



**vivre
bien
vivre
pleinement**



**Les Compagnies
Loblaw
Limitée**

Rapport annuel 2025

2,1 milliards \$

Somme réinvestie dans l'économie canadienne, avec des plans visant à investir plus de 10 milliards \$ d'ici 2030

25 %

Économies réalisées en moyenne en choisissant des produits sans nom^{MD} plutôt que des produits de marque comparable

4,6 milliards \$

Produits issus du commerce électronique au cours de l'année

77

Nouveaux magasins ouverts

+ 3,5 millions

Nombre de services de prescription fournis par nos pharmaciens

250

Cliniques gérées par des pharmaciens

+ 18 millions

Membres PC Optimum^{MC} actifs

+ 1 milliard \$

Valeur des points PC Optimum^{MC} échangés par les clients

98 %

Taux d'emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux fournis en magasin, qui sont recyclables ou réutilisables conformément aux Règles d'or de la conception applicables du Consumer Goods Forum

1 million

Enfants rejoints partout au pays grâce au programme signature de la Fondation pour les enfants le Choix du Président, « Enfants FORTSmidables^{MC} | Bien manger »



Aider les Canadiens à *Vivre bien,* *vivre pleinement*^{MD}



Axés sur la qualité, la valeur et la commodité, partout où nous sommes présents

En 2025, nous étions résolument déterminés à offrir une valeur et une qualité indéniables à nos clients dans tout le Canada, en dépit des pressions mondiales et externes qui ont continué à façonner notre paysage opérationnel. Guidés par un profond sentiment de fierté nationale et un engagement envers la capacité de s'adapter, nous avons fait évoluer la façon dont nous servons nos clients et nos communautés en élaborant de nouvelles solutions, en renforçant notre réseau et en investissant là où ça compte le plus. De l'ouverture de nouveaux magasins et pharmacies au progrès réalisés vers la mise en service de notre premier centre de distribution automatisé, nous avons pris des mesures significatives pour bâtir un réseau plus résilient, plus efficace et mieux connecté. Grâce à des campagnes réfléchies visant à rendre la qualité plus accessible et la valeur plus tangible, nous avons continué à gagner la confiance des Canadiens, semaine après semaine.

Ces résultats reflètent l'effort collectif de nos équipes à travers le pays, qui continuent à faire preuve de résilience, de créativité et d'attention. Au cours d'une année qui a exigé souplesse et concentration, nos collègues et nos employés ont relevé le défi en trouvant des façons plus intelligentes de travailler, en se soutenant les uns les autres et en veillant à ce que la qualité et la valeur soient au cœur de tout ce qu'ils font. C'est cet engagement commun qui nous permet d'aller de l'avant avec confiance et de continuer à concrétiser notre raison d'être qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}.



Table des matières

2	Nos magasins, nos gens, notre stratégie	10	Nos divisions
4	Faits saillants financiers	12	Nos principaux leviers
5	Message du Président et chef de la direction	14	Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
7	Message du Président du Conseil	16	Conseil d'administration
8	Soutenir nos communautés	16	Équipe de direction
		17	Revue financière



Nos magasins, nos gens, notre stratégie

Notre engagement à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} se reflète dans la façon dont nous exploitons nos magasins et nos pharmacies tous les jours, dont nous mettons en œuvre notre stratégie organisationnelle à long terme, ainsi que dans celle dont nous créons de la valeur pour nos clients grâce à de nouvelles approches uniques.

Notre stratégie fait en sorte que nous devons être pleinement centrés sur les réalités d'aujourd'hui, sur les possibilités de demain ainsi que sur ce que seront les besoins et les attentes des consommateurs dans les décennies à venir. Nos efforts reposent sur une base solide : un bassin de collègues énergiques travaillant dans d'excellents magasins et pharmacies, gérés de façon hautement efficace. À cela vient s'ajouter la notion de valeur, y compris des solutions de commerce en ligne conviviales et des offres de fidélisation exceptionnelles. Pour ce qui est de notre vision de l'avenir, elle comporte la possibilité de connecter les Canadiens à des solutions de soins de santé, que ce soit dans nos magasins ou en ligne.



Excellence en matière de vente au détail

Grâce à une exécution disciplinée au niveau de nos principales activités opérationnelles et en tirant parti de notre envergure et de nos actifs stratégiques, nous sommes en mesure de faire croître les ventes, d'optimiser les marges brutes et de réduire les coûts d'exploitation, tout en attirant et suscitant l'engagement des clients. Cela nécessite de l'efficacité promotionnelle, une valeur personnalisée, un service de qualité, ainsi que des investissements et des optimisations en continu de notre réseau pour répondre non seulement aux besoins des clients, mais aussi livrer de solides résultats de manière constante.

Générer de la croissance

Nous continuons à investir dans trois secteurs de croissance ciblés afin de bien différencier notre portefeuille d'actifs et de bénéficier d'un avantage concurrentiel : Services numériques Loblaw, Accélération Loblaw^{MC} et PC Optimum^{MC}.

Investir en vue de l'avenir

Les investissements dans la modernisation et l'automatisation de notre chaîne d'approvisionnement, l'expansion de notre réseau de vente au détail et l'évolution de notre stratégie de soins de santé connectés témoignent de la volonté de Loblaw à investir en vue d'obtenir du succès à long terme.

Soutenir nos communautés

Lorsque les communautés canadiennes sont fortes, notre entreprise l'est aussi. C'est pourquoi, ancrés dans la raison d'être de l'entreprise qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, nous sommes engagés à lutter contre les changements climatiques et à faire progresser l'équité sociale.

Pour Loblaw, lutter contre les changements climatiques signifie contribuer à atténuer les causes de ces changements et leurs effets sur l'environnement par des mesures telles que la réduction de nos émissions de CO₂e, l'atteinte de nos objectifs de zéro émission nette, la conformité des emballages aux Règles d'or de la conception et l'élimination du gaspillage alimentaire¹. Faire progresser l'équité sociale signifie constituer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants.

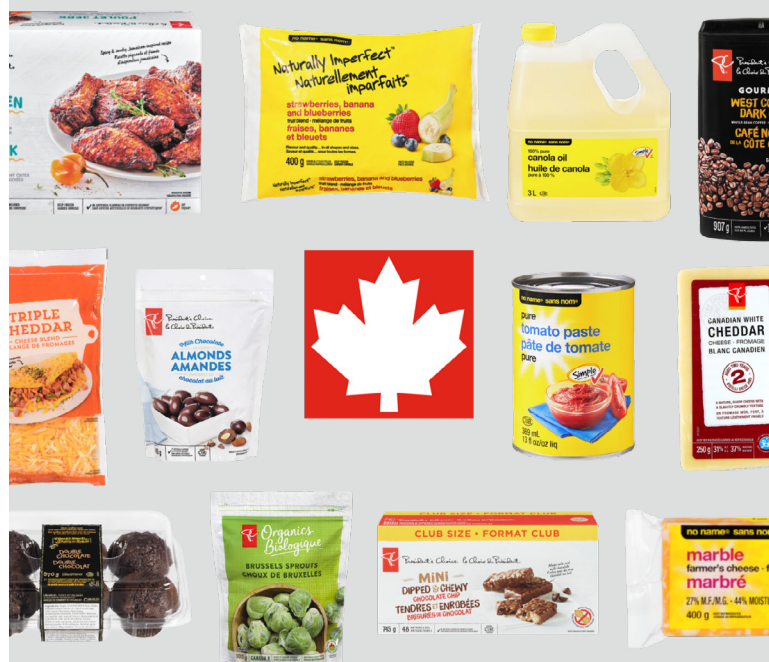
Collègues, culture et valeurs ÊTRE

Une main-d'œuvre engagée et collaborative est la clé de notre succès. C'est pourquoi nous apprécions l'authenticité, encourageons la création de liens solides, valorisons la confiance et prenons chaque jour des décisions en nous fondant sur nos valeurs ÊTRE : Engagement, Tenir à cœur, Respect, Excellence.

¹ L'élaboration du plan et les processus utilisés pour mesurer les progrès accomplis par rapport à nos objectifs s'appuient sur une méthodologie internationalement reconnue, notamment celle définie dans l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius.

Droits de douane : Votre dollar, votre choix

Lorsque les droits de douane sur les marchandises américaines ont commencé à affecter les prix de l'épicerie en 2025, de nombreux Canadiens ont été confrontés à des incertitudes quant à l'impact possible sur leur expérience de magasinage. Pour aider ses clients à s'y retrouver dans ce nouveau contexte, Loblaw a mis en place une façon claire d'identifier les produits touchés par les droits de douane et a facilité le choix de solutions de rechange préparées au Canada. Dans les magasins, un symbole « T » met en évidence les produits provenant des États-Unis susceptibles de subir des changements de prix, tandis qu'une feuille d'érable rouge indique les produits préparés au Canada. Les équipes se sont efforcées de mettre plus de produits canadiens sur les tablettes, ont accueilli 267 nouveaux fournisseurs locaux et ont cherché des solutions de rechange abordables au Canada et dans d'autres régions, tout en tenant les clients informés et en offrant du choix et de la valeur dans un environnement commercial changeant.



D'un emploi étudiant à un poste national chez Loblaw

Ce qui a commencé comme un emploi à temps partiel chez Zehrs^{MD} du Conestoga Mall lorsqu'il avait 17 ans est devenu le fondement de la carrière de Cameron Hyjek chez Loblaw. Ses premières expériences dans le service à la clientèle, les opérations et le travail d'équipe lui ont permis d'acquérir des compétences qui l'ont mené d'un emploi étudiant d'été au programme de stage de Loblaw et, en moins d'un an, à occuper un poste national en merchandising. Aujourd'hui, Cameron dirige la gamme d'aliments en vrac, en travaillant sur les promotions, la chaîne d'approvisionnement et les relations avec les fournisseurs, tout en adoptant le mentorat et la collaboration. Son parcours, depuis ses débuts en magasin à son impact national, reflète les occasions de développement offertes aux collègues qui les recherchent avec détermination et qui ont des objectifs clairs et témoigne du soutien de la direction.

Faits saillants financiers

+ 2,3 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES
MAGASINS COMPARABLES DU
SECTEUR DE L'ALIMENTATION
AU DÉTAIL

+ 3,9 %

CHIFFRE D'AFFAIRES DES
MAGASINS COMPARABLES
DU SECTEUR DES PHARMACIES
AU DÉTAIL

+ 1,7 %

AVANT DU MAGASIN

+ 6,0 %

MÉDICAMENTS SUR
ORDONNANCE ET SERVICES
DE SOINS DE SANTÉ

+ 4,4 %

PRODUITS^{1,2}
(en millions \$)

31,4 %

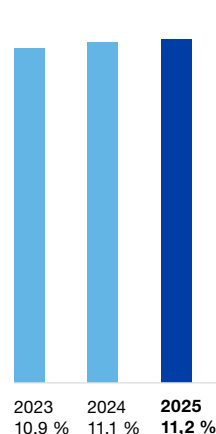
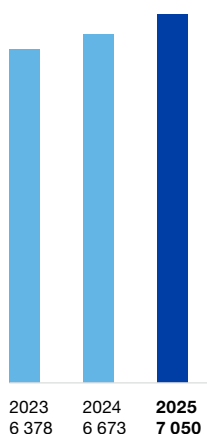
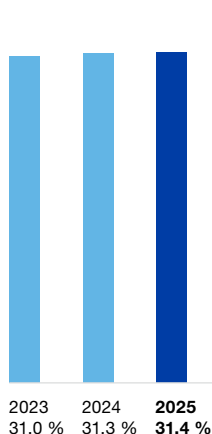
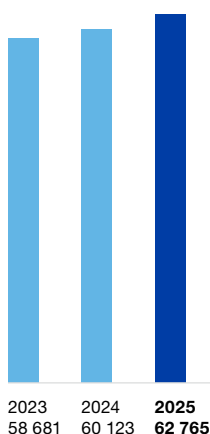
MARGE BRUTE¹

+ 5,6 %

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA^{1,4}
(en millions \$)

11,2 %

MONTANT AJUSTÉ DE LA
MARGE DU BAIIA^{1,4}

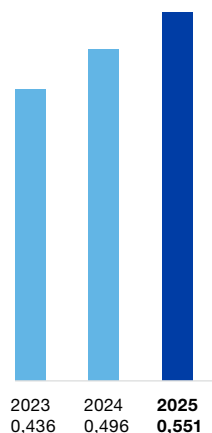
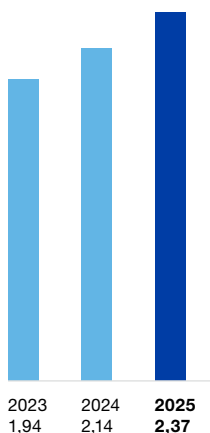


+ 10,7 %

MONTANT AJUSTÉ DU
BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR
ACTION ORDINAIRE^{3,4}
(\$)

+ 11,1 %

DIVIDENDE DÉCLARÉ PAR
ACTION ORDINAIRE
(\$)



¹ Résultats des activités poursuivies (Vente au détail), présentés sur une base comparable de 52 semaines.

² Si l'on tient compte des produits enregistrés au cours de la 53^e semaine (1 138 millions \$), les produits se sont chiffrés à 63 903 millions \$, soit une hausse de 6,3 %.

³ Résultats de l'ensemble de l'entreprise, présentés sur une base comparable de 52 semaines.

⁴ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du Rapport annuel 2025 – Revue financière.



Per Bank
Président et chef de la direction
Les Compagnies Loblaw Limitée

Message du Président et chef de la direction

Chers actionnaires,

Notre raison d'être en tant qu'organisation, pour les millions de Canadiens qui magasinent chez nous chaque semaine et pour toute personne qui choisit d'investir en nous, consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}. En 2025, nous avons dû relever des défis sans précédent pour tenir cette promesse. Une crise d'abordabilité marquée par une inflation alimentaire persistante a continué de sévir dans le pays, et des tensions géopolitiques inattendues ont entraîné une plus grande instabilité.

Notre réponse, bien que redéfinie par ces défis, est restée sans équivoque : offrir à nos clients le plus de valeur possible, sous autant de formes que possible. Et c'est ce que nous avons fait en 2025.

Notre plan visant à investir dans notre réseau de magasins d'alimentation nous a permis d'ouvrir 48 nouveaux magasins Maxi^{MD} et No Frills^{MD} (dont 39 magasins de petit format) et 2 magasins T&T^{MD} Supermarché, y compris notre toute première percée aux États-Unis. En plus d'offrir un plus grand choix aux consommateurs, nos magasins d'alimentation ont proposé des prix et des promotions avantageux et ont élargi leur sélection de produits multiculturels dans des quartiers souvent mal desservis. Nous avons continué à diversifier notre assortiment d'articles de marchandise générale grâce à de nouvelles marques et de rayons modernisés, et nous avons tiré parti de la puissance des marques le Choix du Président^{MD} et sans nom^{MD}, faisant ainsi preuve à la fois d'innovation et de fiabilité. Et le programme PC Optimum^{MC} a misé sur l'intelligence artificielle et la ludification pour attirer les consommateurs, qui ont en fin de compte échangé plus d'un milliard \$ en points en 2025.

Nous avons également poursuivi notre quête de nouvelles opportunités afin d'offrir des solutions de soins de santé pratiques aux Canadiens, en ajoutant 27 nouvelles pharmacies Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD} et 97 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques au cours de l'année, tout en élargissant notre gamme de services conformément aux mandats gouvernementaux plus étendus dans diverses régions. Nous aidons ainsi les Canadiens à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de bien-être, grâce à des améliorations dans le domaine de la beauté et à de nouvelles capacités en matière de gestion du poids, entre autres.



Nous avons investi davantage dans l'infrastructure de notre chaîne d'approvisionnement et avons mis en service un centre de distribution automatisé dans le sud de l'Ontario, tandis que la construction d'un autre centre se poursuit activement. Nous augmentons par ailleurs nos capacités en matière de fret et d'entreposage en tant que services, et nous constatons des succès au sein de Loblaw Accélération^{MC}, notre division de médias de détail. Somme toute, nous parvenons à répondre aux besoins des entreprises canadiennes et à rapprocher certaines des meilleures marques au monde de nos clients, tout en créant de nouvelles sources de profit.

Collectivement, nos efforts se sont traduits par de solides résultats financiers. Nous avons enregistré une croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables de 2,3 % dans le secteur de l'alimentation au détail et de 3,9 % dans le secteur des pharmacies au détail, générant des produits de 62,8 milliards \$, soit une hausse de 4,4 %. Le montant ajusté du BAIIA s'est chiffré à 7,1 milliards \$, soit une hausse de 5,6 %. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action s'est établi à 2,37 \$, soit une hausse de 10,7 %. Pour l'ensemble de l'année, nous avons généré des flux de trésorerie disponibles de 1,9 milliard \$ grâce à notre secteur Vente au détail et nous avons continué à rembourser du capital aux actionnaires en augmentant notre dividende par action de 11,1 % et en rachetant 34,8 millions d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

Quant à l'avenir, nous sommes convaincus que notre succès est directement lié à celui des communautés que nous servons, et c'est pourquoi nous continuerons résolument à créer de la valeur pour les Canadiens. Fort heureusement, nous disposons de tous les atouts nécessaires pour y parvenir : une culture forte fondée sur l'authenticité, la confiance et les connexions, un cadre financier solide et une stratégie qui repose sur l'excellence en matière de vente au détail, ainsi que la passion de 220 000 collègues et employés qui ont à cœur de servir les Canadiens dans pratiquement toutes les communautés du pays.

Per Bank

Président et chef de la direction
Les Compagnies Loblaw Limitée

Message du Président du Conseil

Chers actionnaires,

Fondée en 1919, Loblaw a fait découvrir aux Canadiens une nouvelle façon de faire leurs courses : le libre-service. Les clients ont été séduits par la commodité et la valeur que leur offraient les épiceries de Loblaw, notamment mon grand-père, Garfield Weston, qui a tellement apprécié le concept qu'il a acheté des parts dans l'entreprise en 1953. Trois ans plus tard, Loblaw faisait son entrée en bourse, donnant ainsi à des investisseurs comme vous la possibilité de participer à nos efforts.

Sept décennies plus tard, nous gardons le cap sur notre raison d'être, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}. En tant que fournisseur des produits alimentaires et de bien-être essentiels sur lesquels les Canadiens comptent chaque jour, nous croyons que plus le Canada est prospère, plus nous le sommes aussi. Cette conviction guide notre prise de décision en tant qu'organisation et renforce notre engagement à promouvoir l'abordabilité et le bien-être, tout en soutenant les communautés locales où plus de 18 millions de Canadiens magasinent chez nous chaque semaine.

Ainsi, en 2025, nous avons ouvert et converti 78 établissements, y compris des magasins à escompte dans des marchés mal desservis où ils ont immédiatement réduit le coût des aliments, ainsi que des cliniques de soins pharmaceutiques - dont le nombre s'élève maintenant à 250 à l'échelle du pays - qui rendent les soins de santé plus accessibles. Parallèlement, Loblaw a ouvert l'un des centres de distribution les plus sophistiqués au pays, créant ainsi des milliers d'emplois, tout en réduisant nos coûts de service. Ces investissements, qui s'inscrivent dans le cadre d'un engagement visant à injecter 10 milliards \$ dans notre pays d'ici 2030, positionnent Loblaw de manière à offrir encore davantage de valeur à ses clients, ce qui constitue un élément clé de la façon dont nous aidons les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}.

Nous continuons également d'investir dans nos priorités en matière de climat et d'équité sociale. Les emballages faits de plastique de nos produits de marques contrôlées et de ceux fournis en magasin sont désormais conformes aux Règles d'or de la conception applicables - un objectif que nous nous sommes fixés en 2021. Parallèlement, nous maintenons comme priorité la résilience de nos systèmes alimentaires et la poursuite de nos ambitions en matière de zéro émission nette et de réduction du gaspillage alimentaire. Nous soutenons activement la santé et le bien-être des femmes par l'intermédiaire de la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{MC}. Et grâce à notre aide, la Fondation pour les enfants le Choix du Président rejoint maintenant



Galen G. Weston
Président du Conseil
Les Compagnies Loblaw Limitée

un million d'enfants chaque année. Ces objectifs revêtent une importance vitale aux yeux des Canadiens et de nos 220 000 collègues et employés, qui profitent tous de l'épanouissement de nos communautés.

Dans la foulée de nos efforts pour contribuer à la prospérité du Canada, nous nous sommes aussi engagés à dégager des rendements financiers stables, si bien que je suis heureux de vous présenter les résultats financiers consolidés de Loblaw pour 2025. Dans les pages qui suivent, vous trouverez le reflet de l'importance que nous accordons à la valeur, à la qualité, au service et à la commodité que nous offrons à nos clients. Et, au cours d'une année marquée par une période persistante d'incertitude économique, Loblaw a une fois de plus fait en sorte que ses actionnaires bénéficient de son cadre financier bien établi, en fournissant aux Canadiens les produits essentiels dont ils ont besoin tous les jours.

Galen G. Weston
Président du Conseil
Les Compagnies Loblaw Limitée



1 million

Nombre d'enfants rejoints grâce à la Fondation pour les enfants le Choix du Président

Notre objectif consiste à fournir des divulgations solides et transparentes sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») en temps opportun à nos parties prenantes. Dans le but de fournir des renseignements pertinents et en temps opportun à nos parties prenantes, nous sommes heureux d'offrir une publication anticipée des divulgations des priorités ESG de 2025 à l'adresse loblaw.ca/fr/responsibility.

Loblaw surveille l'adoption future potentielle des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») relatives à la divulgation d'informations en matière de développement durable et des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (« NCID ») par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Soutenir nos communautés

Chez Loblaw, notre prospérité est directement liée à la prospérité des communautés que nous servons. Cette conviction nous guide depuis près de deux décennies dans notre lutte contre les changements climatiques et nos efforts pour faire progresser l'équité sociale.

Zéro émission nette de carbone

- Réalisation de plus de 300 projets de réduction des émissions de carbone¹.
- Réduction de 16 % des émissions de Scope 1 et de Scope 2 par rapport à l'année de référence 2020.

S'attaquer aux déchets plastiques

- Atteinte d'un taux de conformité de 98 % par rapport à l'objectif de 2025 en matière de lutte contre les déchets plastiques².

Cesser l'acheminement des matières résiduelles organiques vers les sites d'enfouissement d'ici 2030

- Les clients de Loblaw ont économisé 58 millions \$ sur leur épicerie en utilisant l'appli Flashfood en 2025³.
- Détournement de plus de 80 000 tonnes métriques de matières résiduelles organiques des sites d'enfouissement.

Être l'employeur le plus diversifié et le plus inclusif au pays

- Poursuite des efforts visant à maintenir et à accélérer nos objectifs de représentation des dirigeants et des gestionnaires au sein de l'entreprise afin de mieux refléter le marché du travail canadien et les clients que nous servons.
- Maintien des efforts pour offrir la formation m3, notre atelier sur la promotion de la culture, à des milliers de collègues de première ligne à travers le pays.

Soutenir la santé et le bien-être des enfants et des femmes

- Soutien continu à la Fondation pour les enfants le Choix Président, en veillant à ce que 100 % des dons personnels soient versés au profit des programmes alimentaires en milieu scolaire.
- Collecte et don de plus de 240 millions \$ pour soutenir la recherche, les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif partout au pays.
- Don de plus de 81,6 millions de kilogrammes de denrées à des banques alimentaires partout au pays dans le cadre du programme Nourrir plus de familles^{mc}, depuis son lancement en 2022.
- Soutien à la Fondation Pharmaprix pour la santé des femmes^{mc} qui a réalisé son engagement d'investir 50 millions \$ pour rendre les soins plus équitables et accessibles pour toutes les femmes au Canada, un an plus tôt que prévu.
- Élargissement du programme de bénévolat interne, donnant aux équipes la possibilité de soutenir les Canadiens en situation d'insécurité alimentaire, tout en veillant à ce que les surplus d'aliments ne soient pas gaspillés.

¹ Concernent les activités suivantes : la conversion des gaz réfrigérants utilisés dans les magasins, la modernisation de l'éclairage des magasins, l'optimisation des magasins franchisés pour améliorer l'efficacité et l'étalonnage des systèmes, la détection automatisée des fuites de gaz réfrigérants, la modernisation des CD, y compris l'éclairage et la réfrigération, et l'électrification du parc de véhicules. Un projet est défini au niveau d'un site individuel ou d'un parc de véhicules.

² Le taux de conformité est établi par rapport aux Règles d'or de la conception applicables du Consumer Goods Forum pour les emballages faits de plastique des produits de marques contrôlées et de ceux fournis en magasin, fondé sur les données présentées par les fournisseurs.

³ Flashfood calcule le nombre approximatif de kilogrammes de produits alimentaires réacheminés ailleurs que dans des sites d'enfouissement en utilisant une méthodologie qui incorpore la valeur totale en dollars des produits alimentaires vendus sur l'appli, le prix de détail moyen par kilogramme (basé sur les données du US Bureau of Labor Statistics et de Statistique Canada, qui est mis à jour annuellement sur la base des prix de l'année précédente) et une réduction moyenne supposée de 50 % pour tous les produits.

Un projet d'énergie solaire de grande envergure pour un avenir brillant

Au nouveau centre de distribution d'East Gwillimbury de Loblaw, une installation de 1,2 million de pieds carrés desservant plus de 1 400 magasins, la durabilité a été intégrée à la conception dès le départ. Lorsque sa construction sera terminée en 2026, le centre sera doté du plus grand réseau d'énergie solaire sur toit du Canada, couvrant environ 435 000 pieds carrés, et devrait générer plus de 8,5 millions de kWh d'énergie propre sur le site chaque année, soit environ un quart des besoins en électricité du site. L'installation, qui fait partie d'un partenariat de longue date avec le développeur canadien d'énergie solaire Great Circle Solar, complète d'autres initiatives à faible teneur en carbone comme des camions de manœuvre entièrement électriques et des systèmes avancés de gestion de l'énergie des bâtiments. Ce projet phare reflète les efforts continus de Loblaw visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à progresser vers ses objectifs zéro émission nette.



Ouvrir des portes : Le parcours de Jordan chez Joe Fresh^{MD}

Le parcours de Jordan O'Neal chez Joe Fresh^{MD} reflète la façon dont les milieux de travail inclusifs peuvent libérer le plein potentiel. Vivant avec un handicap, Jordan est entré sur le marché du travail grâce à un environnement favorable qui mettait l'accent sur ses capacités plutôt que sur ses limites. Grâce au partenariat de Loblaw avec Holland Bloorview, il a découvert très tôt un travail significatif, accompagné d'accommodements réfléchis et de soutien concret. Ayant débuté dans un poste en magasin, Jordan a acquis la confiance et les compétences qui lui ont ouvert la porte à des responsabilités plus vastes au sein de l'équipe Joe Fresh^{MD}. Son expérience souligne comment l'inclusion, le partenariat et une culture d'appartenance peuvent aider les collègues à grandir, à contribuer pleinement et à prospérer.



Nos divisions

Nous exploitons plus de 2 800 magasins, pharmacies et cliniques partout au pays et nous employons, directement ou par l'entremise de nos franchisés et nos pharmaciens propriétaires, quelque 220 000 Canadiens occupant des postes à temps plein et à temps partiel. Comme 90 % des Canadiens vivent à moins de 10 kilomètres de l'un de nos magasins, nous sommes fortement ancrés dans les communautés que nous servons et nous avons à cœur d'offrir de la valeur à nos clients, contribuant ainsi à les aider à vivre mieux et plus sainement.

+ 1 milliard

Transactions effectuées par les clients annuellement dans les secteurs de l'alimentation, de la pharmacie et des services financiers



Passionnée par tout ce qui touche l'alimentation et la création d'expériences client exceptionnelles, notre division **Super Marché** exploite plusieurs bannières, notamment Provigo^{MD}, Provigo Le Marché^{MC}, Loblaws^{MD}, Loblaws City Market^{MC}, Your Independent Grocer^{MD}, Real Atlantic Superstore^{MC}, Zehrs^{MD}, Real Canadian Superstore^{MD}, Real Canadian Wholesale Club^{MD}, Club Entrepôt^{MD}, Real Canadian Liquorstore^{MC}, Fortinos^{MD} et T&T^{MD}, contribuant ainsi à offrir aux Canadiens ce qu'il y a de mieux en matière de goût. Faisant également partie de Super Marché, notre division Joe Fresh^{MD} offre aux Canadiens une expérience de magasinage unique et accessible en combinant styles modernes et valeur exceptionnelle pour toute la famille.



Regroupant plus de 1 350 établissements détenus par des pharmaciens propriétaires, **Shoppers Drug Mart^{MD}/Pharmaprix^{MD}** est le plus important détaillant de produits pharmaceutiques au pays, offrant des soins et contribuant au bien-être de millions de Canadiens chaque semaine, en magasin et en ligne. Nous comptons des magasins de produits de beauté haut de gamme, un réseau de distribution de médicaments de spécialité, des services pharmaceutiques pour les maisons de retraite et les établissements de soins de longue durée, un fabricant de médicaments génériques, une appli unique de santé et une plateforme de dossiers médicaux électroniques. Nous détenons également le plus important fournisseur canadien de services ambulatoires de physiothérapie, de massothérapie, d'ergothérapie, de chiropractie, de santé mentale et d'autres services auxiliaires de réadaptation.



Arborant les bannières Maxi^{MD} et No Frills^{MD}, notre division **Escompte** est fière d'offrir aux Canadiens des produits essentiels, à des prix abordables et facilement accessibles. En mettant l'accent sur la valeur et grâce à une solide gamme de produits et d'assortiments qui s'adaptent aux besoins et aux attentes des communautés locales, nos magasins sont là pour aider à Nourrir tout le monde.



PC Finance^{MD} offre une valeur sans précédent aux clients, en simplifiant les produits financiers pour aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement^{MD}*. Grâce à la carte PC^{MD} Mastercard^{MD} et au compte PC Argent^{MC}, plus de 2,4 millions de titulaires de carte ont accumulé des millions de points PC Optimum^{MC} pouvant être échangés contre des produits de beauté et d'épicerie, de l'essence, des vêtements et bien plus. Grâce à notre secteur de services, nous répondons aux besoins des Canadiens par l'entremise des kiosques La Boutique Mobile^{MC}, du programme de cartes-cadeaux Un cadeau de choix et de PC^{MD} Assurance. En 2025, Loblaw a annoncé une transaction et une relation stratégiques avec EQB Inc., en vertu desquelles EQB fera l'acquisition de nos secteurs d'activité PC Finance^{MD} et PC^{MD} Assurance, pour en faire le partenaire financier exclusif du programme PC Optimum^{MC}. La transaction unira deux des marques bancaires les plus innovantes du Canada, redéfinissant le secteur en offrant une valeur, des produits et des services exceptionnels aux Canadiens. Loblaw s'attend à ce que la transaction soit clôturée au cours de la deuxième moitié de 2026, sous réserve d'autorisations réglementaires.

Aider les clients à se sentir chez eux, dans n'importe quelle langue

Lorsque Loblaw a commencé à étendre son programme d'épinglettes de langues à l'échelle nationale, Anne Fontaine, directrice de magasin d'un Real Canadian Superstore^{MD} de Winnipeg, a immédiatement vu le potentiel. Le programme permet aux collègues de signaler les langues qu'ils parlent en portant des épinglettes écrites dans ces langues, ce qui permet aux clients de demander de l'aide plus facilement, d'une manière qui leur est confortable et familière. Maintenant déployée dans les magasins Real Canadian Superstore^{MD}, Loblaws^{MD}, Zehrs^{MD}, Wholesale Club^{MD} et Club Entrepôt^{MD}, l'initiative représente plus de 150 langues parlées par des collègues partout au pays. Pour Anne, l'impact est évident : des relations plus solides avec les clients, une meilleure accessibilité dans les moments du quotidien et un environnement où les clients et les collègues se sentent vus, soutenus et compris.



Contribuer à l'avenir de la pharmacie

Alors que le secteur de la pharmacie continue d'évoluer, Loblaw contribue à élargir le rôle que jouent les pharmaciens dans la prestation de soins de santé accessibles. En 2024, près de cinq millions de Canadiens ont reçu des soins cliniques de Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD}, ainsi que de Pharmacie Loblaw, notamment des revues médicamenteuses, des vaccinations et des soins pour des problèmes de santé courants, allégeant ainsi la pression sur les salles d'urgence et les autres fournisseurs. En 2025, cette évolution s'est accélérée grâce tout d'abord à l'inauguration de la septième clinique de soins pharmaceutiques à Surrey, en Colombie-Britannique, puis à l'ouverture de la 200^e clinique, et enfin aux progrès réalisés en vue d'atteindre 250 cliniques d'ici la fin de l'année. En même temps, sept sites de Services pharmaceutiques centralisés ont appuyé plus de 1 110 pharmacies, exécutant des dizaines de millions d'ordonnances chaque année et permettant aux pharmaciens de consacrer plus de temps à la prestation de soins axés sur les patients plus près de leur domicile.



3

des 10 marques les plus populaires au pays : le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD} et Délices du Marché^{MC}

Nos principaux leviers

Nous réalisons notre raison d'être, soit aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, grâce à une infrastructure interne exceptionnelle, à une culture unique axée sur le client et à des attentes claires pour les collègues à tous les niveaux de l'organisation.

Marques

Nos marques contrôlées, notamment le Choix du Président^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du Marché^{MC} et Life Brand^{MC}, contribuent de façon positive à la vie des consommateurs chaque jour, grâce à des produits primés qui ne cessent de repousser les limites du possible afin d'améliorer les expériences de vie des Canadiens.

PC Optimum^{MC}

Fort de ses plus de 18 millions de membres actifs, le programme PC Optimum^{MC} est unique en son genre par sa portée et le taux d'engagement des clients. Il fait l'objet d'améliorations de façon continue afin d'offrir à nos clients davantage de valeur et le degré de personnalisation qu'ils recherchent.

Technologie et analytique

Le service Technologie et analytique Loblaw met en œuvre des processus d'entreprise essentiels en fournissant des solutions d'infrastructure et de technologie ainsi que des produits de données et d'analytique qui renforcent l'engagement des clients et des patients. Chez Technologie et analytique Loblaw, nous aidons les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD} en facilitant leur accès à des produits d'épicerie, des soins de santé ainsi que des produits et services financiers grâce à notre technologie et à nos données, et ce, de manière pertinente, significative, transparente, responsable et sécurisée.

Chaîne d'approvisionnement

En tant que l'un des plus importants réseaux de chaîne d'approvisionnement en Amérique du Nord, nous nous engageons à être efficaces et souples, et à répondre aux besoins changeants de nos magasins et de nos clients. L'investissement continu dans les technologies de pointe, l'automatisation stratégique et l'optimisation permanente des processus nous permettent d'accroître nos capacités, de nous approvisionner en faisant preuve d'intégrité et de servir les Canadiens avec fiabilité d'un bout à l'autre du pays.

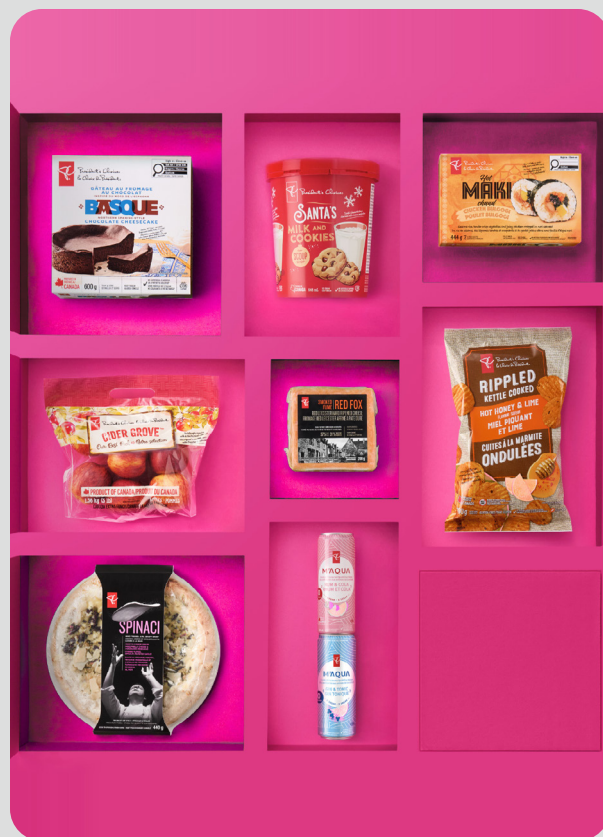
Conformité et conduite éthique

Loblaw s'engage à mener ses activités de manière éthique, honnête et conforme aux lois. Nous veillons à ce que nos collègues et nos employés comprennent et respectent les obligations réglementaires et légales par l'entremise de politiques claires, de formations continues et de communications régulières. Nos collègues et nos fournisseurs peuvent signaler les comportements non éthiques ou non appropriés par l'entremise de la ligne téléphonique Action-Intégrité (« LAI »). Nous prenons alors les mesures nécessaires tout en veillant à protéger les personnes qui signalent de bonne foi des comportements non appropriés. Notre approche crée chez nos collègues, nos employés et nos fournisseurs une culture qui favorise des comportements éthiques et respectueux des règles en vigueur.



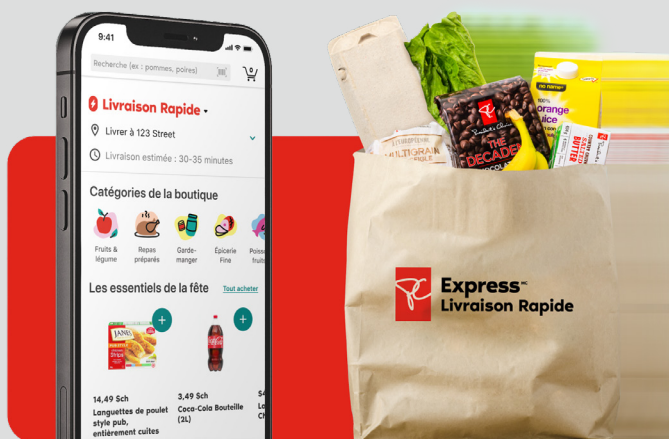
Le parcours d'un produit : De l'idée à la tablette

L'ajout d'un nouveau produit sur les tablettes ne se limite pas à l'innovation : il s'agit de lui donner la possibilité de faire partie des habitudes de vie des clients. Pour les produits PC^{MD}, ce parcours commence par des connaissances clients approfondies et un développement pratique dans la Cuisine-labo PC^{MD}, où les recettes sont créées, testées et raffinées pour offrir saveur, qualité et valeur. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les fournisseurs pour recréer les goûts que les clients connaissent et aiment, tout en présentant de nouvelles idées qui reflètent les habitudes alimentaires actuelles des Canadiens. Ce processus rigoureux et complet aide à garantir des produits PC^{MD} à la fois pertinents et familiers en magasin, ce qui favorise la confiance, la cohérence et la fidélité à chaque lancement.



Des produits d'épicerie sur demande pour 8 millions de Canadiens

Alors que les Canadiens mènent des vies de plus en plus occupées, Loblaw continue d'étendre la livraison rapide PC Express^{MC} pour aider les clients à obtenir ce dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Lancé en 2022 en partenariat avec DoorDash, le service a pris de l'ampleur, passant de 4 villes à 18 régions, atteignant maintenant plus de 8 millions de Canadiens. Avec la livraison en aussi peu que 30 minutes, aucun montant de commande minimal et un assortiment de plus de 7 000 articles essentiels courants et favoris locaux, la livraison rapide est devenue la pierre angulaire de la stratégie numérique de Loblaw. En offrant davantage de commodité au-delà des heures d'ouverture et des emplacements traditionnels, la livraison rapide PC Express^{MC} aide les clients à gérer leur quotidien avec plus de facilité et de flexibilité.





Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction de Les Compagnies Loblaw Limitée croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise permettant d'assurer une gestion efficace de la société, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

Le comité de gouvernance examine régulièrement les pratiques de gouvernance de la société pour veiller à ce qu'elles reflètent les meilleures pratiques au sein d'un environnement en constante évolution. Le site Web de la société, loblaw.ca, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le code de conduite de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information, la politique sur le vote à la majorité des voix, la description des tâches des postes de Président du Conseil, de Président et chef de la direction, et de ses présidents de comités ainsi que les chartes exposant les mandats du conseil d'administration (le « Conseil ») et de ses comités.

Indépendance des administrateurs

Les Lignes directrices sur la gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses sociétés affiliées des relations dont l'importance pourrait raisonnablement compromettre son jugement. Environ 84 % des administrateurs du Conseil, soit 11 sur 13, sont indépendants. Les administrateurs indépendants se rencontrent séparément après chaque réunion du Conseil. De plus amples renseignements sur tous les administrateurs, y compris sur leur degré d'indépendance, leur participation aux comités, les postes qu'ils occupent au sein d'autres sociétés ouvertes ainsi que leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Présidence du Conseil

Galen G. Weston est le Président du Conseil. Le Président du Conseil dirige les activités du Conseil, il préside chaque réunion du Conseil, en assure la gestion et le fonctionnement efficace et y assume un rôle de leadership en toute matière. Le Conseil a élaboré une description des fonctions du Président du Conseil qui en établit les principales responsabilités. Le Conseil a également nommé un administrateur indépendant, William A. Downe, comme administrateur principal. Ce dernier assume un rôle de leadership auprès du Conseil, en particulier auprès des administrateurs indépendants.

Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.

Responsabilités et obligations du Conseil

Le Conseil supervise et surveille, directement et par l'entremise de ses comités, la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur le site Web de la société, à loblaw.ca. Le Conseil examine l'orientation stratégique de la société, délègue à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, approuve les prises de décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes, et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à celle-ci soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation de la société, de même que des rapports sur certaines questions qui ne sont pas liées à l'exploitation, notamment les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, les enjeux ESG, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique, de conformité et de trésorerie. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de la société, conçu pour aider tous les secteurs de celle-ci à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie

et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société à exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il est à jour, qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires et d'intégrité et qu'il comprend des messages clairs endossés par la direction. Tous les administrateurs, dirigeants et collègues/employés de la société doivent se conformer au Code et réitérer périodiquement leur engagement à le respecter. La société encourage le signalement de violations réelles ou présumées du Code et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, appelée « Action-Intégrité », par l'intermédiaire de laquelle tout administrateur, dirigeant, fournisseur ou collègue/employé peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une conduite frauduleuse ou douteuse. Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes ou aux audits. Ces procédures sont disponibles sur le site Web de la société, à loblaw.ca.

Comités du Conseil

Voici un résumé de certaines des responsabilités de chacun des comités du Conseil.

Comité d'audit

Le comité d'audit est responsable de soutenir le Conseil dans la surveillance de l'intégrité des états financiers de la société et des communications publiques associées, ainsi que de la pertinence et de l'efficacité des contrôles applicables liés à la divulgation des informations en matière d'ESG. Ce faisant, le comité d'audit surveille les contrôles internes de la société relatifs à la présentation de l'information financière, les contrôles et procédures liés à la divulgation de l'information et la fonction d'audit interne. Le comité d'audit supervise également les procédures pour la réception, le tri et le traitement de plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes et aux audits de la société.

Comité de gouvernance, des talents et de rémunération

Le comité de gouvernance, des talents et de rémunération est responsable de la supervision des pratiques de gouvernance de la société, y compris l'élaboration et l'exécution des principes de bonne gouvernance en conformité avec les normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise. Il supervise la planification de la relève et la rémunération pour le Conseil et pour la haute direction. Le Conseil nomme le président du comité de gouvernance, des talents et de rémunération, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité des soins aux patients et de la qualité

Le comité des soins aux patients et de la qualité est chargé de superviser la qualité des soins liés aux services de santé offerts par la société. Il est composé de membres du Conseil, de conseillers experts externes qui agissent en tant que membres d'office sans droit de vote, ainsi que d'un conseiller associé.

Les experts externes fournissent une expertise du secteur et des soins de santé afin d'aider le comité des soins aux patients et de la qualité à superviser la qualité des soins.

Comité de gestion des risques et de la conformité

Le comité de gestion des risques et de la conformité est responsable de la supervision des programmes en matière de conformité juridique, réglementaire et éthique, des programmes de gestion des risques d'entreprise et sur les enjeux ESG, de la gestion des politiques, ainsi que des questions concernant la pharmacie, la sécurité des médicaments, la sécurité alimentaire, la sécurité des produits et les systèmes d'information et de technologie de la société.

Gouvernance ESG

Le Conseil supervise et revoit l'approche, les politiques et les pratiques de la société en lien avec les questions ESG. La direction a mis en place un comité directeur ESG, composé de hauts dirigeants, est chargé d'établir les priorités, de faire le suivi des indicateurs et de promouvoir les initiatives du programme dans l'ensemble de la société. Divers comités de gestion sont responsables de l'établissement des priorités et de la mise en œuvre et du suivi de plusieurs initiatives liées à l'ESG dans l'ensemble de l'organisation.



Conseil d'administration

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.
Président du Conseil et ancien président, Les Compagnies Loblaw Limitée; Président du Conseil et chef de la direction, George Weston Limitée; président du Conseil, Banque le Choix du Président; président du Conseil, Wittington Investments Limited; président, Fondation de la famille Weston.

SCOTT B. BONHAM, B.Sc., M.B.A.^{1,2}
Administrateur de sociétés; cofondateur, Intentional Capital Corp.; ancien cofondateur, GGV Capital; ancien vice-président, Capital Group Companies; ancien administrateur, La Banque de la Nouvelle-Écosse; membre du conseil d'administration, Institut canadien de recherches avancées et DenmarkBridge.

SHELLEY G. BROADER, B.A.^{1,3}
Administratrice de sociétés; ancienne présidente et cheffe de la direction, Chicos FAS, Inc.; ancienne présidente et cheffe de la direction, Walmart EMEA Ltd. et Walmart Canada; ancienne présidente et cheffe de l'exploitation, The Michaels Companies, Inc.; administratrice, IFCO Systems US LLC; membre du conseil d'administration, The Vita Coco Company; membre du conseil consultatif américain, Amobi SA; ancienne administratrice, Walmart Canada Corporation et Walmart Mexico.

CHRISTIE J.B. CLARK, B. COMM., M.B.A., F.C.A., F.C.P.A.^{1,4}
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction et associé principal, PricewaterhouseCoopers LLP; administrateur, Air Canada et AtkinsRéalis Canada Inc. (anciennement Groupe SNC-Lavalin Inc.); ancien fiduciaire, Fiducie de

placement immobilier Propriétés de Choix; ancien administrateur, Hydro One Inc. et Hydro One Limited; ancien membre du conseil d'administration, Comité olympique canadien, Fondation olympique canadienne et À nous le podium; membre du conseil d'administration, Sunnybrook Foundation et Vibrant Community Health.

DANIEL DEBOW, B.A., J.D./M.B.A., L.L.M.^{2,4}
Ancien vice-président, Produits, Shopify Inc.; ancien fondateur et chef de la direction, Helpful.com; cofondateur et ancien cochef de la direction, Ryppl; membre fondateur, Workbrain.

WILLIAM A. DOWNE, C.M., M.B.A.²
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, chef de l'exploitation et chef, BMO Marchés des capitaux et BMO Groupe financier; ancien administrateur; Banque de Montréal et ses filiales, BMO Nesbitt Burns Holding Corporation et BMO Financial Corp.; ancien administrateur principal, ManpowerGroup Inc.; ancien président du conseil d'administration, Trans Mountain Corporation; administrateur, Rush University System for Health; membre du conseil d'administration, Comité consultatif en matière de politique sociale et économique, Rand Corporation.

JANICE FUKAKUSA, F.C.P.A., F.C.A., B.A., M.B.A.^{1,4}
Administratrice de sociétés; ancienne cheffe de la direction financière et cheffe de l'administration, La Banque Royale du Canada; administratrice, Cineplex Inc., Corporation Brookfield (anciennement Brookfield Asset Management Inc.) et FPI RioCan; chancelière, Université métropolitaine de Toronto.

M. MARIANNE HARRIS, B.Sc., J.D., M.B.A.^{1,2}
Administratrice de sociétés; ancienne directrice générale et présidente, Services aux grandes entreprises et services bancaires d'investissement, Merrill Lynch Canada Inc.; ancienne cheffe du groupe des institutions financières Group Americas, Merrill Lynch Pierce Fenner & Smith; administratrice, George Weston Limitée et Office d'investissement des régimes de retraite du secteur public; ancienne administratrice, Hydro One Inc./Hydro One Limited et La Financière Sun Life Inc.; ancienne présidente du conseil d'administration, Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM); membre du conseil consultatif du doyen, Schulich School of Business; membre du conseil consultatif, Hennick Centre for Business and Law.

KEVIN HOLT, B.Sc.^{1,4}
Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction, Ahold Delhaize USA; ancien chef de l'exploitation, Ahold USA; ancien chef de l'exploitation, Delhaize America; ancien vice-président exécutif, Delhaize Group; ancien chef de la direction, Delhaize America; ancien administrateur, Ahold Delhaize USA Inc. et Ahold Delhaize NV.; ancien administrateur et vice-président du conseil d'administration, Relations avec l'industrie de Food Marketing Institute.

CLAUDIA KOTCHKA, B.B.A., C.P.A.^{2,4}
Administratrice de sociétés; ancienne vice-présidente, Innovation et stratégie du design, Procter & Gamble; ancienne fiduciaire, Cooper Hewitt Smithsonian Design Museum; administratrice, Croix-Rouge américaine de la région de Los Angeles; ancienne administratrice, Croix-Rouge américaine du Grand Miami et des Keys; membre du conseil d'administration, Forum international des femmes.

RIMA QURESHI, B.COMM., M.B.A.^{1,3}
Administratrice de sociétés; ancienne cheffe de la stratégie, Verizon; ancienne cheffe de la direction de l'Amérique du Nord, Ericsson; administratrice, Mastercard Inc.; ancienne membre du conseil d'administration, GSMA, Great West LifeCo et Wolters Kluwer.

SARAH RAISS, B.S., M.B.A.^{2,3}
Administratrice de sociétés; ancienne cadre supérieure, TransCanada Corporation; ancienne administratrice principale, Commercial Metals Company; administratrice, RB Global, Inc. (anciennement Ritchie Bros. Auctioneers Inc.); ancienne présidente du conseil d'administration, Alberta Electric Systems; ancienne administratrice, Canadian Oil Sands Limited, Shoppers Drug Mart Corporation et Vermillion Energy Inc.

CORNELL WRIGHT, B.A., J.D., M.B.A.^{3,4}
Président et administrateur, Wittington Investments, Limited; administrateur, George Weston Limitée et BCE, Inc.; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; ancien associé, Torsys LLP; président du conseil d'administration, Ballet national du Canada; fiduciaire, University Health Network; cadre supérieur en résidence de la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Notes

- ¹ Comité d'audit
- ² Comité de gouvernance, des talents et de rémunération
- ³ Comité des soins aux patients et de la qualité
- ⁴ Comité de gestion des risques et de la conformité
- ^{*} Président ou présidente du comité

Équipe de direction

GALEN G. WESTON
Président du Conseil

PER BANK
Président et chef de la direction

RICHARD DUFRESNE
Chef de la direction financière

ROBERT WIEBE
Chef de l'administration

FRANK GAMBIOLI
Président, Division Super Marché

MELANIE SINGH
Présidente, Division Escompte

GREGERS WEDELL-WEDELLSBORG
Président,
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

TINA LEE
Cheffe de la direction, T&T Supermarchés

MARK WILSON
Vice-président exécutif et
chef des ressources humaines

NICK HENN
Vice-président exécutif,
chef des services juridiques et secrétaire

DAVID MARKWELL
Vice-président exécutif et
chef de la technologie et de l'analytique

MARY MACISAAC
Vice-présidente exécutive et
cheffe du marketing

LAUREN STEINBERG
Vice-présidente exécutive et
cheffe des services numériques

SONJA BOCH
Vice-présidente principale,
Stratégie et développement commercial



vivre
bien
vivre
pleinement

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Rapport annuel 2025 –
Revue financière

Rapport annuel de 2025 – Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	3
Résultats financiers	85
Notes afférentes aux états financiers consolidés	96
Rétrospective des trois derniers exercices	161
Glossaire	163

Faits saillants financiers¹⁾

Comme il a été annoncé le 3 décembre 2025, la société a conclu une entente avec EQB Inc. (« EQB »), aux termes de laquelle EQB fera l'acquisition de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), ainsi que de certaines autres entités affiliées (collectivement, « PC Finance ») (la « vente de PC Finance »). La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours de l'année civile 2026, sous réserve des conditions de clôture habituelles et des approbations réglementaires requises. Par conséquent, les résultats de PC Finance sont présentés en tant qu'activités abandonnées. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	63 903 \$	60 123 \$
Augmentation des produits	6,3 %	2,5 %
Résultat d'exploitation	4 424 \$	3 474 \$
Marge brute ²⁾	20 032	18 835
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,3 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156 \$	6 673 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,1 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692 \$	2 918 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	683
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	683
Impôt sur le résultat	1 080	731
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	1 023	927
Taux d'impôt effectif	29,3 %	26,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,4 %	26,0 %
Bénéfice net	2 738 \$	2 275 \$
Activités poursuivies	2 602	2 060
Activités abandonnées	136	215
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	2 667	2 155
Activités poursuivies	2 531	1 940
Activités abandonnées	136	215
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 913	2 637
Activités poursuivies	2 777	2 524
Activités abandonnées	136	113
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net dilué	2,22 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	2,11	1,58
Activités abandonnées	0,11	0,17
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	2,43 \$	2,14 \$
Activités poursuivies	2,32	2,05
Activités abandonnées	0,11	0,09
Dividendes		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,551475 \$	0,496250 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

Faits saillants financiers¹⁾

Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme ⁱⁱ⁾	2 095 \$	2 110 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ⁱⁱⁱ⁾	6 264	5 802
Dépenses d'investissement ^{i), iii)}	2 062	2 200
Flux de trésorerie disponibles ^{2), iii)}	2 049	1 671
Mesures financières		
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	2,3 x	2,4 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	26,3 %	23,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	12,4 %	11,8 %
Statistiques d'exploitation		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ³⁾	2,3 %	1,5 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ³⁾	3,9 %	2,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnances du secteur des pharmacies au détail ³⁾	6,0 %	6,3 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des articles de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail ³⁾	1,7 %	(1,3) %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	73,3	72,0
Nombre total de magasins ^{iv)}	2 504	2 492

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.
- ii) La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme comprennent des montants classés comme étant détenus en vue de la vente. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société.
- iii) Ces mesures relatives aux flux de trésorerie sont présentées sur la base du total de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.
- iv) La variation du nombre total de magasins comprend la vente de 48 magasins au premier trimestre de 2025, dont 42 magasins liés à la vente de Wellwise. Voir la sous-rubrique « Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins » de la rubrique 6.1, « Flux de trésorerie », pour un complément d'information.

Notes de fin des faits saillants financiers

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2025 de la société.
- 2) Voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.

1.	Énoncés prospectifs	5
2.	Vue d'ensemble	6
3.	Cadre stratégique	7
4.	Indicateurs de performance financière clés	8
5.	Performance financière globale	9
5.1	Faits récents	9
5.2	Résultats d'exploitation consolidés	10
5.3	Principales informations financières	17
6.	Situation de trésorerie et sources de financement	20
6.1	Flux de trésorerie	20
6.2	Situation de trésorerie et structure du capital	23
6.3	Composantes de la dette totale	24
6.4	Situation financière	26
6.5	Notations	26
6.6	Capital social	27
6.7	Arrangements hors bilan	29
6.8	Obligations contractuelles	30
7.	Instruments financiers dérivés	31
8.	Résultats d'exploitation trimestriels	32
8.1	Résultats par trimestre	32
8.2	Résultats du quatrième trimestre	34
9.	Contrôles et procédures de communication de l'information	42
10.	Contrôle interne à l'égard de l'information financière	42
11.	Risques d'entreprise et gestion des risques	43
11.1	Risques d'exploitation et gestion des risques	44
11.2	Risques financiers et gestion des risques	55
12.	Transactions entre parties liées	57
13.	Estimations comptables critiques et jugements	59
13.1	Consolidation	59
13.2	Stocks	59
13.3	Dépréciation des actifs non financiers	60
13.4	Dépréciation des créances sur cartes de crédit	60
13.5	Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle	60
13.6	Impôt sur le résultat et autres impôts	61
13.7	Information sectorielle	61
13.8	Provisions	61
13.9	Contrats de location	62
14.	Normes comptables	62
14.1	Normes comptables futures et modifications	62
15.	Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives	63
16.	Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières	64
17.	Informations supplémentaires	84

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw Limitée et de ses filiales (collectivement, la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes de l'exercice clos le 3 janvier 2026 (les « états financiers consolidés ») inclus dans le Rapport annuel de 2025 de la société.

Les états financiers consolidés de la société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), et ils comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions, à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Tous les nombres d'actions, montants et nombres relatifs aux attributions fondées sur des actions et montants par action présentés dans le présent document ont été ajustés de façon rétrospective afin de refléter le fractionnement d'actions. Voir la note 22, « Capital social », des états financiers consolidés de la société pour obtenir plus de précisions.

Le 3 décembre 2025, Loblaw a conclu une entente définitive (l'« entente relative à la transaction ») avec EQB Inc. (« EQB »), aux termes de laquelle EQB fera l'acquisition de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), d'Agence d'assurance PC Finance inc., de Courtier d'assurance PC Finance inc., ainsi que de certaines autres entités affiliées à la Banque PC (collectivement, « PC Finance ») (la « vente de PC Finance »). EQB fera l'acquisition de PC Finance moyennant une contrepartie versée sous forme d'actions d'EQB et de trésorerie, sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'entente relative à la transaction. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours de l'année civile 2026, sous réserve des conditions de clôture habituelles et des approbations réglementaires requises.

Au 3 janvier 2026, les actifs et les passifs de PC Finance ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, et les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

La direction a recours à des mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières utilisées par la société.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 24 février 2026. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport trimestriel figure à la fin du Rapport annuel de 2025 de la société.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour le quatrième trimestre de 2025 (période de 13 semaines close le 3 janvier 2026) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2024 (période de 12 semaines close le 28 décembre 2024) et toutes les données comparatives portant sur les résultats qui sont présentées pour l'exercice 2025 complet (période de 53 semaines close le 3 janvier 2026) sont comparées aux données de l'exercice 2024 complet (période de 52 semaines close le 28 décembre 2024).

1. Énoncés prospectifs

Le Rapport annuel, y compris le rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent Rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent Rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 5.1, « Faits nouveaux », à la rubrique 5.2, « Résultats d'exploitation consolidés », à la rubrique 6, « Situation de trésorerie et sources de financement », à la rubrique 8, « Résultats d'exploitation trimestriels », à la rubrique 11, « Risques d'entreprise et gestion des risques », à la rubrique 13, « Estimations comptables critiques et jugements », à la rubrique 14, « Normes comptables », à la rubrique 15, « Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives », et à la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de la société inclus dans le Rapport annuel de 2025 et dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 3 janvier 2026. Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des prix des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société de soutenir les besoins de celle-ci ou l'occurrence d'atteintes à la sécurité de renseignements internes ou externes, d'attaques par déni de service, de virus, de vers informatiques ou d'autres atteintes connues ou inconnues à la cybersécurité ou à la protection des données;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société et les processus connexes, notamment l'automatisation;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la diminution des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité de maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace et, par le fait même, un assortiment approprié de produits offerts en magasin et en ligne;
- l'incapacité de réaliser les avantages prévus liés aux priorités stratégiques et aux importantes initiatives de la société, dont la croissance des produits, les économies de coûts prévues et les efficacies sur le plan de l'exploitation, ou de gérer les changements organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur les relations avec les franchisés et les pharmaciens propriétaires d'entreprises autorisées à exploiter sous licence des pharmacies de détail à des points de vente donnés sous les marques de commerce de la société (les « pharmaciens propriétaires »);

- l'incapacité d'attirer et de conserver à son service ses employés, ce qui pourrait avoir une incidence sur la capacité de la société d'exercer efficacement ses activités d'exploitation et de réaliser ses objectifs de rendement financier;
- l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de commerce électronique de la société ou d'adapter son modèle économique à l'évolution du marché de la vente au détail résultant des progrès numériques;
- l'incapacité de la société de gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires ou à contrôler les pertes;
- toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société;
- l'incapacité de gérer efficacement les risques liés à la responsabilité du fait des produits, à la propriété intellectuelle et aux exigences réglementaires connexes associés à l'approvisionnement et à l'achat de médicaments génériques sur ordonnance autrement que par les modes d'approvisionnement habituels;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments et des médicaments;
- les erreurs commises lors de la remise de médicaments, de la prestation de services aux patients ou de consultations;
- l'incapacité de s'adapter efficacement aux tendances de consommation ou à une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives;
- l'incapacité de s'adapter aux risques environnementaux et sociaux, notamment l'incapacité de mettre en œuvre les initiatives de la société en matière de changement climatique et d'équité sociale;
- les dénouements défavorables d'actions en justice ou de procédures réglementaires et questions connexes;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation, tant sur les marchés bien établis que sur les marchés en développement.

Cette liste de facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (les « autorités en valeurs mobilières »), y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 3 janvier 2026. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Les activités de vente au détail poursuivies de la société se composent de plusieurs secteurs d'exploitation et représentent maintenant le seul secteur à présenter en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent. Toutes les activités importantes sont exercées au Canada. Le secteur comprend principalement les magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés ainsi que les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires et des plateformes de commerce électronique, et inclut des pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de santé et de beauté, les vêtements, les articles de marchandise générale, les produits et services sans fil, les services de logistique, les médias de détail, de même que le programme de fidélisation PC Optimum^{MC}. La société offre également des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes, ainsi que des services de courtage d'assurance par l'intermédiaire de PC Finance. Les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société (voir la rubrique 5.1, « Faits récents » pour obtenir des précisions sur la vente de PC Finance.)

Ces activités sont soutenues par le programme de fidélisation *PC Optimum*, un programme de fidélisation unique à chaque consommateur qui offre plus d'un milliard de dollars de récompenses annuelles pour l'ensemble de leurs achats à l'échelle du réseau.

3. Cadre stratégique

La raison d'être de Loblaw, qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*^{MD}, revêt une importance capitale et elle constitue le fondement de son cadre stratégique. Ce cadre s'articule autour de trois piliers stratégiques : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir, tout en intégrant les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans tout ce que fait Loblaw. Ces piliers stratégiques sont étroitement liés à un souci constant de tirer parti des connaissances fondées sur les données et à l'excellence en matière d'efficacité des processus dans le but de dégager une solide performance financière. Ce cadre est soutenu par des collègues partageant un ensemble de valeurs communes ÊTRE et une culture dont les principes les encouragent à être authentiques, à bâtir la confiance et à créer des liens.

La société vise à être la « meilleure en alimentation, en santé et en beauté » et, mettant l'accent sur l'excellence en matière de vente au détail, elle améliore constamment ses activités de vente au détail afin de faire en sorte que ses propositions clients se différencient, de réduire le coût de ses services et de réaliser des économies d'échelle grâce à son infrastructure logistique nationale. Nos activités de vente au détail donnent lieu à plus d'un milliard d'interactions avec la clientèle chaque année et proposent une expérience client unique de par nos marques contrôlées qui comptent parmi les plus réputées de l'industrie, nos choix alimentaires sains, ainsi que nos diverses options de magasinage en magasin ou en ligne avec service de ramassage ou de livraison. Être les « meilleurs en alimentation » passe par la qualité de notre offre de produits frais, notre valeur concurrentielle et un assortiment de produits propres à chacune de nos bannières. Être les « meilleurs en santé et en beauté » consiste à offrir des produits de santé et de bien-être de première qualité, un éventail de services de soins de santé en pleine expansion, ainsi qu'un vaste choix de produits de beauté qui se démarquent.

Alors que la société bâtit en vue de l'avenir, sa raison d'être guide ses investissements dans des initiatives de croissance stratégiques afin de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs, de générer des avantages concurrentiels en matière de produits, de services et de prix, d'améliorer son efficacité opérationnelle ainsi que de créer de nouveaux secteurs de croissance pour répondre aux besoins changeants des Canadiens et leur offrir des expériences personnalisées.

L'approche de Loblaw en ce qui a trait aux enjeux ESG est guidée par sa raison d'être et se concentre sur deux priorités : lutter contre les changements climatiquesⁱ⁾ et faire progresser l'équité sociale. Pour Loblaw, lutter contre les changements climatiques signifie travailler avec dévouement pour atténuer les causes et les effets des changements climatiques sur l'environnement par des mesures telles que la réduction des émissions de CO₂e, l'atteinte de ses objectifs de zéro émission nette, la conformité des emballages aux Règles d'or de la conception définies par le Consumer Goods Forum (« CGF ») et l'élimination du gaspillage alimentaire. Promouvoir l'équité sociale signifie se doter d'une main-d'œuvre diversifiée et inclusive et soutenir la santé et le bien-être des femmes et des enfants. Les questions ESG sont au cœur des décisions prises à l'échelle de la société.

En tenant compte des risques environnementaux et sociaux ainsi que des pratiques exemplaires de gouvernance dans le cadre de ses activités courantes, en mettant en œuvre de solides programmes de conformité et d'éthique et en soutenant ses employés et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités, la société entend apporter une contribution de premier plan à la société canadienne, tant aujourd'hui que pour les générations à venir.

Ensemble, chacun de ces éléments constitue une partie du cadre stratégique qui guide les décisions actuelles et futures de la société.

i) L'élaboration des plans et les processus utilisés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la société s'appuient sur des méthodes reconnues à l'échelle internationale, notamment celles établies dans le cadre de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C, et sont conformes à ces méthodes.

4. Indicateurs de performance financière clés¹⁾

En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Certains de ces indicateurs de performance financière clés sont présentés ci-dessous :

Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Augmentation des produits	6,3 %	2,5 %
Marge brute ²⁾	20 032	18 835
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,3 %
Résultat d'exploitation	4 424 \$	3 474 \$
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156	6 673
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,1 %
Bénéfice net	2 738 \$	2 275 \$
Activités poursuivies	2 602	2 060
Activités abandonnées	136	215
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	2 667	2 155
Activités poursuivies	2 531	1 940
Activités abandonnées	136	215
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾	2 913	2 637
Activités poursuivies	2 777	2 524
Activités abandonnées	136	113
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,22 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	2,11	1,58
Activités abandonnées	0,11	0,17
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ (en dollars)	2,43 \$	2,14 \$
Activités poursuivies	2,32	2,05
Activités abandonnées	0,11	0,09
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme ⁱⁱⁱ⁾	2 095 \$	2 110 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ^{iv)}	6 264	5 802
Dépenses d'investissement ^{ii), iv)}	2 062	2 200
Flux de trésorerie disponibles ^{2), iv)}	2 049	1 671
Mesures financières		
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	2,3 x	2,4 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	26,3 %	23,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	12,4 %	11,8 %
Statistiques d'exploitation		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ⁵⁾	2,3 %	1,5 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ⁵⁾	3,9 %	2,4 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	73,3	72,0
Nombre total de magasins ^{v)}	2 504	2 492

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, et de l'incidence du rachat de ces actions.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.
- iii) La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme comprennent des montants classés comme étant détenus en vue de la vente. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société.
- iv) Ces mesures relatives aux flux de trésorerie sont présentées sur la base du total de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.
- v) La variation du nombre total de magasins comprend la vente de 48 magasins au premier trimestre de 2025, dont 42 magasins liés à la vente de Wellwise de Shoppers. Voir la sous-rubrique « Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins » de la rubrique 6.1, « Flux de trésorerie », pour un complément d'information.

5. Performance financière globale

5.1 Faits récents

Vente de PC Finance Le 3 décembre 2025, Les Compagnies Loblaw Limitée a conclu une entente définitive (l'« entente relative à la transaction ») avec EQB Inc. (« EQB »), aux termes de laquelle EQB fera l'acquisition de la Banque PC, d'Agence d'assurance PC^{MD} Finance inc., de Courtier d'assurance PC^{MD} Finance inc., ainsi que de certaines autres entités affiliées à la Banque PC (collectivement, « PC Finance ») (la « vente de PC Finance »). EQB fera l'acquisition de PC Finance moyennant une contrepartie sous forme d'actions d'EQB et de trésorerie, sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'entente relative à la transaction. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours de l'année civile 2026, sous réserve des conditions de clôture habituelles et des approbations réglementaires requises.

Au 3 janvier 2026, les actifs et les passifs de PC Finance ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, et les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Dans le cadre de la clôture de la vente de PC Finance, EQB conclura une relation stratégique à long terme avec Loblaw en vertu d'un accord commercial afin de devenir le partenaire financier exclusif du programme de fidélisation PC Optimum^{MC}. De plus, dans le cadre de la clôture de la vente de PC Finance, EQB et Loblaw concluront une convention de droits des investisseurs aux termes de laquelle Loblaw disposera de droits de nomination au Conseil d'administration (le « Conseil »), de droits d'enregistrement et de droits préférentiels de souscription, et sera assujettie à une période d'interdiction d'opérations d'une durée de quatre ans, ainsi qu'à une clause de limitation de détention empêchant Loblaw et ses sociétés affiliées d'acquérir des actions ordinaires d'EQB si cela fait en sorte que la participation combinée de Loblaw dépasse 25 % des actions ordinaires émises et en circulation d'EQB.

Au quatrième trimestre de 2025, la société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes de 10 millions de dollars en lien avec la vente de PC Finance. La société a également comptabilisé une charge d'impôt différé de 107 millions de dollars à l'égard des différences temporaires au titre de son placement dans PC Finance qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible.

Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle^{MD} Au troisième trimestre de 2025, la société a conclu avec Specsavers Canada Inc. (« Specsavers ») une entente visant l'ouverture de magasins Specsavers dans certains magasins d'alimentation de Loblaw au Canada, qui causera la cessation des activités d'optique de *Theodore & Pringle*. En conséquence, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, des charges de 30 millions de dollars liées principalement à la réduction de la valeur du matériel optique, à la main-d'œuvre et à d'autres coûts de fermeture.

Vente de Wellwise de Shoppers (« Wellwise ») Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise, y compris 42 magasins Wellwise, pour un produit en trésorerie et a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une réduction nette de la juste valeur de 23 millions de dollars. La transaction a été conclue au premier trimestre de 2025 et la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, un profit de 5 millions de dollars.

5.2 Résultats d'exploitation consolidés

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales informations financières consolidées pour 2025.

Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024 ou pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	63 903 \$	60 123 \$	3 780 \$	6,3 %
Résultat d'exploitation	4 424	3 474	950	27,3 %
Marge brute ²⁾	20 032	18 835	1 197	6,4 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,3 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156	6 673	483	7,2 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,1 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692 \$	2 918 \$	(226) \$	(7,7) %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	683	59	8,6 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	683	59	8,6 %
Impôt sur le résultat	1 080	731	349	47,7 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	1 023	927	96	10,4 %
Taux d'impôt effectif	29,3 %	26,2 %		
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,4 %	26,0 %		
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	71 \$	104 \$	(33) \$	(31,7) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	2 667	2 155	512	23,8 %
Activités poursuivies	2 531	1 940	591	30,5 %
Activités abandonnées	136	215	(79)	(36,7) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 913	2 637	276	10,5 %
Activités poursuivies	2 777	2 524	253	10,0 %
Activités abandonnées	136	113	23	20,4 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,22 \$	1,75 \$	0,47 \$	26,9 %
Activités poursuivies	2,11 \$	1,58 \$	0,53 \$	33,5 %
Activités abandonnées	0,11 \$	0,17 \$	(0,06) \$	(35,3) %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	2,43 \$	2,14 \$	0,29 \$	13,6 %
Activités poursuivies	2,32 \$	2,05 \$	0,27 \$	13,2 %
Activités abandonnées	0,11 \$	0,09 \$	0,02 \$	22,2 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 199,4	1 234,1		

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

La société a connu un exercice 2025 couronné de succès grâce à sa solide performance au quatrième trimestre. Loblaw a poursuivi ses investissements en vue de sa croissance future en ouvrant 77 nouveaux magasins sous ses bannières et en augmentant progressivement la capacité d'exploitation du premier de ses deux centres de distribution automatisés d'une superficie de un million de pieds carrés. La vente précédemment annoncée de PC Finance à EQ Bank entraînera une réorganisation des activités de la société, et la relation stratégique à long terme qui y est associée, à titre de partenaire financier exclusif du programme de fidélisation *PC Optimum*, devrait favoriser la croissance de la clientèle des services financiers axés sur la fidélisation et à forte valeur ajoutée. L'exercice 2025 a également été marqué par des taux de croissance importants pour ce qui est de la logistique en tant que service de la société, ainsi que pour ses activités de média de détail et de Lifemark Health Group (« Lifemark »), des secteurs à marge élevée. Loblaw est convaincue que ses actifs de premier plan, son modèle d'affaires résilient et ses investissements pour l'avenir lui permettent de répondre efficacement aux besoins sans cesse changeants des Canadiens, jetant ainsi les bases d'une croissance constante et durable.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 2 667 millions de dollars (2,22 \$ par action ordinaire), en hausse de 512 millions de dollars (0,47 \$ par action ordinaire), ou 23,8 %, ce qui tient compte de l'incidence de 75 millions de dollars, ou 0,06 \$, de la 53^e semaine. La hausse est surtout attribuable à l'incidence des coûts moins élevés liés à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») en 2014 et à l'incidence des charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif comptabilisées à l'exercice précédent.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 2 913 millions de dollars, en hausse de 276 millions de dollars, ou 10,5 %, ce qui tient compte de l'incidence de 75 millions de dollars de la 53^e semaine. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est élevé à 2,43 \$, en hausse de 0,29 \$, ou 13,6 %, ce qui tient compte de l'incidence de 0,06 \$ de la 53^e semaine.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 2 531 millions de dollars (2,11 \$ par action ordinaire), ce qui représente une hausse de 591 millions de dollars (0,53 \$ par action ordinaire), ou 30,5 %, comparativement à celui inscrit pour 2024. Cette augmentation tient compte d'une variation favorable de 338 millions de dollars d'éléments d'ajustement et d'une amélioration de 253 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 338 millions de dollars (0,26 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement découle essentiellement de ce qui suit :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 258 millions de dollars (0,21 \$ par action ordinaire) de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatif essentiellement à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties;
 - l'incidence favorable de 121 millions de dollars (0,10 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif comptabilisées à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 71 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 34 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) de l'incidence de la vente de Wellwise;
- facteurs en partie contrebalancés par :
 - l'incidence défavorable de 107 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) de l'impôt différé au titre de l'écart externe relatif à la vente de PC Finance;
 - l'incidence défavorable de 22 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de la cessation progressive des activités d'optique de *Theodore & Pringle*;
 - l'incidence défavorable de 9 millions de dollars (\$0,01 par action ordinaire) des charges liées à la vente de PC Finance.

- l'amélioration de 253 millions de dollars (0,20 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire reflète également l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,07 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 2 777 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 253 millions de dollars, ou 10,0 %, comparativement à celui inscrit pour 2024. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 2,32 \$, ce qui représente une hausse de 0,27 \$, ou 13,2 %.

Produits

Les produits de la société représentent les produits des activités et de détail et sont principalement composés du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail et du chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail. Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)		2024 (52 semaines)			
	Chiffre d'affaires	Chiffre des magasins comparables ⁵⁾	Chiffre d'affaires	Chiffre des magasins comparables	Variation (en \$)	Variation (en %)
Secteur de l'alimentation au détailⁱ⁾	45 234 \$	2,3 %	42 503 \$	1,5 %	2 731 \$	6,4 %
Secteur des pharmacies au détail	18 669	3,9 %	17 620	2,4 %	1 049	6,0 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	9 935	6,0 %	9 182	6,3 %	753	8,2 %
Articles de l'avant du magasin	8 734	1,7 %	8 438	(1,3) %	296	3,5 %
Produits	63 903 \$		60 123 \$		3 780 \$	6,3 %

- i) En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail tient maintenant compte des produits liés à Services le Choix du Président, qui sont principalement attribuables au chiffre d'affaires de *La Boutique Mobile* pour la période considérée et la période correspondante présentées, y compris des produits de 353 millions de dollars en 2025 (337 millions de dollars en 2024).

Les produits ont augmenté de 3 780 millions de dollars, ou 6,3 %, en 2025 comparativement à ceux inscrits en 2024, pour s'établir à 63 903 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 1 138 millions de dollars de la 53^e semaine. L'augmentation découle essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté⁵⁾ de 2,3 % (1,5 % en 2024).
 - la croissance⁵⁾ du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - la croissance⁵⁾ du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a été modérée;
 - l'inflation interne du prix des aliments de la société a été inférieure à l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin de 3,5 % (2,2 % en 2024);
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté⁵⁾ et la taille du panier d'épicerie s'est accrue⁵⁾.
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté⁵⁾ de 3,9 % (2,4 % en 2024).
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté⁵⁾ de 6,0 % (6,3 % en 2024), ce qui est attribuable aux médicaments de spécialité. Le nombre d'ordonnances exécutées s'est accru de 4,6 % (2,5 % en 2024). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables⁵⁾, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,8 % (2,5 % en 2024) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,9 % (2,9 % en 2024);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des articles de l'avant du magasin a augmenté⁵⁾ de 1,7 % (diminution de 1,3 % en 2024), en raison principalement de la croissance du chiffre d'affaires des produits de beauté et des produits en vente libre, en partie contrebalancée par la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge.

En 2025, 77 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 65 les ont fermées, tandis que la superficie nette en pieds carrés du secteur Vente au détail a augmenté de 1,3 million, ou 1,8 %, pour s'établir à 73,3 millions de pieds carrés, par rapport à 2024.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation s'est établi à 4 424 millions de dollars en 2025, en hausse de 950 millions de dollars, ou 27,3 %, comparativement à celui inscrit en 2024, ce qui tient compte de l'incidence de 106 millions de dollars de la 53^e semaine. La hausse découle d'une variation favorable de 591 millions de dollars d'éléments d'ajustement et d'une amélioration de 359 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 591 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 350 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles relatif essentiellement à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties;
 - l'incidence favorable de 164 millions de dollars de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif comptabilisées à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 99 millions de dollars de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent;
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 28 millions de dollars de l'incidence de la vente de Wellwise;
- facteurs en partie contrebalancés par :
- l'incidence défavorable de 30 millions de dollars de la cessation progressive des activités d'optique de *Theodore & Pringle*;
 - l'incidence défavorable de 10 millions de dollars des charges liées à la vente de PC Finance;
 - la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 8 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 1 million de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 1 million de dollars de la vente des immeubles non exploités.
- l'amélioration de 359 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation est attribuable à une augmentation de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Marge brute²⁾ La marge brute²⁾ s'est établie à 20 032 millions de dollars en 2025, en hausse de 1 197 millions de dollars, ou 6,4 %, comparativement à celle inscrite pour 2024. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾, qui s'est élevée à 31,3 %, est demeurée inchangée comparativement à celle inscrite pour 2024. Sur une base comparable de 52 semaines, la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est accrue de 10 points de base, en raison essentiellement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks, contrebalancées en partie par des variations dans la composition du chiffre d'affaires des catégories des pharmacies au détail.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ s'est établi à 7 156 millions de dollars, en hausse de 483 millions de dollars, ou 7,2 %, par rapport à celui inscrit en 2024, ce qui tient compte de l'incidence de 106 millions de dollars de la 53^e semaine. L'accroissement est attribuable à une augmentation de 1 197 millions de dollars de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de 714 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,1 %, soit une baisse favorable de 10 points de base comparativement à ceux inscrits en 2024. Sur une base comparable de 52 semaines, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires sont restés inchangés à 20,2 %, du fait principalement du levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières, facteurs contrebalancés par les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles se sont chiffrés à 2 692 millions de dollars, en baisse de 226 millions de dollars, ou 7,7 %, comparativement à ceux inscrits en 2024. La diminution découle essentiellement de l'incidence de la diminution de l'amortissement relatif à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties, d'une diminution de l'amortissement des actifs liés aux TI et de l'incidence, à l'exercice précédent, de l'amortissement accéléré attribuable à l'optimisation du réseau. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par une augmentation de l'amortissement des actifs loués, et par une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles liée à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée, ainsi que par les conversions de magasins de détail.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 149 millions de dollars (499 millions de dollars en 2024) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont établies à 742 millions de dollars, en hausse de 59 millions de dollars, ou 8,6 %, comparativement à celles inscrites en 2024. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives et de la dette à long terme.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en 2025 s'est chiffrée à 1 080 millions de dollars (731 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif s'est établi à 29,3 % (26,2 % en 2024). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la comptabilisation d'un impôt différé au titre de l'écart externe à la suite du classement de PC Finance à titre d'actif détenu en vue de la vente et à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers en 2024.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ pour 2025 s'est établi à 1 023 millions de dollars (927 millions de dollars en 2024) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 26,4 % (26,0 % en 2024). L'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est attribuable essentiellement à la tranche non imposable du profit découlant des cessions de biens immobiliers en 2024.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'est établi à 71 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 33 millions de dollars, ou 31,7 %, comparativement à celui inscrit en 2024, en raison essentiellement d'une baisse du résultat revenant aux franchisés après le partage des profits. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du résultat du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées.

Activités abandonnées En raison de l'annonce de la vente de PC Finance à EQB décrite précédemment, les résultats de PC Finance sont présentés dans les activités abandonnées, déduction faite des éliminations intersectorielles.

Produits Les produits, inclus dans les activités abandonnées, se sont établis à 911 millions de dollars en 2025, ce qui représente une augmentation de 20 millions de dollars par rapport à 2024. La hausse des produits découle essentiellement de l'augmentation des produits de commissions d'assurance et des commissions d'interchange.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées s'est établi à 136 millions de dollars en 2025, ce qui représente une baisse de 79 millions de dollars comparativement à celui inscrit en 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par ce qui suit :

- le recouvrement de 125 millions de dollars relatif à une question en matière de taxes à la consommation comptabilisé à l'exercice précédent, y compris des produits d'intérêts de 7 millions de dollars;
- l'augmentation des charges liées à l'acquisition de clients et des coûts d'exploitation attribuable aux avantages continus associés au renouvellement d'un accord à long terme avec Mastercard International Incorporated (« Mastercard ») à l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- une charge de 23 millions de dollars liée au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent, en lien avec la réévaluation du passif au titre de la fidélisation existant découlant des points non échangés afin de tenir compte des taux d'échange prévus plus élevés;
- la hausse des produits dont il est question ci-dessus;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues et de la diminution des radiations.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4 051 \$	4 010 \$	41 \$	1,0 %
Créances sur cartes de crédit	4 240	4 230	10	0,2 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	255	263	(8)	(3,0) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,4 %	14,3 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,5 %		

Créances sur cartes de crédit Au 3 janvier 2026, les créances sur cartes de crédit étaient classées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente. Au 3 janvier 2026, les créances sur cartes de crédit s'élevaient à 4 240 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2024. Cette augmentation découle essentiellement des dépenses accrues des clients. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues des créances sur cartes de crédit s'établissait à 255 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2024. La diminution reflète les tendances actuelles en matière de crédit à la consommation.

5.3 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 3 janvier 2026, du 28 décembre 2024 et du 30 décembre 2023 inclus dans le Rapport annuel de 2025 et dans le Rapport annuel de 2024, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026, le 28 décembre 2024 et le 30 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Produits	63 903 \$	60 123 \$	58 681 \$
Résultat d'exploitation	4 424	3 474	3 515
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156	6 673	6 378
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,1 %	10,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692 \$	2 918 \$	2 850 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	683	660
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	683	660
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	26,4 %	26,0 %	25,4 %
Bénéfice net	2 738 \$	2 275 \$	2 187 \$
Activités poursuivies	2 602	2 060	2 138
Activités abandonnées	136	215	49
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	2 667	2 155	2 088
Opérations poursuivies	2 531	1 940	2 039
Opérations abandonnées	136	215	49
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 913	2 637	2 480
Activités poursuivies	2 777	2 524	2 414
Activités abandonnées	136	113	66
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,24 \$	1,77 \$	1,65 \$
Activités poursuivies	2,13	1,59	1,61
Activités abandonnées	0,11	0,18	0,04
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,22 \$	1,75 \$	1,63 \$
Activités poursuivies	2,11	1,58	1,59
Activités abandonnées	0,11	0,17	0,04
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	2,43 \$	2,14 \$	1,94 \$
Activités poursuivies	2,32	2,05	1,89
Activités abandonnées	0,11	0,09	0,05
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires — dilué (en millions)	1 199,4	1 234,1	1 280,0
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,551 \$	0,496 \$	0,436 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	0,029 \$	1,325 \$	1,325 \$
Total des actifs	41 577 \$	40 880 \$	38 979 \$
Total de la dette à long terme ¹⁾	8 613 \$	8 201 \$	7 852 \$
Obligations locatives	10 414	10 183	9 458
Passifs financiers à long terme	19 027 \$	18 384 \$	17 310 \$

i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.

ii) Le total de la dette à long terme au 3 janvier 2026 comprend la dette à long terme de 2 722 millions de dollars classée dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Produits Les produits ont augmenté de 3 780 millions de dollars en 2025 comparativement à ceux inscrits en 2024 pour s'établir à 63 903 millions de dollars, et ils tiennent compte de l'incidence de 1 138 millions de dollars de la 53^e semaine. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru⁵⁾ de 2,3 % (1,5 % en 2024). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté⁵⁾ de 3,9 % (2,4 % en 2024).

Les produits se sont établis à 60 123 millions de dollars en 2024, ce qui représente une hausse de 1 442 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2023. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail s'est accru⁵⁾ de 1,5 % (3,9 % en 2023). Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté⁵⁾ de 2,4 % (5,4 % en 2023).

Le chiffre d'affaires de la société a continué de croître malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et l'incertitude entourant l'économie mondiale au cours des trois derniers exercices. En 2023, dans un contexte inflationniste mondial, les consommateurs ont porté une plus grande attention à la valeur, ce qui a favorisé les ventes de la société grâce à la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires des cosmétiques et des produits en vente libre est resté fort, tandis que les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance, compensant en partie une baisse des services liés à la COVID-19. En 2024, les consommateurs ont continué à porter une grande attention à la valeur, ce qui a favorisé le chiffre d'affaires de la société du fait de la vigueur de ses produits de marques contrôlées, de ses bannières à escompte et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires tiré des cosmétiques est resté vigoureux, tandis que celui tiré des produits en vente libre s'est normalisé alors que la saison du rhume et de la grippe a diminué d'intensité pour revenir à des niveaux plus normaux. Pour leur part, les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance. En 2025, les consommateurs sont demeurés attentifs à la valeur, ce qui a favorisé les ventes de la société du fait de la forte proportion de ses bannières à escompte, de la vigueur de ses produits de marques contrôlées et de ses promotions personnalisées, notamment son programme de fidélisation *PC Optimum*. Dans le secteur des pharmacies au détail, le chiffre d'affaires tiré des cosmétiques et celui tiré des produits en vente libre sont demeurés vigoureux, et les services pharmaceutiques ont enregistré une forte croissance.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies ont continué d'augmenter au cours des trois derniers exercices et ils reflètent l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », ainsi que les variations de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation. La croissance du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies découle essentiellement de ce qui suit :

- les variations de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, y compris la croissance⁵⁾ du chiffre d'affaires des magasins comparables des secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail en 2025, en 2024 et en 2023. Les résultats financiers de la société pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 reflètent des produits accrus ainsi qu'une augmentation du coût des ventes comparativement à 2023;
- l'incidence de la 53^e semaine à l'exercice 2025;
- les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les investissements dans les initiatives stratégiques ainsi que les bénéfices qui en ont découlé;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement, notamment :
 - l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark;
 - la cessation progressive des activités d'optique de *Theodore & Pringle*;
 - l'impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance;
 - les charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - le programme de fidélisation *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif au titre de la fidélisation;
 - les ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - la vente de PC Finance;
 - les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence de la vente de Wellwise;
 - les profits et les pertes sur la vente d'immeubles non exploités.

Total des actifs et des passifs financiers à long terme En 2025, le total des actifs a augmenté de 1,7 % comparativement à celui inscrit en 2024 pour s'établir à 41 577 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Cette augmentation a été neutralisée en partie par une diminution des immobilisations incorporelles. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 3,5 % comparativement à ceux inscrits en 2024 pour s'établir à 19 027 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et par une augmentation des émissions nettes de titres de créance à long terme.

En 2024, le total des actifs a augmenté de 4,9 % comparativement à celui inscrit en 2023 pour s'établir à 40 880 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation, des stocks et des placements à court terme. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par une diminution des immobilisations incorporelles. Les passifs financiers à long terme ont augmenté de 6,2 % comparativement à ceux inscrits en 2023 pour s'établir à 18 384 millions de dollars. Cette hausse s'explique principalement par un accroissement des obligations locatives et par une augmentation des émissions nettes de titres de créance à long terme.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Les principales composantes des flux de trésorerie suivantes sont présentées sur la base du total de la société, y compris les activités poursuivies et les activités abandonnées.

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 462 \$	1 488 \$	(26) \$	(1,7) %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	6 264 \$	5 802 \$	462 \$	8,0 %
Activités d'investissement	(1 888)	(2 021)	133	6,6 %
Activités de financement	(4 441)	(3 816)	(625)	(16,4) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5)	9	(14)	(155,6) %
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70) \$	(26) \$	(44) \$	(169,2) %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice ⁱ⁾	1 392 \$	1 462 \$	(70) \$	(4,8) %

i) Les principales composantes des flux de trésorerie sont présentées sur la base du total des activités. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées » des états financiers consolidés de la société pour obtenir de l'information sur les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 6 264 millions de dollars, en hausse de 462 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2024. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement du bénéfice en trésorerie et par la diminution de l'impôt payé en 2025, facteurs en partie contrebalancés par une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par une variation, d'un exercice à l'autre, des provisions.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 1 888 millions de dollars, en baisse de 133 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2024. Cette diminution découle essentiellement d'une baisse des investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles et une baisse des achats de placements à court terme, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution du produit de la cession d'actifs.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024	Variation ⁱ⁾
Nombre de magasins détenus par la société	566	603	(37)
Nombre de magasins franchisés	562	528	34
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 376	1 361	15
Nombre total de magasins	2 504	2 492	12
	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024	Variation (en %)
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	36,2	35,9	0,8 %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	17,4	16,8	3,6 %
Superficie des pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires (en millions de pieds carrés)	19,7	19,3	2,1 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	73,3	72,0	1,8 %
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	64 000	59 500	7,6 %
Magasins franchisés	31 000	31 800	(2,5) %
Pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	14 300	14 200	0,7 %

i) La variation du nombre total de magasins comprend la vente de 48 magasins au premier trimestre de 2025, dont 42 magasins liés à la vente de Wellwise.

Dépenses d'investissement La société a engagé des dépenses d'investissement de 2 062 millions de dollars, en baisse de 138 millions de dollars, ou 6,3 %, comparativement à celles inscrites en 2024. La diminution est attribuable à la baisse des achats d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 4 441 millions de dollars, en hausse de 625 millions de dollars comparativement à celles inscrites en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par une baisse des émissions nettes de titres de créance à long terme au cours de l'exercice à l'étude, par une hausse des dividendes versés en raison du calendrier de paiement des dividendes du quatrième trimestre de 2025, par le rachat de la totalité des actions privilégiées de série B émises et en circulation au 8 janvier 2025, par une augmentation des paiements au titre de la location, ainsi que par le nombre plus élevé de rachats d'actions ordinaires au cours de l'exercice à l'étude, facteurs partiellement contrebalancés par une diminution des remboursements sur la dette à long terme au cours de l'exercice à l'étude et par une augmentation des dépôts à vue de clients.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

	2025 (53 semaines)			2024 (52 semaines)		
Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	5 945 \$	319 \$	6 264 \$	5 486 \$	316 \$	5 802 \$
Moins :						
Dépenses d'investissement ⁱ⁾	2 030	32	2 062	2 162	38	2 200
Intérêts payés	307	148	455	295	148	443
Paiements au titre de la location, montant net	1 698	—	1 698	1 488	—	1 488
Flux de trésorerie disponibles²⁾	1 910 \$	139 \$	2 049 \$	1 541 \$	130 \$	1 671 \$

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant des activités poursuivies se sont établis à 1 910 millions de dollars, en hausse de 369 millions de dollars comparativement à ceux inscrits en 2024. L'augmentation découle essentiellement de l'accroissement du bénéfice en trésorerie et de la baisse de l'impôt payé en 2025, facteurs en partie contrebalancés par la variation, d'un exercice à l'autre, des provisions et par une variation défavorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Les activités poursuivies ont également été touchées par une baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par l'augmentation des paiements d'intérêts et des paiements au titre de la location par rapport à 2024.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant des activités abandonnées se sont établis à 139 millions de dollars, en hausse de 9 millions de dollars comparativement à ceux inscrits pour 2024. L'accroissement s'explique essentiellement par l'augmentation du bénéfice en trésorerie et par une baisse des dépenses d'investissement par rapport à 2024.

6.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières.

Le tableau qui suit présente le total de la dette.

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)	Total	Total
Dépôts à vue de clients	— \$	353 \$
Dette à court terme	—	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	—	631
Dette à long terme ⁱ⁾	5 891	7 570
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	315	294
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives et des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	6 206 \$	9 648 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 584	1 648
Obligations locatives	8 830	8 535
Total de la dette, compte non tenu des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	16 620 \$	19 831 \$
Total de la dette et dépôts à vue de clients inclus dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ⁱⁱⁱ⁾	4 158 \$	— \$
Dette pour le total de la société ^{iv)}	20 778 \$	19 831 \$

- i) La société a une facilité de crédit engagée accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 27 mars 2030. La facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière et la société respectait ces clauses au 3 janvier 2026 et les a respectées tout au long de 2025.
- ii) Au 3 janvier 2026, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 204 millions de dollars (192 millions de dollars au 28 décembre 2024) qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 27, « Contrats de location », des états financiers consolidés de la société).
- iii) Au 3 janvier 2026, une dette de 4 158 millions de dollars liée à PC Finance a été comptabilisée dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société. Au 28 décembre 2024, la dette de PC Finance s'élevait à 4 066 millions de dollars et se composait de dépôts à vue de clients, d'une dette à court terme, d'une tranche à moins d'un an de la dette à long terme, ainsi que d'une dette à long terme de 2 282 millions de dollars.
- iv) Au 3 janvier 2026, la dette pour le total de la société, excluant la dette liée à PC Finance, s'établissait à 16 620 millions de dollars (15 765 millions de dollars au 28 décembre 2024).

Activités de vente au détail La société gère la structure de son capital de manière à ce que les paramètres de crédit cadrent avec ceux de détaillants dont les notations sont élevées. La société calcule le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ afin d'évaluer le niveau d'endettement.

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	2,3 x	2,4 x

Le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ au 3 janvier 2026 a diminué comparativement à celui inscrit au 28 décembre 2024, en raison principalement d'une amélioration du montant ajusté du BAIIA²⁾, en partie contrebalancée par une hausse de la dette.

Banque PC Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose son portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires qui sont définies par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est tenue de respecter certaines clauses restrictives de nature financière au titre de divers instruments d'emprunt. La société respectait ces clauses restrictives au 3 janvier 2026 et les a respectées tout au long du trimestre. La Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables au 3 janvier 2026 et les a respectées tout au long du trimestre.

6.3 Composantes de la dette totale

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2025
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	4,39 %	16 juin 2035	500 \$
Total des débetures remboursées			500 \$

i) La société a utilisé le produit net de cette émission aux fins du remboursement de l'encours de sa facilité de crédit renouvelable consortiale et de ses besoins généraux.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱ⁾	3,56 %	12 décembre 2029	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée ⁱⁱ⁾	5,12 %	4 mars 2054	400
Total des débetures émises			800 \$

i) La société a utilisé le produit net de cette émission aux fins du rachat de la totalité des actions privilégiées de deuxième rang, série B, émises et en circulation le 8 janvier 2025.

ii) La société a utilisé le produit net de cette émission pour financer en partie le rachat des billets non garantis de premier rang d'un montant en capital global de 400 millions de dollars portant intérêt à 3,92 % le 10 juin 2024.

Aucune débeture n'a été remboursée en 2025. Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	400 \$
Total des débetures remboursées			400 \$

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 27 mars 2030. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 23, « Gestion du capital », des états financiers consolidés de la société). Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité.

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent une source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment de Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le tableau qui suit présente un résumé des montants titrisés auprès de fiducies de titrisation indépendantes.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 450 \$	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	650	800
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes ⁱ⁾	2 100 \$	2 250 \$

i) Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société.

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 3 janvier 2026 et s'y est conformée tout au long de 2025.

En 2025, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars, échéant le 17 juin 2030. Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 4,02 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars avant impôt. La perte sur les contrats à terme sur obligations sera reclassée dans le bénéfice net sur la durée des billets. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,07 % sur les billets émis.

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 %, qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2025.

Fiducies de financement indépendantes Au 3 janvier 2026, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 704 millions de dollars (590 millions de dollars au 28 décembre 2024) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes. Au 3 janvier 2026, la société avait accordé un rehaussement de crédit de 80 millions de dollars (64 millions de dollars au 28 décembre 2024) en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 28 décembre 2024) du principal des prêts en cours.

La société détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 1 milliard de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 27 mars 2028.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour les exercices 2025 et 2024.

(en millions de dollars canadiens)	3 janvier 2026 (53 semaines)	28 décembre 2024 (52 semaines)
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 477 \$	1 654 \$
CPG émis	145	375
CPG arrivés à échéance	(340)	(552)
Solde à la clôture de l'exercice ⁱ⁾	1 282 \$	1 477 \$

i) Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société.

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions afin que les pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 3 janvier 2026, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 28 décembre 2024) et un montant total de 32 millions de dollars (476 millions de dollars au 28 décembre 2024) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 3 janvier 2026, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (montant négligeable au 28 décembre 2024) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

6.4 Situation financière

Montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et montant ajusté du rendement du capital²⁾

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ et le montant ajusté du rendement du capital²⁾ sont des ratios calculés sur la base du total de la société (y compris les activités poursuivies et les activités abandonnées). Voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », pour obtenir la définition de ces mesures.

	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	26,3 %	23,6 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	12,4 %	11,8 %

Le montant ajusté du rendement des capitaux propres²⁾ au 3 janvier 2026 a augmenté comparativement au montant inscrit au 28 décembre 2024, en raison d'une amélioration de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et d'une diminution des capitaux propres moyens.

Le montant ajusté du rendement du capital²⁾ au 3 janvier 2026 a augmenté comparativement au montant inscrit au 28 décembre 2024, en raison d'une amélioration du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, en partie contrebalancée par une hausse du capital moyen, ce qui découle surtout d'une augmentation des obligations locatives, de la dette à long terme et des dépôts à vue de clients.

6.5 Notations

Le tableau qui suit présente les notations actuelles de la société.

Notation (normes canadiennes)	Morningstar DBRS		Standard & Poor's	
	Notation	Tendance	Notation	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB (élevé)	Positive	BBB+	Stable
Billets à moyen terme	BBB (élevé)	Positive	BBB+	s. o.

Au deuxième trimestre de 2025, Morningstar Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé les notations de la société et modifié la tendance, qui est passée de stable à positive. Standard and Poor's Global Ratings a confirmé les notations et les perspectives de la société.

6.6 Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société. Au 3 janvier 2026, aucune action privilégiée de deuxième rang n'était en circulation.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation.

	3 janvier 2026 (53 semaines)		28 décembre 2024 (52 semaines)	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 206 944 212	6 215 \$	1 242 105 516	6 281 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	2 976 888	67	8 712 528	166
Rachetées et annulées	(34 774 899)	(192)	(43 873 832)	(232)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	1 175 146 201	6 090 \$	1 206 944 212	6 215 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de la période	(3 928 496)	(19) \$	(5 076 956)	(25) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(1 240 000)	(6)	(1 680 000)	(8)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	1 957 068	10	2 828 460	14
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(3 211 428)	(15) \$	(3 928 496)	(19) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	1 171 934 773	6 075 \$	1 203 015 716	6 196 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	1 187 971 932		1 220 204 360	

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions, à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2025, le Conseil a accru de 0,128250 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,141075 \$ par action ordinaire.

Le tableau qui suit résume les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués.

	2025	2024
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires ^{i), ii)}	0,551475 \$	0,496250 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,029440 \$	1,325000 \$

i) Les dividendes de 0,141075 \$ par action ordinaire déclarés au quatrième trimestre de 2025 étaient à payer le 30 décembre 2025.

ii) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	654 \$	604 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	—	12
Total des dividendes déclarés	654 \$	616 \$

Après le 3 janvier 2026, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,141075 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2026 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2026.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ^{i), ii)}	34 774 899	43 873 832
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱⁱ⁾	1 875 \$	1 754 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ^{iv)}	1 889	1 661
Diminution du capital social ordinaire ^{v)}	192	232
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) ⁱ⁾	1 240 000	1 680 000
Contrepartie en trésorerie payée	69 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	65	64
Diminution du capital social ordinaire	6	8

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

ii) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 3 janvier 2026 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iii) Une contrepartie en trésorerie de 3 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2025 a été versée au quatrième trimestre de 2025.

iv) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 351 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

v) Tient compte d'un montant de 32 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 59 800 244 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 3 janvier 2026, la société avait racheté 21 899 071 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique actuelle de rachat dans le cours normal des activités. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2025, 34 774 899 actions ordinaires (43 873 832 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 875 millions de dollars (1 754 millions de dollars en 2024), y compris 16 756 185 actions ordinaires (18 480 092 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 906 millions de dollars (746 millions de dollars en 2024).

La société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 3 janvier 2026, une obligation de rachat d'actions de 375 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

6.7 Arrangements hors bilan

Les arrangements hors bilan de la société sont résumés ci-après. Certains arrangements importants sont également décrits à la rubrique 6.3, « Composantes de la dette totale ».

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et à d'autres garanties de bonne exécution, à un cautionnement, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la PC Finance, aux lettres de crédit et au financement par des tiers offert aux franchisés de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société s'établissait à environ 498 millions de dollars au 3 janvier 2026 (478 millions de dollars au 28 décembre 2024).

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location et d'autres transactions effectuées dans le cours normal de ses activités.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre des cessions, par le passé, de certains de ses actifs et de Wellwise (voir la note 6, « Cessation progressive d'activités et cession d'entreprises », des états financiers consolidés de la société), la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats jusqu'en 2033 dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations. Au 3 janvier 2026, la société avait garanti les obligations découlant de contrats de location à hauteur de 9 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2024).

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard, une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 3 janvier 2026, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 28 décembre 2024).

Garantie sous forme de trésorerie Au 3 janvier 2026, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 93 millions de dollars (94 millions de dollars au 28 décembre 2024). Au 3 janvier 2026, aucun montant en trésorerie (aucun montant au 28 décembre 2024) n'était déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie.

6.8 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 3 janvier 2026.

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	
Total de la dette (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	291 \$	390 \$	1 577 \$	818 \$	573 \$	5 998 \$	9 647 \$
Contrats de change à terme	336	—	—	—	—	—	336
Fournisseurs et autres passifs	7 127	—	—	—	—	—	7 127
Participation des pharmaciens propriétaires	396	—	—	—	—	—	396
Passifs financiers ⁱⁱ⁾	—	13	12	13	13	142	193
Obligations découlant de contrats de location	1 650	1 560	1 271	1 181	928	3 429	10 019
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	319	305	47	8	—	—	679
Obligations liées à des achats ^{iv)}	907	184	119	54	35	13	1 312
Total des obligations contractuelles liées aux activités poursuivies	11 026 \$	2 452 \$	3 026 \$	2 074 \$	1 549 \$	9 582 \$	29 709 \$
Total des obligations contractuelles liées aux activités abandonnées	2 371 \$	668 \$	693 \$	694 \$	479 \$	25 \$	4 930 \$
Obligations contractuelles pour le total de la société	13 397 \$	3 120 \$	3 719 \$	2 768 \$	2 028 \$	9 607 \$	34 639 \$

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables étaient fondés sur les taux à terme au 3 janvier 2026.

ii) Ces passifs représentent les paiements contractuels auxquels s'est engagée la société relativement aux immeubles de commerce de détail vendus à Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et à des tiers.

iii) Ces obligations comprennent des accords relatifs à l'achat de matériel et de biens immobiliers ainsi que des engagements relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation de bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.

iv) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens ou de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou aucun coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

7. Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains des risques financiers auxquels elle est exposée. La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur les émissions futures de titres de créance. Elle a également recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

	3 janvier 2026 (53 semaines)			28 décembre 2024 (52 semaines)		
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						
Contrats de change à terme	— \$	(1) \$	(2) \$	1 \$	(1) \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	—	3	(3)	—	3	(3)
Couverture des prix de l'énergie ⁱⁱ⁾	(27)	(11)	(7)	(15)	(12)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(27) \$	(9) \$	(12) \$	(14) \$	(10) \$	(3) \$

i) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance.

ii) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur du dérivé est prise en compte dans les autres passifs.

La société a également recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Ces instruments dérivés ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle. Pour plus de précisions sur l'incidence qu'ont eue ces instruments en 2025, voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du présent rapport de gestion.

Le tableau qui suit présente un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux instruments financiers dérivés de la société qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle.

	3 janvier 2026 (53 semaines)		28 décembre 2024 (52 semaines)	
(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation	Juste valeur des actifs (passifs) nets	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle				
Contrats de change et autres contrats à terme	(1) \$	(14) \$	5 \$	26 \$
Autres dérivés non financiers	(2)	5	—	2
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(3) \$	(9) \$	5 \$	28 \$

8. Résultats d'exploitation trimestriels

8.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2025 compte 53 semaines et l'exercice 2024, 52 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, le quatrième trimestre comporte 13 semaines.

Le tableau qui suit présente un résumé des principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres. En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025					2024				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (53 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (52 semaines)
Produits	13 904 \$	14 457 \$	19 160 \$	16 382 \$	63 903 \$	13 351 \$	13 715 \$	18 332 \$	14 725 \$	60 123 \$
Montant ajusté du BAIIA²⁾	1 509	1 757	2 115	1 775	7 156	1 450	1 642	1 986	1 595	6 673
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	503	714	794	656	2 667	459	457	777	462	2 155
Activités poursuivies	481	693	746	611	2 531	426	440	622	452	1 940
Activités abandonnées	22	21	48	45	136	33	17	155	10	215
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	570	721	828	794	2 913	537	664	767	669	2 637
Activités poursuivies	548	700	780	749	2 777	504	647	737	636	2 524
Activités abandonnées	22	21	48	45	136	33	17	30	33	113
Bénéfice net par action ordinaire :										
De base (en dollars)	0,42 \$	0,60 \$	0,67 \$	0,56 \$	2,24 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,64 \$	0,38 \$	1,77 \$
Activités poursuivies	0,40 \$	0,58 \$	0,63 \$	0,52 \$	2,13 \$	0,34 \$	0,36 \$	0,51 \$	0,38 \$	1,59 \$
Activités abandonnées	0,02 \$	0,02 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,13 \$	— \$	0,18 \$
Dilué (en dollars)	0,42 \$	0,59 \$	0,66 \$	0,55 \$	2,22 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,63 \$	0,38 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	0,40 \$	0,58 \$	0,62 \$	0,51 \$	2,11 \$	0,34 \$	0,36 \$	0,51 \$	0,37 \$	1,58 \$
Activités abandonnées	0,02 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,01 \$	0,17 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,47 \$	0,60 \$	0,69 \$	0,67 \$	2,43 \$	0,43 \$	0,54 \$	0,62 \$	0,55 \$	2,14 \$
Activités poursuivies	0,45 \$	0,59 \$	0,65 \$	0,63 \$	2,32 \$	0,40 \$	0,53 \$	0,60 \$	0,52 \$	2,05 \$
Activités abandonnées	0,02 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,09 \$
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail	2,2 %	3,5 %	2,0 %	1,5 %	2,3 %	3,4 %	0,2 %	0,5 %	2,5 %	1,5 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail	3,8 %	4,1 %	4,0 %	3,9 %	3,9 %	4,0 %	1,5 %	2,9 %	1,3 %	2,4 %

Produits Les produits des huit derniers trimestres ont été touchés par divers facteurs, dont les suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la 13^e semaine au quatrième trimestre de 2025;
- l'incidence de la conjoncture macroéconomique sur les prix dans les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail;
- les variations de la superficie nette de vente au détail. Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 2,1 millions de pieds carrés pour s'établir à 73,3 millions de pieds carrés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies des huit derniers trimestres ont été touchés par les éléments suivants :

- l'incidence du caractère saisonnier, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre;
- le calendrier des jours fériés;
- l'incidence de la 13^e semaine au quatrième trimestre 2025;
- les économies de coûts, l'efficacité sur le plan de l'exploitation et les bénéfices associés aux initiatives stratégiques;
- l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation;
- l'incidence de certains éléments d'ajustement dont il est question à la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », notamment :
 - l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark;
 - la cessation progressive des activités d'optique de *Theodore & Pringle*;
 - l'impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance;
 - les charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif;
 - le programme de fidélisation *PC Optimum*, y compris la réévaluation du passif au titre de la fidélisation;
 - les ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
 - la vente de PC Finance;
 - les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - l'incidence de la vente de Wellwise;
 - les profits et les pertes sur la vente d'immeubles non exploités.

8.2 Résultats du quatrième trimestre

En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées pour le quatrième trimestre de 2025.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	16 382 \$	14 725 \$	1 657 \$	11,3 %
Résultat d'exploitation	1 134	793	341	43,0 %
Marge brute ²⁾	5 047	4 554	493	10,8 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	30,8 %	30,9 %		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 775	1 595	180	11,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,8 %	10,8 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	613 \$	680 \$	(67) \$	(9,9) %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	173	162	11	6,8 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	173	162	11	6,8 %
Impôt sur le résultat	357	173	184	106,4 %
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ²⁾	257	226	31	13,7 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif ²⁾	25,7 %	26,0 %		
Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(7) \$	(1) \$	(6) \$	(600,0) %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾	656	462	194	42,0 %
Activités poursuivies	611	452	159	35,2 %
Activités abandonnées	45	10	35	350,0 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	794	669	125	18,7 %
Activités poursuivies	749	636	113	17,8 %
Activités abandonnées	45	33	12	36,4 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,55 \$	0,38 \$	0,17	44,7 %
Activités poursuivies	0,51 \$	0,37 \$	0,14	37,8 %
Activités abandonnées	0,04 \$	0,01 \$	0,03	300,0 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,67 \$	0,55 \$	0,12	21,8 %
Activités poursuivies	0,63 \$	0,52 \$	0,11	21,2 %
Activités abandonnées	0,04 \$	0,03 \$	0,01	33,3 %
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 188,0	1 217,8		
Entrées (sorties) nettes ¹⁾ liées aux :				
Activités d'exploitation	2 197 \$	1 587 \$	610 \$	38,4 %
Activités d'investissement	(585)	(715)	130	18,2 %
Activités de financement	(1 568)	(409)	(1 159)	(283,4) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,141075 \$	0,128250 \$	0,013 \$	10,1 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série B (en dollars)	— \$	0,33125 \$	(0,33)	—

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, de la société et de l'incidence du rachat de ces actions.
- ii) Ces mesures relatives aux flux de trésorerie sont présentées sur la base du total de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Loblaw a enregistré d'excellents résultats au quatrième trimestre, témoignant d'une exécution efficace de son plan stratégique. Sur une base comparable de 12 semaines, les produits se sont accrus de 3,5 %, la marge brute exprimée en pourcentage s'est améliorée de 10 points de base, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires sont demeurés inchangés et le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire a affiché une hausse de 10,9 %. L'achalandage a augmenté au cours du quatrième trimestre, les Canadiens ayant reconnu la valeur, la qualité, le service et la commodité grâce auxquels la société se distingue dans l'ensemble de son réseau national. Cette hausse de l'achalandage s'est traduite par des gains de parts de marché soutenus dans l'ensemble de ses bannières. Le chiffre d'affaires tiré du commerce électronique a affiché une forte croissance, la commodité omnicanale demeurant une priorité pour les clients. La société a accru davantage son offre afin de répondre à la demande des clients pour la livraison rapide, les repas préparés et leurs produits PC^{MD} préférés. La société a continué de se concentrer sur l'offre de valeur aux Canadiens en élargissant son réseau de la division Escompte au cours du trimestre, avec l'ouverture de 15 magasins No Frills^{MD} et Maxi^{MD}, offrant ainsi à encore plus de familles canadiennes un accès pratique à des aliments nutritifs à prix avantageux. Les bannières de la division Super Marché de la société, notamment Fortinos et T&T Supermarché^{MD}, qui affichent de solides performances, ont attiré les clients à la recherche d'une expérience de magasinage complète, axée sur les produits canadiens, les offres multiculturelles et les produits du journal Trouvailles^{MC} PC^{MD} innovants, bonifiés par des offres de fidélisation personnalisées PC Optimum^{MC} et des prix concurrentiels. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur Vente au détail a affiché une croissance constante tout au long du trimestre. Dans l'ensemble du réseau Shoppers Drug Mart et Pharmaprix^{MD}, la société a poursuivi sur sa lancée à l'avant du magasin, soutenue par la vigueur du chiffre d'affaires tiré des produits de beauté et des produits en vente libre. Les médicaments sur ordonnance et les services de soins de santé ont de nouveau bénéficié de la forte croissance des médicaments de spécialité et des services de soins de santé.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et bénéfice net dilué par action ordinaire

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 656 millions de dollars (0,55 \$ par action ordinaire), en hausse de 194 millions de dollars (0,17 \$ par action ordinaire), ou 42,0 %, ce qui tient compte de l'incidence de 75 millions de dollars, ou 0,06 \$, de la 13^e semaine. La hausse est surtout attribuable à l'incidence des coûts moins élevés liés à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 et à l'incidence de la charge relative au programme de fidélisation PC Optimum comptabilisées à l'exercice précédent.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ s'est établi à 794 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 125 millions de dollars, ou 18,7 %, ce qui tient compte de l'incidence de 75 millions de dollars de la 13^e semaine. Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire²⁾ s'est élevé à 0,67 \$, en hausse de 0,12 \$, ou 21,8 %, ce qui tient compte de l'incidence de 0,06 \$ de la 13^e semaine.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 611 millions de dollars (0,51 \$ par action ordinaire) au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 159 millions de dollars (0,14 \$ par action ordinaire), ou 35,2 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2024. Cette augmentation tient compte d'une amélioration de 113 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et d'une variation favorable de 46 millions de dollars d'éléments d'ajustement, comme il est décrit ci-dessous :

- l'amélioration de 113 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation découle essentiellement de ce qui suit :
 - une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, et des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
- la variation favorable de 46 millions de dollars (0,03 \$ par action ordinaire) d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 77 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) de l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuable essentiellement à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties;
 - l'incidence favorable de 71 millions de dollars (0,06 \$ par action ordinaire) de la charge relative au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 29 millions de dollars (0,02 \$ par action ordinaire) de la réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise comptabilisée à l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable de 107 millions de dollars (0,09 \$ par action ordinaire) de l'impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 12 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) de la vente d'immeubles non exploités;
- l'incidence défavorable de 9 millions de dollars (0,01 \$ par action ordinaire) des charges liées à la vente de PC Finance;
- le bénéfice net dilué par action ordinaire tient compte également de l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires au cours des 12 derniers mois (0,02 \$ par action ordinaire).

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société²⁾ lié aux activités poursuivies a augmenté de 113 millions de dollars, ou 17,8 %, comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2024 pour s'établir à 749 millions de dollars. Le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ lié aux activités poursuivies a augmenté de 0,11 \$, ou 21,2 %, pour s'établir à 0,63 \$. L'augmentation reflète l'incidence favorable du rachat d'actions ordinaires.

Produits Les produits représentent les produits tirés des activités de détail et sont principalement composés du chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail et du secteur des pharmacies au détail. Le tableau qui suit présente une répartition du chiffre d'affaires total et du chiffre d'affaires des magasins comparables de la société.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)		2024 (12 semaines)			
	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables ⁵⁾	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires des magasins comparables	Variation (en \$)	Variation (en %)
Secteur de l'alimentation au détailⁱ⁾	11 433 \$	1,5 %	10 284 \$	2,5 %	1 149 \$	11,2 %
Secteur des pharmacies au détail	4 949	3,9 %	4 441	1,3 %	508	11,4 %
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	2 526	5,6 %	2 230	6,3 %	296	13,3 %
Articles de l'avant du magasin	2 423	2,2 %	2 211	(3,1) %	212	9,6 %
Produits	16 382 \$		14 725 \$		1 657 \$	11,3 %

i) En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail tient maintenant compte des produits liés à Services le Choix du Président, qui sont principalement attribuables au chiffre d'affaires de *La Boutique Mobile* pour la période considérée et la période correspondante présentées, y compris des produits de 140 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025 (146 millions de dollars en 2024).

Les produits ont augmenté de 1 657 millions de dollars, ou 11,3 %, au quatrième trimestre de 2025 comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2024, pour s'établir à 16 382 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 1 138 millions de dollars de la 13^e semaine. L'augmentation découle essentiellement des facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté⁵⁾ de 1,5 % (2,5 % en 2024) pour le trimestre;
 - la croissance⁵⁾ du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - la croissance⁵⁾ du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance a été modérée;
 - l'inflation interne du prix des aliments de la société a été considérablement inférieure à l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin de 4,4 % (2,4 % en 2024);
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté⁵⁾ et la taille du panier d'épicerie s'est accrue⁵⁾;
- le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté⁵⁾ de 3,9 % pour le trimestre (1,3 % en 2024);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté⁵⁾ de 5,6 % (6,3 % en 2024), ce qui est attribuable aux médicaments de spécialité. Le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 10,4 % (1,7 % en 2024). Si l'on tient compte seulement des magasins comparables⁵⁾, le nombre d'ordonnances exécutées a augmenté de 2,9 % (1,7 % en 2024) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,9 % (4,0 % en 2024);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des articles de l'avant du magasin a augmenté⁵⁾ de 2,2 % (diminution de 3,1 % en 2024), en raison principalement de la croissance du chiffre d'affaires des produits de beauté et des produits en vente libre, en partie contrebalancée par la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge.

Au quatrième trimestre de 2025, 30 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 5 les ont fermées. La superficie du secteur Vente au détail s'est établie à 73,3 millions de pieds carrés, ce qui représente une augmentation nette de 1,3 million de pieds carrés, ou 1,8 %, par rapport au quatrième trimestre de 2024.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 341 millions de dollars, ou 43,0 %, au quatrième trimestre de 2025 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2024 pour s'établir à 1 134 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 106 millions de dollars de la 13^e semaine. Cette hausse reflète une variation favorable de 199 millions de dollars d'éléments d'ajustement et une amélioration de 142 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation, comme il est décrit ci-dessous :

- la variation favorable de 199 millions de dollars d'éléments d'ajustement s'explique principalement par ce qui suit :
 - la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 105 millions de dollars de l'amortissement des immobilisations incorporelles attribuable essentiellement à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties;
 - l'incidence favorable de 99 millions de dollars de la charge liée au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent;
 - l'incidence favorable de 23 millions de dollars de la réduction de la juste valeur liée à la vente de Wellwise comptabilisée à l'exercice précédent;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 14 millions de dollars de la vente d'immeubles non exploités;
 - l'incidence défavorable de 10 millions de dollars des charges liées à la vente de PC Finance;
 - l'incidence défavorable de 3 millions de dollars des ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change;
 - la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 1 million de dollars des ajustements de la juste valeur des immeubles non exploités;
- l'amélioration de 142 millions de dollars de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation par suite d'une hausse de la marge brute²⁾, en partie contrebalancée par une augmentation des frais de vente et charges générales et administratives, ainsi que des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Marge brute²⁾ La marge brute²⁾ s'est établie à 5 047 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 493 millions de dollars, ou 10,8 %, comparativement à celle inscrite pour le quatrième trimestre de 2024. La marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est élevée à 30,8 % et a diminué de 10 points de base. Sur une base comparable de 12 semaines, la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établie à 31,0 % et a augmenté de 10 points de base, en raison essentiellement des améliorations continues au chapitre des pertes liées aux stocks.

Montant ajusté du BAIIA²⁾ Le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 180 millions de dollars, ou 11,3 %, au quatrième trimestre de 2025 comparativement à celui inscrit au quatrième trimestre de 2024 pour s'établir à 1 775 millions de dollars, ce qui tient compte de l'incidence de 106 millions de dollars de la 13^e semaine. L'accroissement est attribuable à une augmentation de 493 millions de dollars de la marge brute²⁾, qui a été partiellement contrebalancée par une hausse de 313 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires se sont établis à 20,0 %, soit une baisse favorable de 10 points de base. Sur une base comparable de 12 semaines, les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires sont demeurés inchangés à 20,1 %, du fait principalement du levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires, en partie contrebalancé par les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Au quatrième trimestre de 2025, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté de 67 millions de dollars, ou 9,9 %, comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2024 pour s'établir à 613 millions de dollars. La baisse découle essentiellement de l'incidence de la diminution de l'amortissement relatif à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties, en partie contrebalancée par une augmentation de l'amortissement des actifs loués et par une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles liée à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée, et par les conversions de magasins de détail. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement de 10 millions de dollars (115 millions de dollars en 2024) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 11 millions de dollars, ou 6,8 %, comparativement au montant inscrit au quatrième trimestre de 2024 pour s'établir à 173 millions de dollars. L'augmentation découle essentiellement d'une augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat comptabilisée au quatrième trimestre de 2025 s'est établie à 357 millions de dollars (173 millions de dollars en 2024) et le taux d'impôt effectif, à 37,1 % (27,4 % en 2024). L'augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à la comptabilisation d'un impôt différé au titre de l'écart externe à la suite du classement de PC Finance à titre d'actif détenu en vue de la vente, en partie contrebalancée par l'incidence d'autres éléments non imposables.

Le montant ajusté de la charge d'impôt²⁾ comptabilisé pour le quatrième trimestre de 2025 s'est établi à 257 millions de dollars (226 millions de dollars en 2024) et le montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾, à 25,7 % (26,0 % en 2024). La diminution du montant ajusté du taux d'impôt effectif²⁾ est principalement attribuable à l'incidence d'autres éléments non imposables.

Perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle La société a inscrit une perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle de 7 millions de dollars, en baisse de 6 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2024. Cette baisse est attribuable essentiellement à une diminution du bénéfice des franchisés après le partage des profits. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part du bénéfice du secteur de l'alimentation au détail revenant aux franchisés de la société et elles sont tributaires du moment où les ententes de partage des profits avec les franchisés sont conclues et signées.

Activités abandonnées En raison de l'annonce de la vente de PC Finance à EQB décrite précédemment, les résultats de PC Finance sont présentés dans les activités abandonnées, déduction faite des éliminations intersectorielles.

Produits Les produits, inclus dans les activités abandonnées, se sont établis à 230 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, ce qui représente une augmentation de 7 millions de dollars, ou 3,1 %. La hausse des produits découle essentiellement de l'augmentation des produits de commissions d'assurance et des produits d'intérêts plus élevés.

Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités abandonnées s'est établi à 45 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, ce qui représente une hausse de 35 millions de dollars, ou 350,0 %. Cette augmentation s'explique essentiellement par une charge de 23 millions de dollars liée au programme de fidélisation *PC Optimum* comptabilisée à l'exercice précédent, en lien avec la réévaluation du passif au titre de la fidélisation existant découlant des points non échangés afin de tenir compte des taux d'échange prévus plus élevés, par la hausse des produits dont il est question ci-dessus et par l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4 051 \$	4 010 \$	41 \$	1,0 %
Créances sur cartes de crédit	4 240	4 230	10	0,2 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	255	263	(8)	(3,0) %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	14,4 %	14,3 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,3 %	4,5 %		

Créances sur cartes de crédit Au 3 janvier 2026, les créances sur cartes de crédit s'établissaient à 4 240 millions de dollars, en hausse de 10 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2024. Cette hausse découle essentiellement des dépenses accrues des clients. Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances attendues des créances sur cartes de crédit s'établissait à 255 millions de dollars, en baisse de 8 millions de dollars comparativement au 28 décembre 2024. La diminution reflète les tendances actuelles en matière de crédit à la consommation.

Flux de trésorerie

Les composantes des flux de trésorerie suivantes sont présentées sur la base du total de la société et comprennent les activités poursuivies et les activités abandonnées.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	1 350 \$	993 \$	357 \$	36,0 %
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	2 197 \$	1 587 \$	610 \$	38,4 %
Activités d'investissement	(585)	(715)	130	18,2 %
Activités de financement	(1 568)	(409)	(1 159)	(283,4) %
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2)	6	(8)	(133,3) %
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	42 \$	469 \$	(427) \$	(91,0) %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 392 \$	1 462 \$	(70) \$	(4,8) %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les activités d'exploitation se sont soldées par des entrées nettes de 2 197 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 610 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2024. L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accroissement du bénéfice en trésorerie, aux dépenses accrues des clients et à la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les activités d'investissement se sont soldées par des sorties nettes de 585 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en baisse de 130 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2024. La diminution découle essentiellement d'une augmentation des cessions de placements à court terme, en partie contrebalancée par une hausse des investissements dans des immobilisations corporelles et incorporelles.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des sorties nettes de 1 568 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 1 159 millions de dollars comparativement à celles inscrites au quatrième trimestre de 2024. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse des émissions de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements effectués au cours de l'exercice précédent, du nombre plus élevé de rachats d'actions ordinaires au cours du trimestre à l'étude, d'une diminution des dépôts à vue de clients, d'une hausse des dividendes versés attribuable au calendrier de versement des dividendes du quatrième trimestre de 2025 et d'une baisse de la dette à court terme

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2025, la société a engagé des dépenses d'investissement de 722 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 94 millions de dollars, ou 15,0 %, comparativement à celles engagées au quatrième trimestre de 2024. Cette hausse est attribuable à une augmentation des achats d'immobilisations corporelles, en partie contrebalancée par une diminution des entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

	2025 (13 semaines)			2024 (12 semaines)		
Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	2 407 \$	(210) \$	2 197 \$	1 801 \$	(214) \$	1 587 \$
Moins :						
Dépenses d'investissement ⁱ⁾	716	6	722	619	9	628
Intérêts payés	58	53	111	51	48	99
Paiements au titre de la location, montant net	394	—	394	250	—	250
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1 239 \$	(269) \$	970 \$	881 \$	(271) \$	610 \$

- i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de la période. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ provenant des activités poursuivies se sont établis à 1 239 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025, en hausse de 358 millions de dollars comparativement à ceux inscrits au quatrième trimestre de 2024. L'augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement du bénéfice en trésorerie, les dépenses accrues des clients et la variation favorable des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Les activités poursuivies ont également été touchées par une augmentation des dépenses d'investissement, ainsi que par l'augmentation des paiements d'intérêts et des paiements au titre de la location par rapport au quatrième trimestre de 2024.

Les flux de trésorerie disponibles²⁾ affectés aux activités abandonnées du quatrième trimestre de 2025 ont été relativement stables par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2024, s'établissant à 269 millions de dollars.

9. Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de façon à fournir l'assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 3 janvier 2026.

10. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, la direction, sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière, a conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 3 janvier 2026.

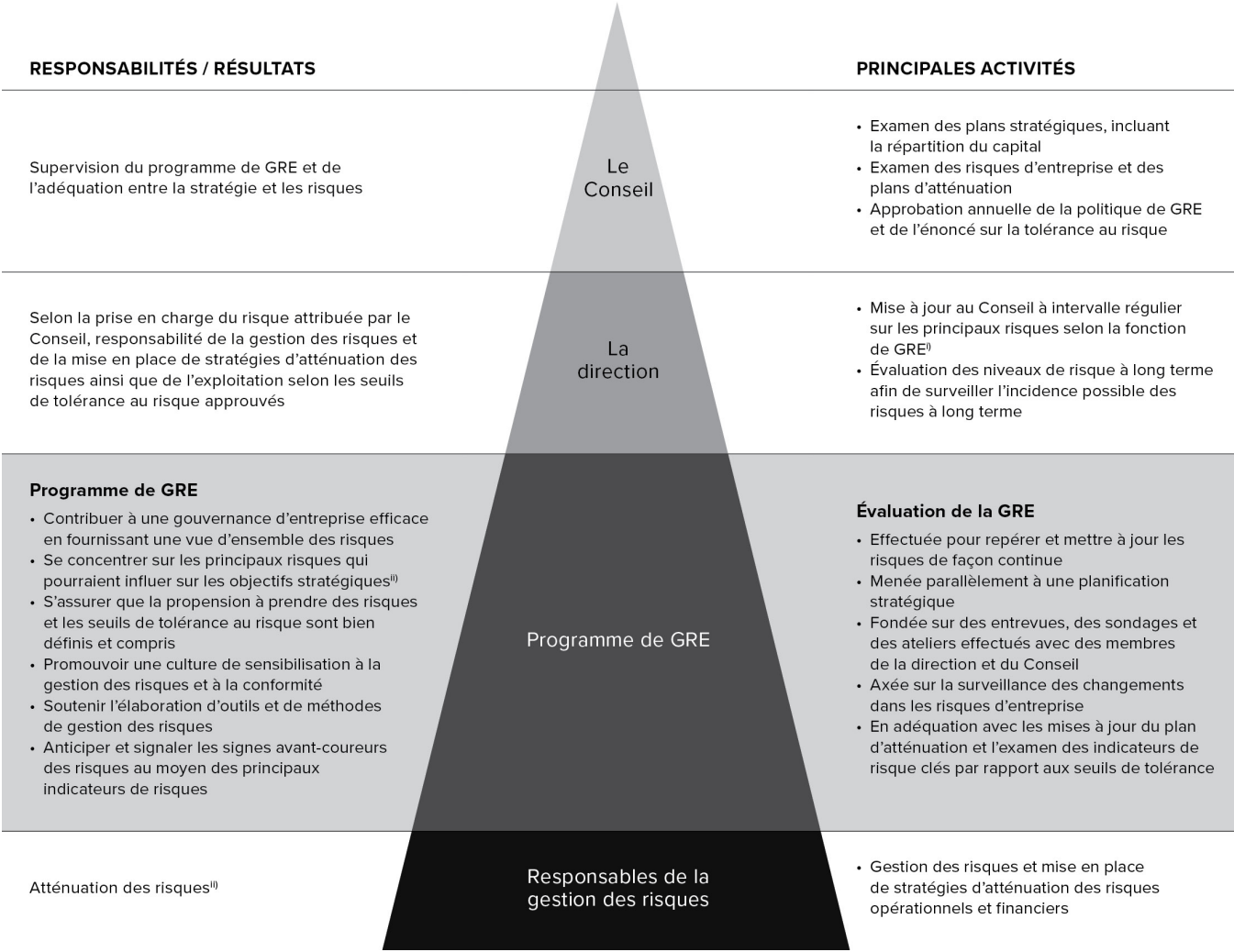
Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôle, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière en 2025 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

11. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Le programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE ») de la société vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer les risques selon des niveaux adéquats de tolérance en mettant à leur disposition une approche systématique et une méthodologie qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre du programme de GRE ainsi que dans celui d'autres processus de planification des activités de la société servent à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités d'atténuation des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de GRE n'a pas pour objet d'éliminer les risques, mais plutôt de les repérer et de les gérer selon l'Énoncé sur la tolérance au risque de la société et le niveau approuvé de tolérance aux risques. L'Énoncé sur la tolérance au risque établit les principaux aspects des activités, des valeurs et des marques de la société, et il fournit une orientation en ce qui concerne la tolérance au risque.



- i) Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs.
- ii) Chacun des principaux risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des principaux risques. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas.

11.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

L'analyse des risques qui suit souligne des facteurs importants qui peuvent avoir une incidence négative majeure sur la société, ses activités, sa situation financière ou sa performance financière future.

Les risques suivants constituent un sous-ensemble des principaux risques qui ont été décelés au moyen du programme de GRE. Cette liste des risques devrait être lue parallèlement à la liste complète des risques inhérents aux activités de la société présentée dans la notice annuelle de la société pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, qui est intégrée par renvoi au présent rapport de gestion :

Conjoncture économique	Autres modèles d'approvisionnement en médicaments génériques
Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données	Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services
Déploiement des systèmes de TI et gestion des données	Situation concurrentielle et stratégie
Réforme du réseau de la santé	Gestion du changement, processus et efficience
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Relations de travail
Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires	Questions environnementales et sociales
Recrutement, développement des employés et planification de la relève	Continuité de l'exploitation
Commerce électronique et technologies perturbatrices	Actions en justice
Gestion des stocks et pertes	Fournisseurs de services
Conformité à la réglementation	Relations avec les franchisés

Conjoncture économique La croissance des produits, la rentabilité, la marque et la réputation de la société peuvent être tributaires de la conjoncture économique en général. La conjoncture économique peut comprendre entre autres l'inflation, l'incidence de tarifs douaniers, l'augmentation des coûts des fournisseurs, les niveaux d'emploi, les coûts d'emprunt, l'endettement des ménages, l'incertitude politique et la réglementation gouvernementale, les répercussions des catastrophes naturelles, de la guerre ou des actes de terrorisme, les pandémies, les variations des taux d'intérêt, des taux d'imposition ou des taux de change, ainsi que l'accès au crédit à la consommation. Un certain nombre de ces facteurs économiques pourraient se répercuter sur les habitudes d'achat des consommateurs, notamment leurs niveaux de dépenses, le choix des magasins dans lesquels ils magasinent ainsi que le type de produits qu'ils achètent. Par conséquent, la conjoncture économique pourrait avoir une incidence négative sur la demande des produits et services de la société et nuire à ses activités, à sa performance financière, à sa marque ou à sa réputation.

Atteintes à la cybersécurité, à la vie privée et à la protection des données Pour exercer ses activités, la société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, dont les sites Web internes ou publics, les centres d'hébergement des données et de traitement, les services infonuagiques ainsi que le matériel informatique comme les terminaux de traitement aux points de vente installés dans ses magasins.

Dans le cours normal de ses activités, la société recueille, traite, transmet et stocke des renseignements personnels de nature confidentielle et délicate (les « renseignements confidentiels »), notamment des données du secteur des cartes de paiement ainsi que des renseignements personnels sur la santé et de nature financière, concernant la société et son personnel, ses franchisés, ses pharmaciens propriétaires, ses fournisseurs, ses clients, ses patients, les titulaires de cartes de crédit et d'un compte PC Argent^{MC} ainsi que les membres de ses programmes de fidélisation (les « membres »). Une partie de ces renseignements confidentiels est détenue et administrée par des tiers fournisseurs de services. À l'instar d'autres grandes entreprises de premier plan, la société est régulièrement la cible de tentatives de cyberattaques qui sont de plus en plus fréquentes, dont la nature évolue sans cesse et qui se raffinent continuellement.

La société a adopté diverses mesures de sécurité afin de se prémunir contre les accès non autorisés aux renseignements confidentiels et de réduire les risques de violation des systèmes de TI. Ces mesures comprennent entre autres la formation des collègues, les contrôles et les tests, la maintenance des systèmes de protection des données et le maintien des plans de reprise après sinistre. La société continue de réaliser des investissements stratégiques dans ce secteur afin d'atténuer le risque de cybermenaces. La société s'est également dotée de processus, de protocoles et de normes de sécurité régissant le travail des tiers fournisseurs de services.

En dépit de ces mesures, tous les systèmes de TI de la société, y compris les systèmes de secours et les systèmes des tiers fournisseurs dont elle retient les services, ne sont pas à l'abri des dommages, des interruptions, des dysfonctionnements ou des défaillances attribuables à diverses causes comme le vol de matériel, le vol électronique, les incendies, les pannes de courant, les défaillances du matériel informatique ou des équipements de télécommunication et tout autre sinistre, pas plus qu'ils ne sont à l'abri des atteintes à la sécurité des renseignements internes et externes, des attaques par déni de service, des virus, des vers informatiques ou autres incidents connus ou inconnus.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient ne pas être en mesure d'anticiper, de déceler à temps ou de contrer adéquatement l'un ou plusieurs des moyens en rapide évolution et de plus en plus perfectionnés qui sont adoptés par les pirates informatiques, les cyberterroristes ou autres criminels informatiques afin d'essayer de contourner les mesures de sécurité mises en place par la société et ses tiers fournisseurs de services.

Compte tenu de l'évolution des cybermenaces qui deviennent de plus en plus difficiles à détecter et à déjouer, les mesures de sécurité mises de l'avant par la société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être compromises par une ou plusieurs de ces cybermenaces ou encore par des actes commis par inadvertance ou de manière intentionnelle par un employé, par une mauvaise gestion des mots de passe ou par toute autre irrégularité, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des renseignements personnels ou confidentiels d'un employé, d'un franchisé, d'un pharmacien propriétaire, d'un client, d'un patient, d'un titulaire de carte de crédit ou d'un compte *PC Argent* ou d'un participant aux programmes de fidélisation.

Si la société négligeait d'allouer les ressources nécessaires à la mise en place et au maintien d'une infrastructure des TI fiable et d'en assurer la gestion efficace, qu'elle échouait à déceler ou à contrer à temps et de manière adéquate les menaces de cybersécurité ou que ses systèmes de TI ou ceux de ses tiers fournisseurs de services étaient endommagés, détruits, en panne, paralysés ou défectueux, ses activités pourraient en souffrir et elle pourrait notamment être exposée à ce qui suit : des erreurs de transaction; des processus de traitement inefficaces; la perte de clients ou l'incapacité d'en attirer de nouveaux; des pertes financières; la perte ou l'utilisation non autorisée de renseignements confidentiels ou d'autres actifs; la perte ou la violation de secrets commerciaux ou de renseignements protégés par le droit de la propriété intellectuelle; l'atteinte à sa réputation; des actions en justice; des mesures d'application réglementaires; la violation de la confidentialité des données, de la sécurité ou autres aspects régis par le droit ou la réglementation; et des frais liés aux mesures correctives à prendre. De tels événements pourraient porter atteinte à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière.

Déploiement des systèmes de TI et gestion des données Les activités de la société dépendent du fonctionnement continu et ininterrompu des systèmes technologiques essentiels, y compris l'utilisation croissante de la technologie d'automatisation. Si une panne ou une défaillance technologique liée à la disponibilité, à la capacité ou au maintien des systèmes informatiques de la société venait à se produire, elle pourrait avoir des répercussions sur les clients ou la performance financière de la société, ou encore nuire à sa réputation. La société poursuit ses investissements dans de nouveaux systèmes de TI en vue d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. L'incapacité de la société d'assurer une transition réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement de nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes permettant la gestion des activités courantes ou l'atteinte des objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et même se solder par des pertes financières.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coûts prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société dépend également de données pertinentes et fiables pour exercer ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace. L'incapacité de la société d'exploiter les données, y compris les données liées aux clients, en temps opportun pourrait compromettre sa capacité à mettre en œuvre sa stratégie et ainsi nuire à sa performance financière. De plus, le fait de ne pas classer et protéger les données confidentielles ou de ne pas en contrôler l'utilisation pourrait présenter des risques pour les activités ou la réputation.

Réforme du réseau de la santé Une portion importante du chiffre d'affaires et de la marge brute de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à nombre de lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à ces lois et règlements, y compris l'instauration possible d'un régime d'assurance médicaments national ou des changements apportés aux modèles servant à financer les médicaments d'ordonnance, par exemple la mise en place d'un régime d'assurance médicaments, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Les lois et règlements fédéraux et provinciaux établissant les régimes publics d'assurance médicaments régissent habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles et le prix des médicaments. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, ces lois et règlements régissent habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, ces lois et règlements établissent le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la délivrance et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par trois types de payeurs : i) les gouvernements ou régimes publics, ii) les assureurs privés ou les employeurs et iii) les patients, qui paient les frais à leur charge. Ces payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance médicaments. Le Canada et chacune de ses provinces ont mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent la réduction du prix des médicaments génériques. De plus, l'Alliance pancanadienne pharmaceutique poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives et réglementaires influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance médicaments ont également force de loi sur les ventes à des payeurs du secteur privé. De plus, les payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments pour les payeurs du secteur privé. Qui plus est, les payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements dans les programmes de remboursement aux pharmacies et la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur la valeur des ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir une incidence négative considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge brute de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager d'importantes dépenses afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance et des services pharmaceutiques. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives ou réglementaires existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'attribution de permis aux grossistes et leur conduite, l'attribution de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance, le respect de la vie privée et la confidentialité ainsi que les interactions avec les systèmes provinciaux de médicaments et de santé en ligne, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La capacité de la société de répondre aux demandes de sa clientèle et d'atteindre ses objectifs liés aux coûts dépend du maintien de ses principales ententes visant la logistique et le transport. La distribution et la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient subir l'incidence négative de perturbations imprévisibles attribuables aux feux, aux intempéries graves, aux catastrophes naturelles ou autres désastres, aux événements touchant la santé publique, aux conflits de travail, à des perturbations des systèmes technologiques essentiels, y compris l'automatisation, ou à d'autres problèmes de transport. La perte ou la perturbation d'ententes pourraient interrompre l'approvisionnement et restreindre l'assortiment et la disponibilité des produits offerts en magasin et en ligne. Si elles ne sont pas gérées ou résolues efficacement, ces situations pourraient avoir une incidence négative sur l'expérience client et sur la capacité de la société à attirer et à fidéliser les clients, ce qui pourrait nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Réseau de pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires et relations avec les pharmaciens propriétaires La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, la société compte sur la capacité des pharmaciens propriétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les pharmaciens propriétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants qui ont conclu des ententes avec la société les autorisant à détenir et à exploiter des magasins de vente au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les pharmaciens propriétaires sont assujettis aux lois sur les franchises. La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les pharmaciens propriétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Recrutement, développement des employés et planification de la relève Les activités et la croissance soutenue de la société dépendent de sa capacité à embaucher, à retenir et à développer ses employés, y compris ses dirigeants. L'incapacité de la société de recruter et de retenir des employés et des dirigeants, y compris ceux qui possèdent des compétences rares ou spécialisées, et d'établir des processus adéquats de planification de la relève des dirigeants pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises. Ces lacunes pourraient éroder la position concurrentielle de la société, accroître ses coûts en raison de la concurrence pour le recrutement d'employés et entraîner un taux de roulement plus élevé. Tout ce qui précède pourrait compromettre la capacité de la société à exploiter son entreprise et, par conséquent, entacher sa réputation et nuire à ses activités ou à sa performance financière.

Commerce électronique et technologies perturbatrices La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, des offres de produits qui sont intégrés au programme de fidélisation de la société, des données fiables, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de ramassage et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment les pannes au niveau des sites Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les enjeux de confidentialité des données des consommateurs. L'inefficacité des systèmes technologiques et des processus connexes, ou l'incapacité de la société à cerner les nouvelles évolutions technologiques, comme l'intelligence artificielle/cognitive et l'automatisation, et à s'y adapter rapidement, peut compromettre la capacité de la société à faire croître ses activités en matière de commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts engagés jusqu'à présent.

Gestion des stocks et pertes La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks et au contrôle des pertes. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock, des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou une hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait se répercuter négativement sur la performance financière de la société. Bien que la société ait mis en place de nouveaux systèmes de TI visant à faciliter l'accès à de l'information sur les stocks et le chiffre d'affaires intégrés des magasins, son incapacité à mettre en œuvre efficacement ces nouveaux systèmes de TI et les processus connexes pourrait accroître les risques liés à la gestion des stocks, notamment le risque qu'un inventaire inexact se solde par des états financiers erronés.

Le secteur Vente au détail de la société examine également ses principaux processus de gestion du cycle de vie des produits en vue de rendre les processus existants plus efficaces. Le flux du travail et les processus existants de l'approvisionnement, de la chaîne d'approvisionnement et de la commercialisation seront touchés. La simplification et l'efficacité des processus sont cruciales à la capacité de l'organisation à mettre en œuvre des solutions de systèmes à long terme et à réaliser des gains d'efficacité dans l'ensemble des divisions Vente au détail. L'incapacité de la société de réaliser efficacement cette solution intégrée pourrait avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Conformité à la réglementation La société est assujettie à un large éventail de lois, de règlements et d'ordonnances qui sont en vigueur dans les pays où elle exerce ses activités et qui touchent notamment la responsabilité du fait du produit, les normes du travail, la concurrence et les règles antitrust, les pharmacies, la sécurité des aliments, la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, l'environnement et autres sujets. La société est également imposée par diverses autorités fiscales au Canada et dans un certain nombre de territoires étrangers. Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment les lois touchant l'impôt et les taxes, les lois touchant le salaire minimum, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques et des articles de marchandise générale, pourrait nuire à ses activités ainsi qu'à sa performance ou à sa situation financière.

L'incapacité de la société de se conformer pleinement aux lois, aux règlements et aux ordonnances pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil, des enquêtes ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités, ainsi qu'à la performance ou à la situation financière de la société. Pour se conformer à toute modification aux lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. La société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par le BSIF, principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III et à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III. La Banque PC s'expose à des amendes et à d'autres sanctions en cas de non-respect des exigences décrites précédemment ou d'autres règlements. En outre, le défaut de la Banque PC de se conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences prescrites par règlement pourrait entraîner des sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation.

Autres modèles d'approvisionnement en médicaments génériques Étant donné que le taux d'utilisation des médicaments sur ordonnance génériques augmente, la société recherche d'autres modèles pour assurer son approvisionnement dans ce type de médicaments. Dans le cadre de son initiative d'approvisionnement, la société a conclu divers contrats prévoyant la fabrication de médicaments sur ordonnance génériques de marque privée. Ces modèles comportent certains risques supplémentaires s'ajoutant à ceux associés à la stratégie d'approvisionnement habituelle de la société. De ces risques supplémentaires, le plus important est sans doute celui associé à la responsabilité du fait du produit et à la propriété intellectuelle. Des réclamations quant à la responsabilité du fait du produit pourraient être déposées si l'utilisation des produits de la société causait, ou était soupçonnée d'avoir causé, préjudice aux consommateurs. Des réclamations pour violation de la propriété intellectuelle pourraient aussi être déposées si les produits de la société enfreignaient, ou étaient soupçonnés d'avoir enfreint, le brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, y compris du fabricant de marque. Ces deux types de réclamations pourraient être coûteuses à contester et entraîner des pertes et des dommages financiers considérables. Tout échec dans l'instauration d'autres modèles pour l'approvisionnement en médicaments sur ordonnance génériques pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

De surcroît, le marché des médicaments sur ordonnance génériques et l'admissibilité au remboursement par le gouvernement et par d'autres tiers payeurs dépendront de la mesure dans laquelle les produits sont désignés comme étant interchangeables avec des produits de marque et couverts par les régimes publics d'assurance médicaments en vigueur au Canada. L'octroi d'une désignation d'interchangeabilité pour un médicament et son inclusion aux listes des médicaments couverts par les différents régimes sont régis par une réglementation très stricte et dépendront de la capacité des produits et des modèles d'approvisionnement à satisfaire aux exigences réglementaires. Si la demande de produits génériques, notamment les médicaments sur ordonnance génériques de marque privée, se trouvait touchée par le trop faible nombre de médicaments désignés comme étant interchangeables ou par la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée, la situation pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Sécurité des aliments, des médicaments, des produits et des services Les produits de la société pourraient l'exposer à des risques liés à la sécurité des produits et à des défauts de fabrication de même qu'à la manipulation des produits lors de leur fabrication, conception, emballage et étiquetage, entreposage, distribution et mise en étalage. La société ne peut garantir que la prise en charge diligente de ces risques, notamment l'observation de mesures de contrôle strictes et rigoureuses au sein de ses usines de fabrication et de ses réseaux de distribution, éliminera tous les risques liés à la sécurité des aliments et des produits. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave lié à une maladie d'origine alimentaire ou en matière de sécurité des produits, dont l'altération ou la contamination de certains produits alimentaires. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. La société n'est pas à l'abri non plus des risques liés à la distribution de produits pharmaceutiques, aux erreurs dans l'administration, la préparation ou l'injection d'un médicament, ou aux erreurs liées à la prestation de services aux patients ou aux consultations. Si de tels événements ou incidents survenaient, à l'instar de tout non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, ils pourraient porter atteinte aux clients et se solder par une publicité défavorable, nuire aux marques de la société, à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière, et donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres.

Situation concurrentielle et stratégie Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. La société rivalise avec une grande variété de détaillants, notamment les exploitants de magasins d'alimentation et de pharmacies au détail de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale, tandis que d'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les magasins d'alimentation. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur les marchés de l'alimentation et des pharmacies au détail et ceux qui offrent des plateformes de commerce électronique de vente au détail. Le programme de fidélisation de la société représente une offre précieuse pour sa clientèle et un outil de commercialisation clé distinctif pour ses activités. Les activités de commercialisation, de promotion et autres activités commerciales liées au programme de fidélisation de la société doivent être bien gérées et coordonnées afin que la perception de la clientèle demeure positive. La société a effectué d'importants investissements pour appuyer ses secteurs de croissance stratégiques, soit Commerce en ligne convivial, Paiements et récompenses et Réseau de soins de santé connectés, qui sont tous soumis à des pressions concurrentielles. L'incapacité de mener à bien ces priorités stratégiques ou d'autres priorités stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière de la société et sur sa capacité de livrer concurrence.

L'incapacité de la société de prédire avec efficacité l'activité du marché, de s'adapter aux préférences et aux habitudes de consommation de la clientèle et de réagir en temps opportun aux tendances ou de rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et par une baisse de sa rentabilité. L'incapacité de la société de s'adapter aux tendances de consommation ou d'exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière. L'incapacité à bien s'adapter aux tendances de consommation pourrait nuire à la relation qu'entretient la société avec ses clients. La société suit de près l'évolution du marché et les changements dans les parts de marché. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en souffrir.

Gestion du changement, processus et efficience De nombreuses initiatives sont en cours afin de réduire la complexité et le coût des activités commerciales de la société, et de soutenir une structure opérationnelle à faible coût qui lui permettra de continuer à investir dans ses secteurs de croissance stratégiques. Ces efforts comprennent des initiatives ayant pour but d'améliorer les processus et de réaliser des gains d'efficience dans l'ensemble des infrastructures de l'administration, des magasins et du réseau de distribution de la société. Le succès de ces initiatives dépend d'une direction efficace et de la réalisation des avantages prévus. Une mauvaise gestion du changement pourrait se traduire par un manque d'intégration des processus et des procédures, des imprécisions quant aux responsabilités et aux droits liés à la prise de décisions, une perte de motivation des collègues, l'inefficacité de la communication et de la formation ou des lacunes sur le plan des connaissances nécessaires. Tout ce qui précède pourrait perturber les activités, accroître le risque de mécontentement de la clientèle, nuire à la réputation et à la performance financière de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. La renégociation des conventions collectives ou tout échec de celle-ci, de même que les changements touchant les activités commerciales, pourraient entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient des répercussions sur les activités touchées, telles qu'une hausse des coûts de main-d'œuvre.

Questions environnementales et sociales En tant que chef de file canadien des domaines de l'alimentation et de la pharmacie au détail, la société estime que ses clients, ses investisseurs, ses employés et les autres parties prenantes s'attendent à ce qu'elle contribue à la prospérité des Canadiens par une gestion responsable et concrète des enjeux environnementaux et sociaux. Tout échec, réel ou perçu, à faire avancer les priorités environnementales et sociales de la société ou de ses parties prenantes pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et le rendement financier de la société.

Environnement La société est exposée à des risques environnementaux qui pourraient nuire, directement ou indirectement, à sa réputation, à ses activités ou à son rendement à court et long termes.

La société est confrontée plus particulièrement aux problématiques liées aux changements climatiques. Pour y répondre, Loblaw se concentre sur une gamme d'initiatives stratégiques, dont la réduction des émissions, du gaspillage alimentaire et des déchets plastiques. Les gouvernements fédéral et provinciaux s'efforcent eux aussi de lutter contre les changements climatiques, notamment par l'examen ou l'adoption de cibles de réduction des émissions de carbone et par la mise en place de mécanismes financiers visant à réduire les émissions de carbone, tels que des taxes sur le carbone, la tarification du carbone et le plafonnement et la négociation des émissions. En plus de ses propres initiatives, la société pourrait être contrainte de procéder à des changements opérationnels ou d'engager des coûts importants pour se conformer aux diverses réformes gouvernementales, qui varient parfois d'un endroit à l'autre. Par ailleurs, certaines des tendances mondiales observées en ce qui touche les changements climatiques (notamment l'élévation du niveau de la mer et les changements dans les précipitations) pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement en produits et en ingrédients alimentaires. Tout échec à atteindre ses objectifs stratégiques, à mettre en œuvre les réformes climatiques ou à s'adapter aux effets des changements climatiques, notamment l'échec à réduire ses émissions, à éliminer le gaspillage alimentaire et les déchets plastiques ou à atténuer les conséquences des ruptures d'approvisionnement, pourrait donner lieu à des amendes ou nuire à la réputation, aux activités et au rendement financier de la société.

La société dispose d'un portefeuille de biens immobiliers et d'autres installations et elle est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination de ces immeubles et installations qu'elle occupe, que les propriétaires ou occupants antérieurs, les propriétés avoisinantes ou elle-même en soient la cause. Plus particulièrement, la société possède un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains de carburant, la plupart étant destinés à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. D'autres enjeux environnementaux liés à des problèmes ou à des sites pourraient faire en sorte que la société soit contrainte d'engager des coûts supplémentaires importants. La société utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étagères. En cas de bris ou de fuites, ces appareils, qui contiennent des gaz réfrigérants, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement. L'incapacité de la société de gérer ces risques environnementaux pourrait nuire à sa réputation, à ses activités ou à sa performance financière.

La société est assujettie à des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à prendre en charge les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. La société risque d'avoir à engager des coûts accrus en raison de ces mesures. De plus, la société pourrait devoir engager des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence négative sur la réputation ou la performance financière de la société.

Questions sociales La société est exposée à des risques liés aux questions sociales, et elle a établi des priorités clés pour y faire face, notamment le renforcement de la représentation des groupes traditionnellement sous-représentés tant au sein de la direction que de l'ensemble du personnel, la promotion d'une culture d'inclusion et l'investissement dans les collectivités, en accordant une attention particulière aux initiatives visant à soutenir la santé des femmes et des enfants. Si la société n'est pas perçue comme ayant des programmes rigoureux en matière de diversité et d'inclusion, sa capacité à attirer, à former et à retenir les collègues pourrait être compromise. La société reconnaît sa responsabilité en matière de respect et de protection des droits fondamentaux de toutes les personnes qui ont un lien direct ou indirect avec l'entreprise, et elle a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence, de discrimination et de harcèlement. Une intervention inefficace ou l'inaction vis-à-vis des questions sociales, dont un échec réel ou perçu dans l'atteinte de ses priorités, pourrait compromettre la réputation ou le rendement financier de la société.

Continuité de l'exploitation La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes de TI, des activités terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a mis en place des plans de continuité de l'exploitation afin de faire face à de tels événements. Malgré tout, des plans d'urgence inefficaces, des interruptions de l'exploitation, des crises ou des désastres éventuels pourraient nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Actions en justice Dans le cours normal de ses activités, la société est partie prenante et éventuellement assujettie à des actions en justice. Ces actions peuvent l'opposer notamment à des fournisseurs, à des clients, à des patients, à des pharmaciens propriétaires, à des franchisés, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue de ces actions et réclamations ne peut être prévue avec certitude.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires, qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesses à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesses ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le 3 mars 2025, les fonds du règlement ont été versés dans un compte en fiducie. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et par la Cour supérieure du Québec en juillet 2025. Du fait de l'admission de leur participation à l'arrangement et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société.

Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs.

En février 2025, Loblaws Inc. et Weston se sont également vu signifier ce recours collectif. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentante d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaw Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Fournisseurs de services La société maintient de multiples relations commerciales clés avec des tiers, notamment des fournisseurs, des distributeurs et des entrepreneurs. La société dépend des fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la sécurité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes, notamment celles en lien avec l'approvisionnement éthique, portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités ou sur sa performance financière.

La société dépend de prestataires de services, notamment des transporteurs ou d'autres fournisseurs de services de livraison, des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités contractuelles ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits (à la fois pour les marques nationales et les marques contrôlées), de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin ou chez le client, ce qui pourrait nuire aux activités ou à la performance financière de la société.

La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte Mastercard^{MD} PC^{MD} et le compte *PC Argent*. Une interruption importante des services offerts par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société a imparti certaines fonctions administratives de ses activités à des fournisseurs de services, notamment en ce qui a trait au paiement des comptes, à la paie, au soutien en matière de TI, à la gestion de placements, aux relations avec les services de garde et l'administration des régimes d'avantages sociaux. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Relations avec les franchisés La société a conclu des ententes avec des tiers franchisés qui les autorisent à détenir et à exploiter des magasins au détail conformément aux normes et aux procédures prescrites. Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de leurs magasins et des immeubles qu'ils louent. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société. Si les franchisés n'exploitaient pas leurs magasins conformément aux normes de la société ou selon les usages commerciaux en vigueur, le paiement des redevances de franchisage et des loyers exigibles par la société pourrait être compromis, ce qui pourrait nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. De plus, tel serait le cas sur le plan de la réputation de la société si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société.

Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés.

Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient causer des perturbations aux activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir une incidence négative sur la performance financière des franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière.

11.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés hors cote pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit montre un sommaire des risques financiers que court la société, présentés ci-après.

Liquidité	Crédit
Prix des marchandises	Taux d'intérêt
Cours de change	Cotes de crédit

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC, laquelle nécessite une source de financement fiable pour ses activités relatives aux cartes de crédit. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation, sur les dépôts à vue de clients et sur les dépôts liés aux certificats de placement garanti pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances sur cartes de crédit de la Banque PC, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe.

Cotes de crédit Les cotes de crédit attribuées à la société et à ses titres peuvent changer en tout temps en raison du jugement des agences de notation. Elles peuvent aussi être modifiées par suite de changements dans les cotes de Weston, de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») et de leurs sociétés affiliées respectives. En outre, il est possible que la société, Weston, Propriétés de Choix et leurs sociétés affiliées respectives contractent des emprunts supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait influencer sur les cotes de crédit actuelles et futures. Le rabaissement des cotes de crédit pourrait peser considérablement sur la valeur de marché des titres en circulation de la société ainsi que sur sa capacité d'obtenir du financement, de même que sur le coût de celui-ci.

12. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 618 657 687 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), de 225 794 884 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 59,5 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 2 362 544 actions ordinaires de la société, soit environ 0,2 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Propriétés de Choix. Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 3 janvier 2026, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,7 % au 28 décembre 2024). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57,7 % des produits locatifs de Propriétés de Choix au 3 janvier 2026 (57,7 % au 28 décembre 2024).

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2025	2024
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱ⁾	57 \$	56 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱ⁾ , montant net	21	23
Paievements au titre de la location versés à Wittington	1	1
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paievements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ⁱⁱⁱ⁾	836 \$	797 \$
Paievements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix	(5)	(4)
Transactions avec Weston portant sur les capitaux propres		
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	345 \$	319 \$

- i) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- ii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paievements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts.
- iii) En 2025, les paievements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 575 millions de dollars (548 millions de dollars en 2024) et des charges d'exploitation de 261 millions de dollars (249 millions de dollars en 2024).

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Weston ⁱ⁾	11 \$	97 \$
Propriétés de Choix	(11)	(16)

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, y compris les dividendes déclarés sur les actions ordinaires, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

Autres ententes et transactions conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et Loblaw en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord d'alliance stratégique expirera à la première des deux dates suivantes : le 5 juillet 2033 ou la date à laquelle Weston et ses sociétés affiliées détiennent une participation effective de moins de 50 % dans Propriétés de Choix (sur une base entièrement diluée).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels futurs non actualisés au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix.

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	607 \$	589 \$	487 \$	447 \$	338 \$	1 245 \$	3 713 \$	3 838 \$

Transactions de vente et de cession-bail avec Propriétés de Choix En 2025, la société a vendu deux immeubles (un immeuble en 2024) à Propriétés de Choix pour un produit de 215 millions de dollars (38 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit de 29 millions de dollars (profit de 14 millions de dollars en 2024). En 2024, la société a également vendu quatre immeubles à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 278 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 40 millions de dollars. Tous ces immeubles (tous les immeubles en 2024) ont été reloués par la société (voir la note 27, « Contrats de location », des états financiers consolidés de la société).

Autres transactions

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. La société détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé s'élevant à 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans la note 24, « Avantages postérieurs à l'emploi ».

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	10 \$	10 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	13	8
Rémunération totale	23 \$	18 \$

Les autres transactions entre parties liées, au sens donné par les normes IFRS de comptabilité, ont été négligeables au cours de l'exercice.

13. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du Rapport annuel de 2025, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

13.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

13.2 Stocks

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

13.3 Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

13.4 Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

13.5 Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars liée à la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

13.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

13.7 Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les services de soins de santé, les produits de soins de santé et de beauté, les vêtements et les articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail.

Les clients des secteurs regroupés dans le secteur d'exploitation Vente au détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation regroupés dans le secteur Vente au détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation dans le secteur Vente au détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue. Par conséquent, il n'y a qu'un seul secteur à présenter et aucune information sectorielle supplémentaire n'est fournie.

13.8 Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

13.9 Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction des durées des contrats de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

14. Normes comptables

14.1 Normes comptables futures et modifications

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir** (l'« IFRS 18 »), a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace la Norme comptable internationale (« IAS ») 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

15. Mise à jour relativement à la stratégie et perspectives³⁾

Mise à jour relativement à la stratégie Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent solides et bien positionnés, alors que la combinaison d'offres axées sur la valeur, les récompenses du programme de fidélisation *PC Optimum* et les promotions percutantes continuent à inciter les consommateurs en quête de valeur, de qualité, de service et de commodité à se tourner vers ses bannières. Grâce à des actifs de premier plan, la société continue à répondre aux besoins courants des consommateurs en matière d'alimentation, de santé et de bien-être, conformément à la raison d'être de Loblaw qui consiste à aider les Canadiens à *Vivre bien, vivre pleinement*. La société continuera de se concentrer en 2026 sur trois piliers stratégiques : faire preuve d'excellence en matière de vente au détail, générer de la croissance et investir en vue de l'avenir.

Excellence en matière de vente au détail Loblaw crée de la valeur grâce à l'exécution rigoureuse de ses principales activités de vente au détail et en tirant parti de son envergure et de ses actifs stratégiques. Cette excellence en matière de vente au détail repose sur des initiatives d'amélioration des processus et de création d'efficacités qui contribuent à la croissance du chiffre d'affaires, à l'optimisation des marges brutes et à la réduction des coûts d'exploitation. La société continue à mettre l'accent sur les opportunités stratégiques en matière d'approvisionnement afin d'assurer une plus grande fiabilité, d'améliorer la sélection de produits et de réaliser des économies d'échelle au sein de son réseau de magasins d'alimentation et de pharmacies. En tirant parti de son programme de fidélisation et des transactions effectuées par ses clients dans les secteurs de l'alimentation, de la pharmacie, des vêtements et des services financiers, et dont le nombre dépasse le milliard, Loblaw accroîtra l'efficacité de ses promotions tout en offrant aux Canadiens une valeur personnalisée et un service inégalé. L'engagement de la direction à l'égard de l'excellence en matière de vente au détail dans les secteurs de l'alimentation et des pharmacies, combiné à un sentiment d'urgence, est centré sur la livraison d'un rendement solide et soutenu sur les plans opérationnel et financier.

Générer de la croissance Loblaw continue d'investir dans des secteurs de croissance ciblés afin de faire évoluer et de diversifier encore davantage son portefeuille d'actifs et de bénéficier d'un plus grand avantage concurrentiel. L'un des aspects prioritaires qui permet à Loblaw de se démarquer est sa capacité à rejoindre les clients au moyen d'une gamme d'actifs numériques exclusifs, soit les Services numériques Loblaw (dont PC Express^{MC}), Accélération Loblaw^{MC} et *PC Optimum*, le plus solide programme de fidélisation au Canada. La société compte concentrer ses efforts sur l'optimisation de ces plateformes dans chacun de ses secteurs d'activité ainsi que sur l'amélioration de l'expérience client et des fonctionnalités. Le programme de fidélisation *PC Optimum* continue notamment d'évoluer grâce à davantage d'offres personnalisées percutantes et à des promotions plus efficaces, dans le but de favoriser la fidélisation et d'accroître la part du portefeuille des clients détenue par la société. En outre, la société modifie et adapte continuellement son réseau de magasins de manière à mieux servir ses clients. En 2025, elle a ouvert 77 nouveaux magasins de vente au détail de produits alimentaires et pharmaceutiques et ajouté 97 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques au Canada, ce qui a eu pour effet de faire croître les ventes dans l'ensemble de ses divisions.

Investir en vue de l'avenir Loblaw continuera à investir dans la modernisation et l'automatisation de sa chaîne d'approvisionnement, y compris dans le développement de sa capacité logistique en tant que service, ainsi que dans l'expansion de son réseau de vente au détail, dont celle de sa bannière T&T aux États-Unis. Loblaw continuera à investir dans sa stratégie en matière de soins de santé connectés dans le but d'élargir la portée de son écosystème dans le secteur de la santé en mettant les patients en contact avec un réseau incomparable de pharmacies, de professionnels de la santé et de solutions technologiques. Les pharmacies assumeront un rôle de plus en plus important dans la prestation des soins offerts aux Canadiens grâce à l'élargissement de leur champ d'exercice et à l'augmentation du nombre de cliniques de soins pharmaceutiques. En 2026, Loblaw prévoit investir davantage dans son réseau en ouvrant environ 70 nouveaux magasins de produits alimentaires et pharmaceutiques et 30 nouvelles cliniques de soins pharmaceutiques. En 2025, la société a achevé la migration de ses activités vers son centre de distribution entièrement automatisé et à température adaptée de 1,2 million de pieds carrés situé à East Gwillimbury, en Ontario, et a entrepris la construction d'une installation similaire entièrement automatisée à Caledon, en Ontario. Ces investissements reflètent la volonté constante de la société d'améliorer sa chaîne d'approvisionnement afin de mieux servir ses clients et de répondre à leurs besoins changeants.

Perspectives³⁾ Loblaw continuera de viser l'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2026. Les secteurs d'activité de la société demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens. La société ne peut prévoir à quel moment la vente de PC Finance sera conclue, ni l'incidence qu'elle aura sur ses résultats financiers. En 2026, en excluant cette incidence et l'incidence de la 53^e semaine en 2025, la société s'attend à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire²⁾ se situe dans le haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans notre réseau de magasins et nos centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements en capital bruts d'environ 2,4 milliards de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

16. Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

La société utilise les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers suivants : le montant ajusté du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « montant ajusté du BAIIA »); le montant ajusté de la marge du BAIIA; le montant ajusté du résultat d'exploitation; le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières; le montant ajusté de l'impôt sur le résultat; le montant ajusté du taux d'impôt effectif; le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires; le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire; les produits (y compris Vente au détail et PC Finance); les flux de trésorerie disponibles; le ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA; le montant ajusté du rendement des capitaux propres; le montant ajusté du rendement du capital; et le chiffre d'affaires des magasins comparables. Elle estime que ces mesures financières et ces ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance et sa situation financières, pour les raisons indiquées ci-dessous.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, sont présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société. Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Montant ajusté du résultat d'exploitation, montant ajusté du BAIIA et montant ajusté de la marge du BAIIA Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance de ses activités courantes et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA correspond au montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits.

	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)
Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Total	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	611 \$	459 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(1)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	173	162
Impôt sur le résultat	357	173
Résultat d'exploitation	1 134 \$	793 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	11 \$	(3) \$
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	10	115
Vente de PC Finance	10	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	4	3
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	3	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	99
Vente de Wellwise	—	23
Éléments d'ajustement	38 \$	237 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 172 \$	1 030 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	613	680
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(10)	(115)
Montant ajusté du BAIIA	1 775 \$	1 595 \$

	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	Total	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	2 531 \$	1 956 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Participations ne donnant pas le contrôle	71	104
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	683
Impôt sur le résultat	1 080	731
Résultat d'exploitation	4 424 \$	3 474 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	149 \$	499 \$
Cessation progressive des activités d'optique de <i>Theodore & Pringle</i>	30	—
Vente de PC Finance	10	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	4	3
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	3	(5)
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	164
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	99
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(2)	(3)
Vente de Wellwise	(5)	23
Éléments d'ajustement	189 \$	780 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	4 613 \$	4 254 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692	2 918
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(149)	(499)
Montant ajusté du BAIIA	7 156 \$	6 673 \$

Le montant ajusté du BAIIA a été touché par les éléments suivants :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. En 2024, l'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'est établi à 479 millions de dollars et a diminué pour atteindre 132 millions de dollars en 2025. L'amortissement annuel sera d'environ 30 millions de dollars en 2026 et par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle Au troisième trimestre de 2025, la société a conclu avec Specsavers une entente visant l'ouverture de magasins Specsavers dans certains magasins d'alimentation de Loblaw au Canada, qui causera la cessation des activités d'optique de *Theodore & Pringle*. En conséquence, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, des charges de 30 millions de dollars liées principalement à la réduction de la valeur du matériel optique, à la main-d'œuvre et à d'autres coûts de fermeture.

Vente de PC Finance Au quatrième trimestre de 2025, la société a comptabilisé des coûts de transaction et autres coûts connexes de 10 millions de dollars en lien avec la vente de PC Finance.

Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités La société évalue les immeubles non exploités, qui sont des immeubles de placement et des actifs détenus en vue de la vente qui ont été transférés depuis les immeubles de placement, à leur juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles non exploités sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. L'établissement de la juste valeur au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, la société a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par la société; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, des charges de 164 millions de dollars ont été comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de la part de la société dans le règlement total et les coûts connexes. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et par la Cour supérieure du Québec en juillet 2025.

Programme de fidélisation PC Optimum Au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars, dont une tranche de 99 millions de dollars dans les résultats liés aux activités poursuivies et une tranche de 30 millions de dollars dans les résultats liés aux activités abandonnées. Cette charge représente la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés, ce qui reflète la participation accrue des membres PC Optimum et les taux d'échange plus élevés.

Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités Au quatrième trimestre de 2025, la société a comptabilisé une perte de 11 millions de dollars (profit de 3 millions de dollars en 2024) liée à la vente d'immeubles non exploités à un tiers. Pour l'exercice à ce jour, la société a comptabilisé un profit sur la vente d'immeubles non exploités de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024).

Vente de Wellwise Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise, y compris 42 magasins Wellwise, pour un produit en trésorerie et a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, une réduction nette de la juste valeur de 23 millions de dollars. La transaction a été conclue au premier trimestre de 2025 et la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, un profit de 5 millions de dollars.

Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées, montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société, montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées, montant ajusté du BAIIA pour le total de la société et montant ajusté de la marge du BAIIA pour le total de la société Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA liés aux activités abandonnées et sur la base du total de la société avec le résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées et le total de la société, ce qui est rapproché avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités abandonnées comme il est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées et sur la base du total de la société comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance des activités pour le total de la société et les activités abandonnées et sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA du total de la société correspond au montant ajusté du BAIIA du total de la société, divisé par les produits (y compris Vente au détail et PC Finance).

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)
	Total	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités abandonnées	45 \$	10 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	39	37
Impôt sur le résultat	20	12
Résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	104 \$	59 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	30
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—
Éléments d'ajustement	— \$	30 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	104 \$	89 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation (se reporter au tableau ci-dessus)	1 172	1 030
Montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société	1 276 \$	1 119 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	104 \$	89 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés aux activités abandonnées	6	14
Montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées	110 \$	103 \$
Montant ajusté du BAIIA (se reporter au tableau ci-dessus)	1 775	1 595
Montant ajusté du BAIIA pour le total de la société	1 885 \$	1 698 \$

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)

	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
	Total	Total
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités abandonnées ⁱ⁾	136 \$	215 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	153	138
Impôt sur le résultat ⁱ⁾	46	75
Résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées ⁱ⁾	335 \$	428 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	30
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	(155)
Éléments d'ajustement	— \$	(125) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	335 \$	303 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation (se reporter au tableau ci-dessus)	4 613	4 254
Montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société	4 948 \$	4 557 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	335 \$	303 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés aux activités abandonnées	42	48
Montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées	377 \$	351 \$
Montant ajusté du BAIIA (se reporter au tableau ci-dessus)	7 156	6 673
Montant ajusté du BAIIA pour le total de la société	7 533 \$	7 024 \$

i) Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société pour plus de précisions.

Outre les éléments dont il est question plus haut à la rubrique portant sur le montant ajusté du BAIIA²⁾, le montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées et le montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société ont été touchés par ce qui suit :

Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui sont présentées dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	173 \$	162 \$	742 \$	683 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	173 \$	162 \$	742 \$	683 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de l'impôt sur le résultat avec l'impôt sur le résultat qui est présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté de l'impôt sur le résultat comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le montant ajusté du taux d'impôt effectif correspond au montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 172 \$	1 030 \$	4 613 \$	4 254 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	173	162	742	683
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	999 \$	868 \$	3 871 \$	3 571 \$
Impôt sur le résultat	357 \$	173 \$	1 080 \$	731 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	7	53	50	196
Impôt différé au titre de l'écart externe – Vente de PC Finance	(107)	—	(107)	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	257 \$	226 \$	1 023 \$	927 \$
Taux d'impôt effectif	37,1 %	27,4 %	29,3 %	26,2 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	25,7 %	26,0 %	26,4 %	26,0 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Impôt différé au titre de l'écart externe – Vente de PC Finance La société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 107 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025 à l'égard des différences temporaires au titre de son placement dans PC Finance qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	656 \$	469 \$	2 667 \$	2 171 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	45	10	136	215
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	611 \$	459 \$	2 531 \$	1 956 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	—	(3)	—	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées	—	(4)	—	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	611 \$	452 \$	2 531 \$	1 940 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	611 \$	459 \$	2 531 \$	1 956 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	138	184	246	584
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	749 \$	643 \$	2 777 \$	2 540 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	—	(3)	—	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées	—	(4)	—	(4)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	749 \$	636 \$	2 777 \$	2 524 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué ⁴⁾ (en millions)	1 188,0	1 217,8	1 199,4	1 234,1

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées.

	2025 (13 semaines)		2024 (12 semaines)		2025 (53 semaines)		2024 (52 semaines)	
Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire ⁴⁾	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire ⁴⁾
Activités poursuivies	611 \$	0,51 \$	452 \$	0,37 \$	2 531 \$	2,11 \$	1 940 \$	1,58 \$
Activités abandonnées	45	0,04	10	0,01	136	0,11	215	0,17
Montant présenté	656 \$	0,55 \$	462 \$	0,38 \$	2 667 \$	2,22 \$	2 155 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	611 \$	0,51 \$	452 \$	0,37 \$	2 531 \$	2,11 \$	1 940 \$	1,58 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance	107 \$	0,09 \$	— \$	— \$	107 \$	0,09 \$	— \$	— \$
Vente de PC Finance	9	0,01	—	—	9	0,01	—	—
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	9	0,01	(3)	—	(2)	—	(3)	—
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	7	0,01	84	0,07	109	0,09	367	0,30
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	3	—	3	—	3	—	3	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	3	—	—	—	3	—	(4)	—
Cessation progressive des activités d'optique de <i>Theodore & Pringle</i>	—	—	—	—	22	0,02	—	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	—	71	0,06	—	—	71	0,06
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	—	121	0,10
Vente de Wellwise	—	—	29	0,02	(5)	—	29	0,01
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	138 \$	0,12 \$	184 \$	0,15 \$	246 \$	0,21 \$	584 \$	0,47 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	749 \$	0,63 \$	636 \$	0,52 \$	2 777 \$	2,32 \$	2 524 \$	2,05 \$
Activités abandonnées	45 \$	0,04 \$	10 \$	0,01 \$	136 \$	0,11 \$	215 \$	0,17 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	— \$	— \$	23 \$	0,02 \$	— \$	— \$	23 \$	0,02 \$
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	—	—	(125)	(0,10)
Éléments d'ajustement liés aux activités abandonnées	— \$	— \$	23 \$	0,02 \$	— \$	— \$	(102) \$	(0,08) \$
Montant ajusté au titre des activités abandonnées	45 \$	0,04 \$	33 \$	0,03 \$	136 \$	0,11 \$	113 \$	0,09 \$
Montant ajusté pour le total de la société	794 \$	0,67 \$	669 \$	0,55 \$	2 913 \$	2,43 \$	2 637 \$	2,14 \$

Produits (y compris Vente au détail et PC Finance) Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des produits (y compris Vente au détail et PC Finance) avec les produits pour les périodes closes aux dates indiquées. Les produits représentent les produits tirés des activités de détail et comprennent essentiellement le chiffre d'affaires des secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. La société considère les produits (y compris Vente au détail et PC Finance) comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sur le plan de l'exploitation sous-jacente.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)
Secteur de l'alimentation au détailⁱ⁾	11 433 \$	10 284 \$
Secteur des pharmacies au détail	4 949	4 441
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	2 526	2 230
Articles de l'avant du magasin	2 423	2 211
Produits	16 382 \$	14 725 \$
Produits de PC Finance (activités abandonnées)	230	223
Produits (y compris Vente au détail et PC Finance)	16 612 \$	14 948 \$

- i) En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail tient maintenant compte des produits liés à Services le Choix du Président, attribuables principalement au chiffre d'affaires de *La Boutique Mobile* pour la période considérée et la période correspondante présentées, incluant des produits de 140 millions de dollars au quatrième trimestre de 2025 (146 millions de dollars en 2024).

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Secteur de l'alimentation au détailⁱ⁾	45 234 \$	42 503 \$
Secteur des pharmacies au détail	18 669	17 620
Médicaments sur ordonnance et services de soins de santé	9 935	9 182
Articles de l'avant du magasin	8 734	8 438
Produits	63 903 \$	60 123 \$
Produits de PC Finance (activités abandonnées)	911	891
Produits (y compris Vente au détail et PC Finance)	64 814 \$	61 014 \$

- i) En raison de l'annonce de la vente de PC Finance, le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail tient maintenant compte des produits liés à Services le Choix du Président, attribuables principalement au chiffre d'affaires de *La Boutique Mobile* pour la période considérée et la période correspondante présentées, incluant des produits de 353 millions de dollars en 2025 (337 millions de dollars en 2024).

Incidence de la 13^e semaine et de la 53^e semaine sur les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2025

Les tableaux suivants présentent les faits saillants de la société pour le quatrième trimestre et l'exercice 2025 complet, compte tenu et compte non tenu de l'incidence approximative de la 13^e semaine sur la présentation des résultats sur une base comparable de 12 semaines et de 52 semaines, respectivement.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2025	2024	Variation (en \$)	Variation (en %)	Variation (en \$)	Variation (en %)
	(13 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)	(13 semaines)	(13 semaines)	(12 semaines)	(12 semaines)
Activités poursuivies (Vente au détail)							
Produits	16 382 \$	15 244 \$	14 725 \$	1 657 \$	11,3 %	519 \$	3,5 %
Marge brute ²⁾	5 047 \$	4 730 \$	4 554 \$	493 \$	10,8 %	176 \$	3,9 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	30,8 %	31,0 %	30,9 %				
Résultat d'exploitation	1 134 \$	1 028 \$	793 \$	341 \$	43,0 %	235 \$	29,6 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 775 \$	1 669 \$	1 595 \$	180 \$	11,3 %	74 \$	4,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	10,8 %	10,9 %	10,8 %				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	613 \$	613 \$	680 \$	(67) \$	(9,9) %	(67) \$	(9,9) %
Total de la société							
Produits (y compris Vente au détail et PC Finance)	16 612 \$	15 474 \$	14 948 \$	1 664 \$	11,1 %	526 \$	3,5 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	1 885 \$	1 779 \$	1 698 \$	187 \$	11,0 %	81 \$	4,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,3 %	11,5 %	11,4 %				
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	656 \$	581 \$	462 \$	194 \$	42,0 %	119 \$	25,8 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire⁴⁾ (en dollars)	0,55 \$	0,49 \$	0,38 \$	0,17 \$	44,7 %	0,11 \$	28,9 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	794 \$	719 \$	669 \$	125 \$	18,7 %	50 \$	7,5 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ^{2), 4)} (en dollars)	0,67 \$	0,61 \$	0,55 \$	0,12 \$	21,8 %	0,06 \$	10,9 %

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2025	2024	Variation (en \$)	Variation (en %)	Variation (en \$)	Variation (en %)
	(53 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)	(53 semaines)	(53 semaines)	(52 semaines)	(52 semaines)
Activités poursuivies (Vente au détail)							
Produits	63 903 \$	62 765 \$	60 123 \$	3 780 \$	6,3 %	2 642 \$	4,4 %
Marge brute ²⁾	20 032 \$	19 715 \$	18 835 \$	1 197 \$	6,4 %	880 \$	4,7 %
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,4 %	31,3 %				
Résultat d'exploitation	4 424 \$	4 318 \$	3 474 \$	950 \$	27,3 %	844 \$	24,3 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156 \$	7 050 \$	6 673 \$	483 \$	7,2 %	377 \$	5,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,2 %	11,1 %				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692 \$	2 692 \$	2 918 \$	(226) \$	(7,7) %	(226) \$	(7,7) %
Total de la société							
Produits (y compris Vente au détail et PC Finance)	64 814 \$	63 676 \$	61 014 \$	3 800 \$	6,2 %	2 662 \$	4,4 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 533 \$	7 427 \$	7 024 \$	509 \$	7,2 %	403 \$	5,7 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,6 %	11,7 %	11,5 %				
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	2 667 \$	2 592 \$	2 155 \$	512 \$	23,8 %	437 \$	20,3 %
Bénéfice net dilué par action ordinaire⁴⁾ (en dollars)	2,22 \$	2,16 \$	1,75 \$	0,47 \$	26,9 %	0,41 \$	23,4 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 913 \$	2 838 \$	2 637 \$	276 \$	10,5 %	201 \$	7,6 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ^{2), 4)} (en dollars)	2,43 \$	2,37 \$	2,14 \$	0,29 \$	13,6 %	0,23 \$	10,7 %

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente le rapprochement des entrées nettes liées aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie qu'elle peut affecter à des activités de financement et d'investissement supplémentaires.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	2025 (13 semaines)	2024 (12 semaines)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation pour le total de la société	2 197 \$	1 587 \$	6 264 \$	5 802 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	(210)	(214)	319	316
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation poursuivies	2 407 \$	1 801 \$	5 945 \$	5 486 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement ⁱ⁾	716	619	2 030	2 162
Intérêts payés	58	51	307	295
Paiements au titre de la location, montant net	394	250	1 698	1 488
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies	1 239 \$	881 \$	1 910 \$	1 541 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation abandonnées	(210) \$	(214) \$	319 \$	316 \$
Moins :				
Dépenses d'investissement	6	9	32	38
Intérêts payés	53	48	148	148
Paiements au titre de la location, montant net	—	—	—	—
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités abandonnées	(269) \$	(271) \$	139 \$	130 \$
Flux de trésorerie disponibles pour le total de la société	970 \$	610 \$	2 049 \$	1 671 \$

i) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA, montant ajusté du rendement des capitaux propres et montant ajusté du rendement du capital La société utilise les mesures qui suivent pour évaluer son levier financier et sa rentabilité. Les définitions de ces ratios sont présentées ci-dessous.

- **Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA** Dette pour le total de la société, excluant la dette liée à PC Finance, divisé par le montant ajusté du BAIIA lié aux activités poursuivies pour les quatre derniers trimestres. Se reporter à la rubrique 6.2, « Situation de trésorerie et structure du capital », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement des capitaux propres** Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les quatre derniers trimestres, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société. Se reporter à la rubrique 6.4, « Situation financière », du présent rapport de gestion.
- **Montant ajusté du rendement du capital** Total du montant ajusté du résultat d'exploitation de la société après impôt pour les quatre derniers trimestres, divisé par le capital moyen, le capital s'entendant du total de la dette de la société majoré des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme classés comme étant détenus en vue de la vente. Se reporter à la rubrique 6.4 « Situation financière », du présent rapport de gestion.

Chiffre d'affaires des magasins comparables Le chiffre d'affaires des magasins comparables correspond au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation. La société estime que cette mesure est utile pour évaluer les tendances en matière de ventes, compte non tenu de l'effet des ouvertures et des fermetures de magasins.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières – rapprochements trimestriels et des trois derniers exercices avec les principales mesures financières conformes aux PCGR

Montant ajusté du résultat d'exploitation et montant ajusté du BAIIA Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA et du résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

	2025					2024					2023
(non audité) (en millions de dollars canadiens)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (13 sem.)	Total (53 sem.)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (12 sem.)	Total (52 sem.)	Total (52 sem.)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	481 \$	693 \$	746 \$	611 \$	2 531 \$	429 \$	443 \$	625 \$	459 \$	1 956 \$	2 051 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Participations ne donnant pas le contrôle	19	43	16	(7)	71	27	38	40	(1)	104	87
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	162	173	234	173	742	158	153	210	162	683	660
Impôt sur le résultat	176	259	288	357	1 080	165	173	220	173	731	717
Résultat d'exploitation	838 \$	1 168 \$	1 284 \$	1 134 \$	4 424 \$	779 \$	807 \$	1 095 \$	793 \$	3 474 \$	3 515 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	116 \$	9 \$	14 \$	10 \$	149 \$	114 \$	115 \$	155 \$	115 \$	499 \$	499 \$
Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle	—	—	30	—	30	—	—	—	—	—	—
Vente de PC Finance	—	—	—	10	10	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	4	4	—	—	—	3	3	9
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	—	164	—	—	164	—
Programme de fidélisation PC Optimum	—	—	—	—	—	—	—	—	99	99	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(1)	2	(1)	3	3	(7)	2	—	—	(5)	16
Incidence de la vente de Wellwise	(5)	—	—	—	(5)	—	—	—	23	23	—
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	(14)	(1)	2	11	(2)	—	—	—	(3)	(3)	(12)
Éléments d'ajustement	96 \$	10 \$	45 \$	38 \$	189 \$	107 \$	281 \$	155 \$	237 \$	780 \$	512 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	934 \$	1 178 \$	1 329 \$	1 172 \$	4 613 \$	886 \$	1 088 \$	1 250 \$	1 030 \$	4 254 \$	4 027 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	691	588	800	613	2 692	678	669	891	680	2 918	2 850
Moins : Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	(116)	(9)	(14)	(10)	(149)	(114)	(115)	(155)	(115)	(499)	(499)
Montant ajusté du BAIIA	1 509 \$	1 757 \$	2 115 \$	1 775 \$	7 156 \$	1 450 \$	1 642 \$	1 986 \$	1 595 \$	6 673 \$	6 378 \$

Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées, montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société, montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées et montant ajusté du BAIIA pour le total de la société Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées et sur la base du total de la société avec le résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées et le total de la société, ce qui fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités abandonnées qui est présenté dans les notes afférentes aux états financiers consolidés pour les périodes closes aux dates indiquées. La société considère le montant ajusté du BAIIA liée aux activités abandonnées et sur la base du total de la société comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance pour le total de la société et de ses activités abandonnées, ainsi que sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins en trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités abandonnées	136 \$	215 \$	49 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	153	138	143
Impôt sur le résultat	46	75	(3)
Résultat d'exploitation	335 \$	428 \$	189 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :			
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	30	—
(Recouvrement) charge relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	(155)	24
Éléments d'ajustement	— \$	(125) \$	24 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	335 \$	303 \$	213 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation (se reporter au tableau ci-dessus)	4 613	4 254	4 027
Montant ajusté du résultat d'exploitation pour le total de la société	4 948 \$	4 557 \$	4 240 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation lié aux activités abandonnées	335 \$	303 \$	213 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles liés aux activités abandonnées	42	48	56
Montant ajusté du BAIIA lié aux activités abandonnées	377 \$	351 \$	269 \$
Montant ajusté du BAIIA (se reporter au tableau ci-dessus)	7 156	6 673	6 378
Montant ajusté du BAIIA pour le total de la société	7 533 \$	7 024 \$	6 647 \$

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établies conformément aux PCGR qui sont présentées pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742 \$	683 \$	660 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742 \$	683 \$	660 \$

Montant ajusté de l'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt effectif Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt avec le taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR qui est présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025 (53 semaines)	2024 (52 semaines)	2023 (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	4 613 \$	4 254 \$	4 027 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	742	683	660
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	3 871 \$	3 571 \$	3 367 \$
Impôt sur le résultat	1 080 \$	731 \$	717 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :			
Incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	50	196	137
Impôt différé au titre de l'écart externe – Vente de PC Finance	(107)	—	—
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	1 023 \$	927 \$	854 \$
Taux d'impôt effectif	29,3 %	26,2 %	25,1 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	26,4 %	26,0 %	25,4 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les tableaux ci-dessus.
- ii) Voir le tableau portant sur le résultat d'exploitation ajusté, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières plus haut pour obtenir une liste exhaustive des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies et montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies établis conformément aux PCGR pour les trimestres et les exercices clos aux dates indiquées.

	2025					2024					2023
	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre	Total	Total
(non audité) (en millions de dollars canadiens)	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(13 sem.)	(53 sem.)	(12 sem.)	(12 sem.)	(16 sem.)	(12 sem.)	(52 sem.)	(52 sem.)
Activités poursuivies	481 \$	693 \$	746 \$	611 \$	2 531 \$	426 \$	440 \$	622 \$	452 \$	1 940 \$	2 039 \$
Activités abandonnées	22 \$	21 \$	48 \$	45 \$	136 \$	33 \$	17 \$	155 \$	10 \$	215 \$	49 \$
Montant présenté	503 \$	714 \$	794 \$	656 \$	2 667 \$	459 \$	457 \$	777 \$	462 \$	2 155 \$	2 088 \$
Activités poursuivies	481 \$	693 \$	746 \$	611 \$	2 531 \$	426 \$	440 \$	622 \$	452 \$	1 940 \$	2 039 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	86 \$	6 \$	10 \$	7 \$	109 \$	84 \$	84 \$	115 \$	84 \$	367 \$	367 \$
Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle	—	—	22	—	22	—	—	—	—	—	—
Impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance	—	—	—	107	107	—	—	—	—	—	—
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	—	121	—	—	121	—
Programme de fidélisation PC Optimum	—	—	—	—	—	—	—	—	71	71	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	3	3	—	—	—	3	3	6
Vente de PC Finance	—	—	—	9	9	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	(1)	2	(1)	3	3	(6)	2	—	—	(4)	12
Incidence de la vente de Wellwise	(5)	—	—	—	(5)	—	—	—	29	29	—
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	(13)	(1)	3	9	(2)	—	—	—	(3)	(3)	(10)
Éléments d'ajustement	67 \$	7 \$	34 \$	138 \$	246 \$	78 \$	207 \$	115 \$	184 \$	584 \$	375 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	548 \$	700 \$	780 \$	749 \$	2 777 \$	504 \$	647 \$	737 \$	636 \$	2 524 \$	2 414 \$
Activités abandonnées	22 \$	21 \$	48 \$	45 \$	136 \$	33 \$	17 \$	155 \$	10 \$	215 \$	49 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ :											
Programme de fidélisation PC Optimum	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	23 \$	23 \$	— \$
Recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC	—	—	—	—	—	—	—	(125)	—	(125)	17
Éléments d'ajustement	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(125) \$	23 \$	(102) \$	17 \$
Montant ajusté au titre des activités abandonnées	22 \$	21 \$	48 \$	45 \$	136 \$	33 \$	17 \$	30 \$	33 \$	113 \$	66 \$
Montant ajustéⁱ⁾ pour le total de la société	570 \$	721 \$	828 \$	794 \$	2 913 \$	537 \$	664 \$	767 \$	669 \$	2 637 \$	2 480 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

	2025					2024		2023			
(non audité) (en dollars, sauf indication contraire)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (13 sem.)	Total (53 sem.)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (12 sem.)	Total (52 sem.)	Total (52 sem.)
Activités poursuivies	0,40 \$	0,58 \$	0,62 \$	0,51 \$	2,11 \$	0,34 \$	0,36 \$	0,51 \$	0,37 \$	1,58 \$	1,59 \$
Activités abandonnées	0,02 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,01 \$	0,17 \$	0,04 \$
Montant présenté	0,42 \$	0,59 \$	0,66 \$	0,55 \$	2,22 \$	0,37 \$	0,37 \$	0,63 \$	0,38 \$	1,75 \$	1,63 \$
Activités poursuivies	0,40 \$	0,58 \$	0,62 \$	0,51 \$	2,11 \$	0,34 \$	0,36 \$	0,51 \$	0,37 \$	1,58 \$	1,59 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/ Pharmaprix et de Lifemark	0,07 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,07 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,30 \$	0,29 \$
Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle	—	—	0,02	—	0,02	—	—	—	—	—	—
Impôt différé au titre de l'écart externe lié à la vente de PC Finance	—	—	—	0,09	0,09	—	—	—	—	—	—
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	—	0,10	—	—	0,10	—
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	0,06	0,06	—
Ajustement de la juste valeur des immeubles non exploités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,01
Vente de PC Finance	—	—	—	0,01	0,01	—	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	—	—	—	—	—	(0,01)	—	—	—	—	0,01
Incidence de la vente de Wellwise	(0,01)	—	—	—	—	—	—	—	0,02	0,01	—
(Profit) perte sur la vente d'immeubles non exploités	(0,01)	—	—	0,01	—	—	—	—	—	—	(0,01)
Éléments d'ajustement	0,05 \$	0,01 \$	0,03 \$	0,12 \$	0,21 \$	0,06 \$	0,17 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,47 \$	0,30 \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	0,45 \$	0,59 \$	0,65 \$	0,63 \$	2,32 \$	0,40 \$	0,53 \$	0,60 \$	0,52 \$	2,05 \$	1,89 \$
Activités abandonnées	0,02 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,01 \$	0,17 \$	0,04 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :											
Programme de fidélisation <i>PC Optimum</i>	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	0,02 \$	0,02 \$	— \$
(Recouvrements) charges relatives aux questions en matière de taxes à la consommation liées à la Banque PC	—	—	—	—	—	—	—	(0,10)	—	(0,10)	0,01
Éléments d'ajustement	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	(0,10) \$	0,02 \$	(0,08) \$	0,01 \$
Montant ajusté au titre des activités abandonnées	0,02 \$	0,01 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,11 \$	0,03 \$	0,01 \$	0,02 \$	0,03 \$	0,09 \$	0,05 \$
Montant ajusté pour le total de la société	0,47 \$	0,60 \$	0,69 \$	0,67 \$	2,43 \$	0,43 \$	0,54 \$	0,62 \$	0,55 \$	2,14 \$	1,94 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires – dilué ⁴⁾ (en millions)	1 210,3	1 203,9	1 195,4	1 188,0	1 199,4	1 247,7	1 235,4	1 227,7	1 217,8	1 234,1	1 280,0

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant.

Modification des mesures non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières en vigueur au premier trimestre de 2026

À compter du premier trimestre de 2026, les ajustements de la juste valeur de certains placements, notamment les placements de capital de risque, classés à la juste valeur par le biais du résultat net seront considérés comme un élément d'ajustement compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur propension à se reproduire. Cet élément d'ajustement répond aux critères requis par la méthode adoptée par la société sur les mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières, en vigueur depuis 2021. Ces ajustements de la juste valeur seront présentés conjointement avec d'autres ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change. Cette modification entrera en vigueur au premier trimestre de 2026, et les données des périodes correspondantes seront retraitées à ce moment.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières présentées avec celles qui sont présentées conformément à la nouvelle méthode à compter du premier trimestre de 2026. Le montant ajusté du résultat d'exploitation et le montant ajusté du BAIIA liés aux activités poursuivies sont présentés ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	2025					2024				
	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (13 sem.)	Total (53 sem.)	Premier trimestre (12 sem.)	Deuxième trimestre (12 sem.)	Troisième trimestre (16 sem.)	Quatrième trimestre (12 sem.)	Total (52 sem.)
Montant ajusté (présenté)										
BAIIA	1 509 \$	1 757 \$	2 115 \$	1 775 \$	7 156 \$	1 450 \$	1 642 \$	1 986 \$	1 595 \$	6 673 \$
Résultat d'exploitation	934 \$	1 178 \$	1 329 \$	1 172 \$	4 613 \$	886 \$	1 088 \$	1 250 \$	1 030 \$	4 254 \$
Ajouter (déduire) :										
Ajustements de la juste valeur des placements	— \$	(9) \$	(11) \$	(1) \$	(21) \$	1 \$	(4) \$	(1) \$	(12) \$	(16) \$
Montant ajusté (retraité)										
BAIIA	1 509 \$	1 748 \$	2 104 \$	1 774 \$	7 135 \$	1 451 \$	1 638 \$	1 985 \$	1 583 \$	6 657 \$
Résultat d'exploitation	934 \$	1 169 \$	1 318 \$	1 171 \$	4 592 \$	887 \$	1 084 \$	1 249 \$	1 018 \$	4 238 \$

Le tableau qui suit présente le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire.

2025									
(en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Premier trimestre (12 semaines)		Deuxième trimestre (12 semaines)		Troisième trimestre (16 semaines)		Quatrième trimestre (13 semaines)		Total (53 semaines)
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant ajusté (présenté)									
Activités poursuivies	548 \$	0,45 \$	700 \$	0,59 \$	780 \$	0,65 \$	749 \$	0,63 \$	2 777 \$
Activités abandonnées	22 \$	0,02 \$	21 \$	0,01 \$	48 \$	0,04 \$	45 \$	0,04 \$	136 \$
Total de la sociétéⁱ⁾	570 \$	0,47 \$	721 \$	0,60 \$	828 \$	0,69 \$	794 \$	0,67 \$	2 913 \$
Ajouter (déduire) :									
Ajustements de la juste valeur des placements ⁱⁱ⁾	— \$	— \$	(8) \$	(0,01) \$	(10) \$	(0,01) \$	(1) \$	— \$	(19) \$
Montant ajusté (retraité)									
Activités poursuivies	548 \$	0,45 \$	692 \$	0,58 \$	770 \$	0,64 \$	748 \$	0,63 \$	2 758 \$
Activités abandonnées	22 \$	0,02 \$	21 \$	0,01 \$	48 \$	0,04 \$	45 \$	0,04 \$	136 \$
Total de la société^{i), iii)}	570 \$	0,47 \$	713 \$	0,59 \$	818 \$	0,68 \$	793 \$	0,67 \$	2 894 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ii) Les ajustements de la juste valeur des placements se rapportent aux activités poursuivies.

iii) Compte non tenu de la 53^e semaine en 2025, le montant total ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire de la société, retraité, s'est établi à 0,60 \$ pour le quatrième trimestre et à 2,35 \$ pour l'exercice 2025 complet.

2024									
(en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	Premier trimestre (12 semaines)		Deuxième trimestre (12 semaines)		Troisième trimestre (16 semaines)		Quatrième trimestre (12 semaines)		Total (52 semaines)
	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Montant ajusté (présenté)									
Activités poursuivies	504 \$	0,40 \$	647 \$	0,53 \$	737 \$	0,60 \$	636 \$	0,52 \$	2 524 \$
Activités abandonnées	33 \$	0,03 \$	17 \$	0,01 \$	30 \$	0,02 \$	33 \$	0,03 \$	113 \$
Total de la sociétéⁱ⁾	537 \$	0,43 \$	664 \$	0,54 \$	767 \$	0,62 \$	669 \$	0,55 \$	2 637 \$
Ajouter (déduire) :									
Ajustements de la juste valeur des placements ⁱⁱ⁾	1 \$	— \$	(3) \$	— \$	(1) \$	— \$	(10) \$	(0,01) \$	(13) \$
Montant ajusté (retraité)									
Activités poursuivies	505 \$	0,40 \$	644 \$	0,53 \$	736 \$	0,60 \$	626 \$	0,51 \$	2 511 \$
Activités abandonnées	33 \$	0,03 \$	17 \$	0,01 \$	30 \$	0,02 \$	33 \$	0,03 \$	113 \$
Total de la sociétéⁱ⁾	538 \$	0,43 \$	661 \$	0,54 \$	766 \$	0,62 \$	659 \$	0,54 \$	2 624 \$

i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

ii) Les ajustements de la juste valeur des placements se rapportent aux activités poursuivies.

Cette modification n'a eu aucune incidence sur la marge brute, la marge brute exprimée en pourcentage, ni sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, qui sont présentés dans le rapport de gestion annuel de 2025 et les rapports de gestion intermédiaires de 2025 de la société.

17. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités en valeurs mobilières du Canada par l'intermédiaire de SEDAR+, et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.sedarplus.ca et auprès du BSIF, organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 24 février 2026

Toronto, Canada

Notes de fin du rapport de gestion

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2025 de la société.
 - 2) Voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et des autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 3) À lire en parallèle avec la rubrique 1, « Énoncés prospectifs ».
 - 4) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025. Voir la note 22, « Capital social », des états financiers consolidés de la société pour obtenir plus de précisions.
 - 5) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.
-

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	86
Rapport de l'auditeur indépendant	87
États financiers consolidés	91
États consolidés des résultats	91
États consolidés du résultat global	92
États consolidés des variations des capitaux propres	93
Bilans consolidés	94
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	95
Notes afférentes aux états financiers consolidés	96
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	96
Note 2. Méthodes comptables	97
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	110
Note 4. Normes comptables futures et modifications	113
Note 5. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	113
Note 6. Cessation progressive d'activités et cession d'entreprises	119
Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	120
Note 8. Impôt sur le résultat	120
Note 9. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	123
Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	124
Note 11. Créances	124
Note 12. Stocks	124
Note 13. Immobilisations corporelles	125
Note 14. Immeubles de placement	126
Note 15. Immobilisations incorporelles	127
Note 16. Goodwill	128
Note 17. Autres actifs	129
Note 18. Accords de financement de fournisseurs	130
Note 19. Provisions	130
Note 20. Dette à long terme	131
Note 21. Autres passifs	133
Note 22. Capital social	134
Note 23. Gestion du capital	136
Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi	137
Note 25. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	145
Note 26. Charges au titre des avantages du personnel	148
Note 27. Contrats de location	148
Note 28. Instruments financiers	150
Note 29. Gestion des risques financiers	153
Note 30. Passifs éventuels	154
Note 31. Garanties financières	157
Note 32. Transactions entre parties liées	158

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel de 2025 relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw Limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel de 2025 concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres.

Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et les membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le Rapport annuel de 2025.

Toronto, Canada
Le 24 février 2026

Le président et chef de la direction,
[signé]
Per Bank

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Compagnies Loblaw Limitée et de ses filiales (collectivement, la « société ») au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026 et l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026 et l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024;
- les états consolidés du résultat global pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026 et l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026 et l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024;
- les bilans consolidés au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026 et l'exercice de 52 semaines clos le 28 décembre 2024;
- les notes afférentes aux états financiers consolidés, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026.

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimerons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation des indices de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux magasins de détail

Se reporter à la note 2, « Méthodes comptables », à la note 3, « Estimations comptables critiques et jugements », à la note 13, « Immobilisations corporelles » et à la note 27 « Contrats de location » afférentes aux états financiers consolidés.

Au 3 janvier 2026, les immobilisations corporelles de la société s'élevaient à 7 670 millions de dollars et ses actifs au titre de droits d'utilisation, à 8 558 millions de dollars. Chaque date de clôture, la direction examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs au titre de droits d'utilisation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT ») afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. De plus, la direction

fait appel à son jugement pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Si c'est le cas, l'UGT est alors soumise à un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs. La direction a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux UGT des magasins de détail représentent une part importante des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation de la société.

La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT des magasins de détail; et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable d'une UGT sur sa valeur recouvrable a été comptabilisée.

Pour l'exercice de 53 semaines clos le 3 janvier 2026, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 27 millions de dollars et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation de 19 millions de dollars liées à 18 UGT des magasins de détail. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison des jugements portés par la direction pour évaluer les indices de dépréciation. Cela a entraîné un travail d'audit important et un degré de subjectivité élevé dans l'application des procédures utilisées pour évaluer les indices de dépréciation.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer l'appréciation par la direction des indices de dépréciation, en effectuant notamment ce qui suit :
 - évaluer, en se fondant sur des échantillons, le caractère raisonnable de la rentabilité des UGT en prenant en considération la performance historique réelle des UGT;
 - évaluer d'autres facteurs qualitatifs en tenant compte des éléments probants obtenus dans d'autres secteurs de l'audit;
 - tester, en se fondant sur des échantillons, les données sous-jacentes utilisées dans le cadre de l'évaluation des indices de dépréciation en retraçant les documents justificatifs et en testant l'exactitude mathématique;
 - effectuer une analyse de sensibilité des indices de dépréciation.
- Tester les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet des évaluations de la dépréciation des UGT des magasins de détail.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le Rapport annuel de 2025.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anita McQuat.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.r.c.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 24 février 2026

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens sauf indication contraire)

	2025	2024 ⁱ⁾
Produits	63 903 \$	60 123 \$
Coût des ventes (note 12)	43 871	41 288
Frais de vente et charges générales et administratives	15 608	15 361
Résultat d'exploitation	4 424 \$	3 474 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	742	683
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 682 \$	2 791 \$
Impôt sur le résultat (note 8)	1 080	731
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 602 \$	2 060 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	136	215
Bénéfice net	2 738 \$	2 275 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société (note 9)	2 667 \$	2 171 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	71	104
Bénéfice net	2 738 \$	2 275 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – de baseⁱⁱ⁾ (note 9)	2,24 \$	1,77 \$
Activités poursuivies	2,13	1,59
Activités abandonnées	0,11	0,18
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – diluéⁱⁱ⁾ (note 9)	2,22 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	2,11	1,58
Activités abandonnées	0,11	0,17
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)ⁱⁱ⁾ (note 9)		
De base	1 188,0	1 220,2
Dilué	1 199,4	1 234,1

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

ii) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024 ⁱ⁾
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	2 602 \$	2 060 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Profits de change	1 \$	3 \$
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 28)	(7)	(7)
Élément qui ne sera pas reclassé en résultat net :		
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 24)	(42)	76
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, liés aux activités poursuivies	(48) \$	72 \$
Résultat global lié aux activités poursuivies	2 554 \$	2 132 \$
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	136 \$	215 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, liés aux activités abandonnées	(3)	1
Résultat global lié aux activités abandonnées	133 \$	216 \$
Résultat global total	2 687 \$	2 348 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	2 616 \$	2 244 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	71	104
Résultat global total	2 687 \$	2 348 \$

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)									
Solde au 28 décembre 2024	6 196 \$	4 748 \$	115 \$	44 \$	(18) \$	6 \$	32 \$	175 \$	11 266 \$
Bénéfice net	— \$	2 667 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	71 \$	2 738 \$
Autres éléments du résultat global	—	(42)	—	1	(10)	—	(9)	—	(51)
Résultat global total	— \$	2 625 \$	— \$	1 \$	(10) \$	— \$	(9) \$	71 \$	2 687 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 22)	(192)	(1 889)	—	—	—	—	—	—	(2 081)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 22 et 25)	67	—	15	—	—	—	—	—	82
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 22)	(6)	(65)	—	—	—	—	—	—	(71)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 22 et 25)	10	39	—	—	—	—	—	—	49
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,551475 \$ [¶] (note 22)	—	(654)	—	—	—	—	—	—	(654)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	(4)	—	—	—	—	(82)	(86)
	(121) \$	56 \$	11 \$	1 \$	(10) \$	— \$	(9) \$	(11) \$	(74) \$
Solde au 3 janvier 2026	6 075 \$	4 804 \$	126 \$	45 \$	(28) \$	6 \$	23 \$	164 \$	11 192 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Capital social privilégié	Capital social total	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Écart de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements de la juste valeur	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 30 décembre 2023	6 256 \$	221 \$	6 477 \$	4 816 \$	136 \$	41 \$	(11) \$	5 \$	35 \$	155 \$	11 619 \$
Bénéfice net	— \$	— \$	— \$	2 171 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	104 \$	2 275 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	76	—	3	(7)	1	(3)	—	73
Résultat global total	— \$	— \$	— \$	2 247 \$	— \$	3 \$	(7) \$	1 \$	(3) \$	104 \$	2 348 \$
Actions ordinaires rachetées et annulées (note 22)	(232)	—	(232)	(1 661)	—	—	—	—	—	—	(1 893)
Incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 22 et 25)	166	—	166	—	(21)	—	—	—	—	—	145
Actions rachetées et détenues en fiducie (note 22)	(8)	—	(8)	(64)	—	—	—	—	—	—	(72)
Actions détenues en fiducie et libérées (notes 22 et 25)	14	—	14	34	—	—	—	—	—	—	48
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,496250 \$ [¶] (note 22)	—	—	—	(604)	—	—	—	—	—	—	(604)
Dividendes déclarés par action privilégiée – 1,325000 \$ (note 22)	—	—	—	(12)	—	—	—	—	—	—	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées (note 22)	—	(221)	(221)	(8)	—	—	—	—	—	—	(229)
Distribution aux participations ne donnant pas le contrôle, montant net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(84)	(84)
	(60) \$	(221) \$	(281) \$	(68) \$	(21) \$	3 \$	(7) \$	1 \$	(3) \$	20 \$	(353) \$
Solde au 28 décembre 2024	6 196 \$	— \$	6 196 \$	4 748 \$	115 \$	44 \$	(18) \$	6 \$	32 \$	175 \$	11 266 \$

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	1 002 \$	1 462 \$
Placements à court terme	39	648
Créances (note 11)	1 290	1 455
Créances sur cartes de crédit (note 5)	—	4 230
Stocks (note 12)	6 491	6 330
Charges payées d'avance et autres actifs	446	376
Actifs détenus en vue de la vente (note 5)	5 660	47
Total des actifs courants	14 928 \$	14 548 \$
Immobilisations corporelles (note 13)	7 670	7 098
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 27)	8 558	8 239
Immeubles de placement (note 14)	57	56
Immobilisations incorporelles (note 15)	5 160	5 446
Goodwill (note 16)	4 433	4 372
Actifs d'impôt différé (note 8)	66	118
Autres actifs (note 17)	705	1 003
Total des actifs	41 577 \$	40 880 \$
Passifs		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres passifs (note 18)	7 127 \$	7 531 \$
Passif au titre de la fidélisation	124	212
Provisions (note 19)	85	252
Impôt sur le résultat à payer	102	86
Dépôts à vue de clients	—	353
Dette à court terme	—	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 20)	—	631
Tranche à moins d'un an des obligations locatives (note 27)	1 584	1 648
Participation des pharmaciens propriétaires	396	255
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 5)	4 452	—
Total des passifs courants	13 870 \$	11 768 \$
Provisions (note 19)	134	135
Dette à long terme (note 20)	5 891	7 570
Obligations locatives (note 27)	8 830	8 535
Passifs d'impôt différé (note 8)	1 007	957
Autres passifs (note 21)	653	649
Total des passifs	30 385 \$	29 614 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 22)	6 075 \$	6 196 \$
Résultats non distribués	4 804	4 748
Surplus d'apport (note 25)	126	115
Cumul des autres éléments du résultat global	23	32
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 028 \$	11 091 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	164	175
Total des capitaux propres	11 192 \$	11 266 \$
Total des passifs et des capitaux propres	41 577 \$	40 880 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Bénéfice net tiré du total des activités	2 738 \$	2 275 \$
Ajouter (déduire) :		
Impôt sur le résultat (note 8)	1 126	806
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 7)	895	821
Ajustements des immeubles de placement (notes 5 et 14)	4	27
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 734	2 966
Pertes de valeur d'actifs, déduction faite des reprises (notes 13 et 27)	46	32
Variation du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit (note 5)	(8)	7
Variation des provisions (note 19)	(147)	149
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 10)	(132)	84
Variation des créances sur cartes de crédit, montant brut (note 5)	(2)	(105)
Impôt sur le résultat payé	(1 002)	(1 143)
Intérêts perçus	20	25
Autres	(8)	(142)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	6 264 \$	5 802 \$
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13)	(1 712) \$	(1 823) \$
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 15)	(350)	(377)
Acquisition de placements à court terme	(55)	(184)
Produit de la sortie d'actifs (notes 13 et 27)	262	363
Paievements au titre de la location reçus relativement aux contrats de location-financement	10	13
Cession de titres à long terme	100	81
Autres	(143)	(94)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 888) \$	(2 021) \$
Activités de financement		
Diminution de la dette bancaire (note 31)	— \$	(13) \$
Diminution de la dette à court terme	(150)	(50)
Augmentation des dépôts à vue de clients	433	187
Dette à long terme (note 20)		
Émise (montant net)	1 059	1 557
Remboursée	(640)	(1 202)
Intérêts payés	(455)	(443)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – intérêts (notes 7 et 27)	(453)	(415)
Loyers payés en trésorerie en vertu des obligations locatives – capital (note 27)	(1 255)	(1 086)
Dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées (note 22)	(812)	(459)
Capital social ordinaire		
Émis (note 25)	59	147
Racheté et détenu en fiducie (note 22)	(69)	(72)
Racheté et annulé (note 22)	(1 875)	(1 754)
Produit d'autres passifs financiers (note 27)	11	—
Capital social privilégié		
Racheté et annulé (note 22)	(225)	—
Impôt payé sur les rachats de capital social	(37)	—
Autres	(32)	(213)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(4 441) \$	(3 816) \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5) \$	9 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(70) \$	(26) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 462	1 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice⁹⁾	1 392 \$	1 462 \$

i) Les tableaux consolidés des flux de trésorerie sont présentés sur la base du total des activités. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », pour obtenir des renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw Limitée, société ouverte canadienne constituée en 1956, est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le plus important détaillant au pays. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto (Ontario), Canada M4T 2S5. Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston Limitée (« Weston »), qui détient environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

Loblaw offre aux clients des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. La société offre également des services de cartes de crédit et d'opérations bancaires courantes ainsi que des services de courtage d'assurance.

Le 3 décembre 2025, Loblaw a conclu une entente définitive (l'« entente relative à la transaction ») avec EQB Inc. (« EQB »), aux termes de laquelle EQB fera l'acquisition de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), d'Agence d'assurance PC Finance inc., de Courtier d'assurance PC Finance inc., ainsi que de certaines autres entités affiliées à la Banque PC (collectivement, « PC Finance ») (la « vente de PC Finance »). EQB fera l'acquisition de PC Finance moyennant une contrepartie sous forme d'actions d'EQB et de trésorerie, sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'entente relative à la transaction. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours de l'année civile 2026, sous réserve des conditions de clôture habituelles et des approbations réglementaires requises.

Au 3 janvier 2026, les actifs et les passifs de PC Finance ont été classés comme étant détenus en vue de la vente, et les résultats de PC Finance, déduction faite des éliminations intersectorielles, ont été présentés séparément à titre d'activités abandonnées dans les résultats actuels et comparatifs de la société (voir la note 5). Sauf indication contraire, toutes les notes afférentes aux états financiers consolidés se rapportent aux activités poursuivies.

Dans le cadre de la clôture de la vente de PC Finance, EQB conclura une relation stratégique à long terme avec Loblaw en vertu d'un accord commercial afin de devenir le partenaire financier exclusif du programme de fidélisation PC Optimum^{MC}. De plus, dans le cadre de la clôture de la vente de PC Finance, EQB et Loblaw concluront une convention de droits des investisseurs aux termes de laquelle Loblaw disposera de droits de nomination au Conseil d'administration, de droits d'enregistrement et de droits préférentiels de souscription, et sera assujettie à une période d'interdiction d'opérations d'une durée de quatre ans, ainsi qu'à une clause de limitation de détention empêchant Loblaw et ses sociétés affiliées d'acquérir des actions ordinaires d'EQB si la participation combinée de Loblaw dépassait 25 % des actions ordinaires émises et en circulation d'EQB.

Les activités de vente au détail poursuivies de la société se composent de plusieurs secteurs d'exploitation et représentent maintenant le seul secteur à présenter, en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent. Toutes les activités importantes sont exercées au Canada. Aucune information sectorielle supplémentaire n'est présentée.

Note 2. Méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité » ou les « PCGR »), suivant les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 24 février 2026.

Mode de présentation Les méthodes comptables significatives décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme pour tous les exercices présentés lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions, à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Tous les nombres d'actions, montants et nombres relatifs aux attributions fondées sur les actions et montants par action présentés dans le présent document ont été ajustés de façon rétrospective afin de refléter le fractionnement d'actions (voir les notes 22 et 25).

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 3 janvier 2026 compte 53 semaines et l'exercice clos le 28 décembre 2024 compte 52 semaines.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société évalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtient la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée, qu'elle est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et qu'elle conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle la participation de la société est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Loblaw consolide les pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence (les « pharmaciens propriétaires ») ainsi que les franchisés de ses magasins d'alimentation au détail qui sont assujettis à un contrat de franchise simplifié entré en vigueur en 2015. Un pharmacien propriétaire s'entend d'un pharmacien qui est propriétaire d'une entreprise qui est autorisée à exploiter sous licence une pharmacie au détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de la société. La consolidation des pharmaciens propriétaires et des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, aux fins comptables, dont l'existence a été déterminée en raison de la structure des ententes régissant les relations entre la société et les pharmaciens propriétaires ainsi que les franchisés. Loblaw ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les pharmaciens propriétaires. La participation des pharmaciens propriétaires reflète la participation que ces derniers détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les pharmaciens propriétaires, Shoppers Drug Mart Inc. (ou une société affiliée à celle-ci) convient d'acheter les actifs que les pharmaciens propriétaires utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le pharmacien propriétaire, si les ententes avec les pharmaciens propriétaires sont résiliées par l'une ou l'autre partie. Les sociétés des pharmaciens propriétaires et des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsque le transfert au client du contrôle des biens ou services a eu lieu. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir.

Vente au détail Les produits tirés du secteur Vente au détail comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins d'alimentation au détail détenus par la société et par des franchisés et les pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires, ce qui comprend les pharmacies situées en magasin, les services de soins de santé, les produits de santé et de beauté, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir, déduction faite des retours estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits tirés des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmaciens propriétaires au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients. La société comptabilise les produits tirés des clients qui sont des grossistes indépendants au moment de la livraison des stocks.

Pour la vente de certains biens aux termes de laquelle elle perçoit des commissions, ce qui comprend, sans s'y limiter, les activités de loterie et les cartes-cadeaux de tiers, la société comptabilise des produits nets à titre de mandataire au motif qu'elle ne contrôle pas les prix ou qu'elle n'est pas exposée au risque sur stocks.

Services financiers Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit, les commissions et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais d'adhésion et les frais de service de cartes de crédit sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les produits de commissions sont comptabilisés au montant net. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans le cas des impôts exigible et différé se rapportant à un regroupement d'entreprises ou des montants inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Au 3 janvier 2026, la société s'est prévaluée de l'exemption temporaire et ne comptabilise ni ne fournit d'informations sur les actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux lois adoptées, mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux (le « Pilier Deux ») proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »).

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides, dont les bons du Trésor, dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition. Les transactions par carte de crédit et carte de débit dont le délai de traitement est habituellement inférieur ou égal à trois jours sont également classées à titre d'équivalents de trésorerie.

Placements à court terme Les placements à court terme sont des placements dans des certificats de dépôt, des billets de trésorerie ou d'autres titres très liquides et assortis d'une notation élevée, principalement des titres d'États canadien et américain et des billets d'autres parties solvables, dont l'échéance initiale est supérieure à 90 jours et l'échéance résiduelle est inférieure à un an à compter de la date d'acquisition.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Lorsqu'il s'agit de créances sur carte de crédit dépréciées, la société calcule un taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit à l'aide des flux de trésorerie futurs estimés, compte tenu des pertes de crédit attendues.

La société applique le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à ses créances sur cartes de crédit chaque date de clôture. Les créances sur cartes de crédit sont soumises collectivement à un test de dépréciation par l'application de l'approche en trois stades. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs financiers pour obtenir des précisions sur chaque stade. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la Banque PC se base sur des jugements, hypothèses et estimations importants. Voir la politique relative à la dépréciation des créances sur cartes de crédit.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives aux états consolidés des résultats, la valeur comptable des créances sur cartes de crédit étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, Loblaw n'a pas transféré tous les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti. Loblaw fournit une lettre de garantie en faveur des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle La Banque PC participe avec Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle ») à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'Eagle, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société consolide Eagle à titre d'entité structurée.

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen termes de premier rang et subordonnés. Ces fiducies sont des entités structurées non consolidées.

Stocks La société comptabilise les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

La société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits et des services du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des ventes et des stocks connexes à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des biens livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement direct de frais de vente engagés afin de promouvoir les biens. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés dans les états consolidés des résultats.

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la plus faible des deux, et ne sont pas amortis. Selon l'évaluation de la juste valeur, les actifs détenus en vue de la vente sont classés au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les actifs qui étaient auparavant classés dans les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur, de la même façon que les immeubles classés dans les immeubles de placement.

La société classe dans les activités abandonnées une composante ou entité de la société qui a été cédée ou qui a été classée comme étant détenue en vue de la vente, et qui représente une branche d'activité ou une région géographique principale et distincte, qui fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une branche d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ou qui est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en tant que montant distinct dans le bénéfice net lié aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats. Les montants comparatifs sont présentés à nouveau comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice correspondant.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur nettes.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés, dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net. Dans le cas des transactions pour lesquelles la vente d'une immobilisation corporelle répond aux exigences de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »), et que la société reloue l'actif, celle-ci comptabilise dans le résultat d'exploitation uniquement le montant des profits et des pertes se rapportant aux droits transférés à l'acheteur.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 20 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux ⁱ⁾

i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif loué avant la fin du contrat de location, les améliorations locatives connexes sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif selon la même base que les actifs détenus.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Contrats de location

À titre de preneur Lorsqu'elle conclut un contrat, la société détermine si le contrat constitue ou comprend un contrat de location. Lorsqu'un contrat contient à la fois des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. Les prix distincts relatifs sont déterminés en maximisant l'utilisation d'informations observables concernant le prix qu'un fournisseur demanderait pour un bien ou un service similaire.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location lorsque le bien loué est mis à sa disposition. Les paiements au titre de la location pour des biens qui sont exemptés du fait de l'exemption à court terme ainsi que les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés systématiquement dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

L'évaluation des obligations locatives comprend les paiements fixes et fixes en substance, ainsi que les paiements variables au titre de la location qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. S'il y a lieu, les obligations locatives comprennent aussi le prix d'exercice de toute option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location si la durée du contrat de location reflète également l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location ainsi que les sommes que la société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Après la comptabilisation initiale, la société évalue les obligations locatives au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées lorsque la direction revoit sa décision d'exercer ou non un renouvellement ou une résiliation de contrat de location ou lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'un indice ou d'un taux. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ajustés en fonction du même montant de réévaluation.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au montant initial des obligations locatives majoré des coûts directs initiaux, des paiements au titre de la location effectués à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif reçu, et des coûts de mise hors service. Après la comptabilisation initiale, la société applique le modèle du coût, sauf dans le cas des actifs au titre de droits d'utilisation qui répondent à la définition d'un immeuble de placement auxquels elle applique le modèle de la juste valeur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul de l'amortissement, du cumul des pertes de valeur nettes et de toute réévaluation d'obligations locatives. Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la plus courte durée entre la durée d'utilité des actifs et la durée des contrats de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Se reporter à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Les taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la valeur actualisée correspondent aux taux d'intérêt implicites des contrats de location s'il est possible de déterminer facilement ces taux. Sinon, ils correspondent aux taux d'emprunt marginaux de la société. La durée des contrats de location utilisée correspond à la période contractuelle durant laquelle les contrats de location sont non résiliables, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de renouvellement des contrats de location que la société a la certitude raisonnable d'exercer et les périodes couvertes par toute option de résiliation des contrats de location que la société a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour ce qui est des transactions de cession-bail, la société applique les exigences de l'IFRS 15 afin de déterminer si la cession d'un bien doit être comptabilisée comme une vente. Si la cession du bien constitue une vente en vertu de l'IFRS 15, alors la société évaluera l'actif au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont elle conserve le droit d'utilisation. Si la cession du bien ne constitue pas une vente en vertu de l'IFRS 15, la société continuera de comptabiliser l'actif selon la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, *Immobilisations corporelles*, et comptabilisera le produit reçu à titre de passifs financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont évalués selon le modèle de la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Lorsqu'un bien considéré comme un immeuble pour usage propre devient un immeuble de placement, il fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur. Tout profit découlant de la réévaluation est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la mesure où il annule une perte de valeur antérieure pour ce bien, tout solde du profit étant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Toute perte à la réévaluation est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Toutes les variations ultérieures de la juste valeur de l'immeuble sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation. Lors de la vente d'un immeuble de placement qui était auparavant classé dans les immobilisations corporelles, les montants inclus dans la réserve de réévaluation sont transférés dans les résultats non distribués.

Lorsqu'un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur devient un bien considéré pour usage propre, l'immeuble est comptabilisé à la juste valeur dans les immobilisations corporelles à la date du changement d'utilisation. L'immeuble est ultérieurement comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Logiciels	De 3 à 10 ans
Dossiers d'ordonnances	De 7 à 8 ans
Programme de fidélisation	18 ans
Relations-clients	De 5 à 20 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), à l'exception des stocks, des actifs d'impôt différé et des immeubles de placement, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs, y compris les actifs au titre de droits d'utilisation, sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés UGT. La société a déterminé que chaque magasin de détail constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, comptabilisés à leur valeur actualisée en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. Si la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT tient compte d'actifs au titre de droits d'utilisation, le taux d'actualisation avant impôt reflètera les risques liés au fait que les paiements de loyers sont exclus des estimations des flux de trésorerie futurs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente reflète le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata, jusqu'à hauteur de la valeur recouvrable de l'actif en question. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata.

Pour les actifs autres que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation (les « membres ») en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres du programme de fidélisation, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. La majeure partie des points constituant le passif au titre de la fidélisation de la société, qui représente un passif lié à un contrat, devraient être échangés et comptabilisés dans les produits dans l'année suivant l'émission.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur, majorée ou diminuée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier correspond au montant auquel l'actif financier ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, minoré des paiements de capital, majoré ou minoré de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, minoré de toute réduction pour perte de valeur.

Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société.

Actif/passif	Classement/évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Placements à court terme	Coût amorti
Créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Coût amorti
Certains autres actifs	Coût amorti/à la juste valeur par le biais du résultat net
Titres à long terme	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Dette bancaire	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Coût amorti
Dépôts à vue de clients	Coût amorti
Dette à court terme	Coût amorti
Dette à long terme	Coût amorti
Participation des pharmaciens propriétaires	Coût amorti
Certains autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net/à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme normalisés ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme normalisés, de contrats d'option et de contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément au bilan consolidé à leur juste valeur si le contrat hôte n'est pas un actif financier. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

La société utilise des couvertures de flux de trésorerie pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt. La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la variation de la juste valeur de l'élément de couverture n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée en résultat net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat net lorsque l'élément couvert est comptabilisé en résultat net. La société s'assure que les relations de comptabilité de couverture cadrent avec les objectifs et la stratégie de gestion des risques de la société et adopte une approche plus qualitative et prospective en matière d'évaluation de l'efficacité des couvertures. La stratégie de gestion des risques et les activités de couverture de la société sont présentées à la note 28, « Instruments financiers », et à la note 29, « Gestion des risques financiers ».

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice net. Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les variations ultérieures de la juste valeur sont cumulées dans les autres éléments du résultat global et sont reclassées à l'état consolidé des résultats au moment de la décomptabilisation de l'actif ou du passif financier.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau qui suit décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers.

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, dépôts à vue de clients et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • Les justes valeurs des autres instruments dérivés sont déterminées selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés financiers.
Dette à long terme et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

Dépréciation des actifs financiers La société applique un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues, chaque date de clôture, aux actifs financiers évalués au coût amorti ou à ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres.

Le modèle des pertes de crédit attendues appliqué aux actifs financiers exige le recours à des jugements, hypothèses et estimations relatifs aux changements dans le risque de crédit, aux prévisions de la conjoncture économique à venir et à l'historique de la qualité de crédit de l'actif financier. La prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les pertes de crédit attendues est déterminée sur une base pondérée en fonction de leur probabilité.

Les pertes de valeur et les reprises sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant ajustée au moyen de comptes de correction de valeur.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les actifs et les passifs monétaires libellés en une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours de change en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies est fondé sur des obligations de sociétés de grande qualité qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La société participe également à des régimes de retraite avec Weston. La société a mis en place une politique déclarée servant à affecter le coût net des prestations définies à la société et à Weston en fonction de l'obligation attribuable aux participants aux régimes, que fournit un actuaire tiers. Le coût des services rendus et la contribution à verser sont établis en fonction de l'évaluation actuarielle.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Régimes de rémunération fondée sur des actions réglées en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont pour la plupart réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions en circulation ont une durée jusqu'à l'échéance de sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance de trois ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw. Les dividendes versés peuvent être réinvestis dans des UATI et des UAR et ils sont traités comme des transactions portant sur le capital.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies respectives et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des transactions portant sur le capital. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes réglés en capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant cumulé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat à l'intention des salariés sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales incertitudes concernant les estimations qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2, « Méthodes comptables ».

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour déterminer quelles entités elle contrôle et, par conséquent, elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales estimations Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation des actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société a recours au jugement lorsqu'elle détermine les UGT aux fins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles. Elle utilise également le jugement pour déterminer les UGT auxquelles se rattache un goodwill aux fins du test de dépréciation du goodwill. La société a déterminé que chaque magasin de détail constituait une UGT distincte. Les immobilisations incorporelles sont affectées aux UGT (ou groupes d'UGT) auxquelles elles se rattachent. Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) en fonction du niveau auquel la direction fait un suivi du goodwill (sans dépasser le niveau du secteur opérationnel). Le goodwill est affecté aux UGT (ou groupes d'UGT) qui devraient bénéficier des synergies et de la croissance future du regroupement d'entreprises dont elles découlent. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation. En appliquant ce jugement, la direction prend en considération la rentabilité de l'UGT ainsi que d'autres facteurs qualitatifs.

Principales estimations Diverses estimations sont utilisées pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, les taux d'actualisation et les taux de capitalisation. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires et du résultat et les taux d'actualisation établis d'après des données sur le secteur d'activité obtenues de sources externes qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Dépréciation des créances sur cartes de crédit

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations À chaque stade du modèle des pertes de crédit attendues, la perte de valeur est établie en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et des expositions en cas de défaut attendues sur les expositions aux montants utilisés et non utilisés sur les créances sur cartes de crédit. L'application du modèle des pertes de crédit attendues nécessite que la direction se base sur les jugements, hypothèses et estimations importants qui suivent :

- les changements dans l'évaluation de la dépréciation entre les trois stades du modèle des pertes de crédit attendues, selon l'évaluation de la hausse du risque de crédit associé aux créances sur cartes de crédit. L'évaluation des changements dans le risque de crédit inclut des facteurs qualitatifs et quantitatifs propres aux comptes, tels que l'historique des pertes de crédit et les cotes de solvabilité externes;
- les seuils de hausse considérable du risque de crédit fondés sur les changements de probabilité en cas de défaut sur la durée de vie attendue de l'instrument par rapport à la comptabilisation initiale;
- les prévisions de la conjoncture économique à venir, notamment le taux de chômage. La direction utilise une moyenne des prévisions à l'égard du taux de chômage publiées par d'importantes banques à charte canadiennes et par le Conference Board du Canada afin d'établir un scénario de base et d'autres fourchettes de prévisions représentatives de scénarios possibles.

Programme de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle

Principales estimations La société diffère des produits au moment de l'attribution des récompenses aux membres du programme de fidélisation en fonction de la juste valeur relative de l'attribution. La juste valeur relative est établie en répartissant la contrepartie entre la juste valeur des récompenses axées sur la fidélisation gagnées par les membres, déduction faite des droits abandonnés, et les biens et services sur lesquels ces récompenses ont été gagnées, en fonction de leurs prix de vente distincts relatifs. La juste valeur estimée par point pour le programme de fidélisation *PC Optimum* est déterminée selon la valeur d'échange des points du programme, soit de 1 \$ pour chaque tranche de 1 000 points accumulés. Le taux de droits abandonnés du programme représente une estimation de la valeur des points qui ne seront jamais échangés. Le taux est régulièrement examiné et estimé selon l'historique de l'activité d'échange et le comportement de gain et d'échange futur anticipé des membres. En 2024, la société a comptabilisé une charge de 129 millions de dollars liée à la réévaluation du passif au titre de la fidélisation découlant des points non échangés.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires, ainsi qu'à l'interprétation des lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où la société exerce des activités. Lorsque le montant de l'impôt à payer ou à recouvrer est incertain, la société constitue des provisions en fonction du montant le plus probable du passif ou du recouvrement.

Informations sectorielles

Jugements posés en lien avec la détermination du regroupement des secteurs d'exploitation La société exerce son jugement dans l'évaluation des critères utilisés pour déterminer le regroupement des secteurs d'exploitation. Le secteur d'exploitation à présenter Vente au détail se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui comprennent principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies détenues par les pharmaciens propriétaires, et également les pharmacies situées en magasin et les services de soins de santé, les produits de santé et de beauté, les vêtements et d'autres articles de marchandise générale. La société a regroupé ces secteurs d'exploitation de détail en raison de leurs caractéristiques économiques similaires, des clients et de la nature des produits. La similitude des caractéristiques économiques traduit le fait que les secteurs d'exploitation de détail de la société exercent leurs activités principalement au Canada et sont, par conséquent, assujettis aux mêmes pressions économiques des marchés et au même contexte réglementaire. Les secteurs d'exploitation de détail de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment les prix ainsi que l'innovation et l'assortiment des produits, pressions qui sont exercées par les concurrents actuels et les nouveaux venus sur le marché. Les caractéristiques économiques similaires permettent également la mise sur pied de fonctions communes centralisées comme la commercialisation et les technologies de l'information (les « TI ») pour tous les secteurs d'exploitation de détail.

Les clients des secteurs d'exploitation de détail sont principalement des personnes qui achètent des biens pour leurs propres besoins ou leur consommation personnelle ou ceux de leur famille. La nature et l'assortiment des produits vendus par chacun des secteurs d'exploitation de détail sont aussi similaires et comprennent les produits alimentaires, les produits de pharmacie, les cosmétiques, les produits électroniques et les articles ménagers. Le regroupement des secteurs d'exploitation de détail reflète la nature et les effets financiers des activités commerciales que la société exerce ainsi que le contexte économique dans lequel elle évolue. Par conséquent, il n'existe qu'un seul secteur à présenter et aucune information sectorielle supplémentaire n'est fournie.

Provisions

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables appliquées et principales estimations La direction doit poser certains jugements lors de la comptabilisation de provisions pour déterminer si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'elle sera tenue d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La société a comptabilisé des provisions principalement pour tenir compte de l'autoassurance et des réclamations légales. La société examine le bien-fondé de chaque provision, ainsi que les risques et les incertitudes qu'elle comporte selon les informations qu'elle détient alors, de même que le montant éventuellement requis pour éteindre l'obligation. Les provisions font régulièrement l'objet d'un examen et sont ajustées en conséquence lorsque la société prend connaissance de nouveaux faits et événements.

Contrats de location

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction exerce un jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, les rendements des magasins, les pratiques commerciales antérieures et la durée restante avant que l'option soit exerçable. Les périodes visées par des options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la direction a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La direction considère le seuil de certitude raisonnable comme un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou le secteur de la vente au détail pourrait influencer sur l'évaluation par la direction des durées des contrats de location, et toute modification de l'estimation par la direction des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur les bilans consolidés et les états consolidés des résultats de la société.

Principales estimations Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou au portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La direction détermine le taux d'emprunt marginal selon un taux d'intérêt sans risque de base estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada et un ajustement qui rend compte de la notation de crédit de la société, de la garantie, de la durée du contrat de location et de la valeur du bien loué sous-jacent, ainsi que de l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer par suite de changements macroéconomiques et commerciaux.

Note 4. Normes comptables et modifications futures

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En mai 2024, des modifications de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), et de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (l'« IFRS 7 »), ont été publiées. Les modifications clarifient le moment où un actif financier ou un passif financier doit être comptabilisé ou décomptabilisé, notamment en précisant qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement. En plus de ces clarifications, les modifications prévoient un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si des conditions spécifiques sont remplies. Les modifications comprennent également des clarifications concernant le classement des actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Aux termes de ces modifications, des informations supplémentaires doivent être fournies pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 En décembre 2024, des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 ont été publiées afin d'améliorer la transparence des contrats d'électricité produite à partir de sources naturelles. Les modifications permettent à une entité de se prévaloir d'une exemption pour usage propre pour certains contrats d'achat d'électricité si certaines exigences sont respectées. Les modifications exigent la présentation d'informations supplémentaires lorsqu'une exemption pour usage propre est appliquée aux modalités contractuelles qui exposent l'entité à la variabilité du volume d'électricité et au risque d'offre excédentaire, aux engagements contractuels non comptabilisés et à l'incidence des contrats sur la performance financière d'une entité. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

La norme **IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir** (l'« IFRS 18 »), a été publiée pour assurer la comparabilité des performances financières d'entités similaires. Cette norme, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les entreprises devront présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, avec des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. Aux termes de l'IFRS 18, les mesures de la performance définies par la direction devront être expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris aux états financiers intermédiaires, et nécessitera une application rétrospective. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme.

Note 5. Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Actifs détenus en vue de la vente	5 660 \$	47 \$
PC Finance	5 654	—
Autres ⁱ⁾	6	47
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4 452 \$	— \$
PC Finance	4 452	—

- i) La société classe certains actifs, principalement des terrains et des bâtiments qu'elle prévoit vendre au cours des 12 prochains mois, à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs étaient initialement utilisés ou détenus dans les immeubles de placement. En 2025, la société a cédé six immeubles (trois immeubles en 2024) compris dans les actifs détenus en vue de la vente pour un produit de 41 millions de dollars (24 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit net de 2 millions de dollars (profit net de 3 millions de dollars en 2024). En 2024, une réduction de la juste valeur nette de 9 millions de dollars a également été comptabilisée.

PC Finance Le tableau suivant présente les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Produits	911 \$	891 \$
Frais de vente et charges générales et administratives	576	463
Résultat d'exploitation	335 \$	428 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	153	138
Bénéfice avant impôt sur le résultat	182 \$	290 \$
Impôt sur le résultat	46	75
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	136 \$	215 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires de la société	136 \$	215 \$

Le tableau qui suit présente les principales catégories d'actifs et de passifs de PC Finance classés comme étant détenus en vue de la vente.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 3 janvier 2026
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	390 \$
Placements à court terme	664
Créances	46
Créances sur cartes de crédit ⁱ⁾	4 240
Charges payées d'avance et autres actifs	46
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	68
Actifs d'impôt différé	43
Autres actifs	156
Actifs détenus en vue de la vente	5 654 \$
Passifs	
Fournisseurs et autres passifs	205
Passif au titre de la fidélisation	50
Provisions	21
Impôt sur le résultat à payer	17
Dépôts à vue de clients	786
Dette ⁱⁱ⁾	3 372
Autres passifs	1
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4 452 \$

À la clôture de la vente de PC Finance, la trésorerie excédant un certain seuil sera distribuée à Loblaw conformément aux modalités de l'entente relative à la transaction. Au 3 janvier 2026, cet excédent s'élevait à 344 millions de dollars et était inclus dans les actifs détenus en vue de la vente. Ce montant variera à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la situation financière de la Banque PC.

Le tableau qui suit présente les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024 (en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	319 \$	316 \$
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement	40	(157)
Sorties nettes liées aux activités de financement	(260)	(378)
Entrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	99 \$	(219) \$

i) Créances sur cartes de crédit

Le tableau suivant présente les composantes des créances sur cartes de crédit.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Créances sur cartes de crédit, montant brut	4 495 \$	4 493 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(255)	(263)
Créances sur cartes de crédit	4 240 \$	4 230 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de Fiducie de cartes de crédit Eagle	1 450 \$	1 450 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	650	800
Total des créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes	2 100 \$	2 250 \$

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC maintient et surveille sa participation en copropriété dans des créances sur cartes de crédit auprès de fiducies de titrisation indépendantes, notamment Eagle et d'autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'Eagle et des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette.

Les ententes de titrisation conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes sont renouvelées et prorogées chaque année. Les ententes existantes ont été renouvelées en 2025 et leurs dates d'échéance ont été repoussées à 2027, toutes les autres modalités demeurant essentiellement inchangées.

Au 3 janvier 2026, la Banque PC a comptabilisé une diminution nette de 150 millions de dollars de la participation en copropriété dans les créances titrisées qu'elle détient auprès des fiducies de titrisation indépendantes en raison du rééquilibrage du portefeuille de financement.

Au 3 janvier 2026, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 150 millions de dollars (100 millions de dollars au 28 décembre 2024).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur de fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 31).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours. Elle se conformait à cette exigence au 3 janvier 2026 et s'y est conformée tout au long de 2025.

Les tableaux qui suivent présentent les valeurs comptables brutes des créances sur cartes de crédit en fonction des cotes de risque internes aux fins de la gestion du risque de crédit.

Au 3 janvier 2026

(en millions de dollars canadiens)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 217 \$	9 \$	— \$	2 226 \$
Risque modéré	1 251	36	—	1 287
Risque élevé	618	305	59	982
Total de la valeur comptable brute	4 086 \$	350 \$	59 \$	4 495 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(107)	(101)	(47)	(255)
Valeur comptable nette	3 979 \$	249 \$	12 \$	4 240 \$

Au 28 décembre 2024

(en millions de dollars canadiens)	Pertes de crédit attendues sur 12 mois (stade 1)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts non dépréciés (stade 2)	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie – prêts dépréciés (stade 3)	Total
Risque faible	2 264 \$	10 \$	— \$	2 274 \$
Risque modéré	1 240	41	—	1 281
Risque élevé	587	298	53	938
Total de la valeur comptable brute	4 091 \$	349 \$	53 \$	4 493 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(112)	(108)	(43)	(263)
Valeur comptable nette	3 979 \$	241 \$	10 \$	4 230 \$

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	112 \$	108 \$	43 \$	263 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	30	(30)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(4)	(31)	35	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	20	14	7	41
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(44)	31	145	132
Radiations	—	—	(220)	(220)
Recouvrements	—	—	39	39
Solde à la clôture de l'exercice	107 \$	101 \$	47 \$	255 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2024			
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	104 \$	110 \$	42 \$	256 \$
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice				
Transferts ⁱ⁾				
Au stade 1	41	(41)	—	—
Au stade 2	(7)	9	(2)	—
Au stade 3	(4)	(28)	32	—
Nouveaux prêts émis ⁱⁱ⁾	16	9	3	28
Réévaluations nettes ⁱⁱⁱ⁾	(38)	49	155	166
Radiations	—	—	(218)	(218)
Recouvrements	—	—	31	31
Solde à la clôture de l'exercice	112 \$	108 \$	43 \$	263 \$

i) Les transferts correspondent aux déplacements entre les stades de prêts qui ont été comptabilisés au début de l'exercice.

ii) Les nouveaux prêts émis présentent le stade du prêt, ainsi que le solde connexe, à la clôture de l'exercice.

iii) Les réévaluations nettes comprennent l'incidence des variations des soldes des prêts, des améliorations du modèle et de la qualité du crédit au cours de l'exercice.

La société maintient le solde des comptes de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

ii) Dette liée à PC Finance

Le tableau suivant présente les composantes de la dette liée à PC Finance.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026
Certificats de placement garanti (0,70 % à 5,45 %, échéance de 2026 à 2031)	1 282 \$
Fiducie cartes de crédit Eagle	
1,61 %, échéant en 2026	300
4,78 %, échéant en 2027	232
5,63 %, échéant en 2027	9
6,83 %, échéant en 2027	9
5,13 %, échéant en 2028	232
6,11 %, échéant en 2028	9
7,36 %, échéant en 2028	9
4,92 %, échéant en 2029	325
5,87 %, échéant en 2029	12
7,12 %, échéant en 2029	12
3,92 %, échéant en 2030	279
4,77 %, échéant en 2030	11
6,07 %, échéant en 2030	11
Autres fiducies de titrisation indépendantes	650
Coûts de transaction et autres	(10)
Total de la dette	3 372 \$

Les opérations importantes touchant la dette sont décrites ci-dessous.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit présente un résumé des activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, si l'on ne tient pas compte des commissions, pour 2025.

(en millions de dollars canadiens)	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 477 \$
CPG émis	145
CPG arrivés à échéance	(340)
Solde à la clôture de l'exercice	1 282 \$

Fiducie cartes de crédit Eagle Les billets émis par Eagle sont des débentures garanties par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC.

En 2025, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars, échéant le 17 juin 2030. Ces billets portent intérêt à un taux moyen pondéré de 4,02 %. Dans le cadre de cette émission, des contrats à terme sur obligations de 150 millions de dollars ont été réglés, ce qui a donné lieu à une perte liée à la juste valeur réalisée de 1 million de dollars avant impôt. La perte sur les contrats à terme sur obligations sera reclassée dans le bénéfice net sur la durée des billets. Ce règlement a donné lieu à un taux d'intérêt effectif net de 4,07 % sur les billets émis.

Des billets à terme de premier rang et subordonnés de 300 millions de dollars portant intérêt à un taux moyen pondéré de 1,34 %, qu'Eagle avait émis précédemment, sont venus à échéance et ont été remboursés le 17 juillet 2025.

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, la Banque PC est assujettie au ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III. Elle est également assujettie à la ligne directrice du BSIF intitulée Normes de liquidité, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité. Au 3 janvier 2026, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables et les a respectées tout au long de l'exercice.

Note 6. Cessation progressive d'activités et cession d'entreprises

Cessation progressive des activités d'optique de Theodore & Pringle^{MD} Au troisième trimestre de 2025, la société a conclu avec Specsavers Canada Inc. (« Specsavers ») une entente visant l'ouverture de magasins Specsavers dans certains magasins d'alimentation de Loblaw au Canada, qui causera la cessation des activités d'optique de *Theodore & Pringle*. En conséquence, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, des charges de 30 millions de dollars liées principalement à la réduction de la valeur du matériel optique, à la main-d'œuvre et à d'autres coûts de fermeture.

Vente de Wellwise Au quatrième trimestre de 2024, la société a conclu avec un tiers un accord visant la vente de toutes les actions de son entreprise Wellwise de Shoppers (« Wellwise ») pour un produit en trésorerie. Au 28 décembre 2024, des actifs de 43 millions de dollars et des passifs de 19 millions de dollars liés au groupe destiné à être cédé ont été classés comme étant détenus en vue de la vente. La transaction a été conclue au premier trimestre de 2025. Pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, la société a comptabilisé, dans les frais de vente et charges générales et administratives, un profit de 5 millions de dollars (réduction de la juste valeur nette de 23 millions de dollars en 2024).

Note 7. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

Le tableau suivant présente les composantes des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ⁱ⁾
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Obligations locatives (note 27)	453 \$	415 \$
Dettes à long terme ⁱⁱ⁾	265	241
Fiducies de financement indépendantes	30	35
Passifs financiers (note 27)	14	14
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 24) ⁱⁱⁱ⁾	1	5
Dettes bancaires	1	1
	764 \$	711 \$
Produits d'intérêts		
Produits de désactualisation	(3) \$	(2) \$
Produits d'intérêts à court terme	(19)	(26)
	(22) \$	(28) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières liées aux activités poursuivies	742 \$	683 \$

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

ii) Le montant inscrit tient compte de coûts d'emprunt de 29 millions de dollars (37 millions de dollars en 2024) qui ont été inscrits à l'actif au titre de la construction des installations de distribution automatisée de la société.

iii) Inclut des produits d'intérêts nets de 5 millions de dollars (produits d'intérêts nets de 1 million de dollars en 2024) au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des charges d'intérêts de 6 millions de dollars (charges d'intérêts de 6 millions de dollars en 2024) au titre des autres avantages du personnel à long terme.

Note 8. Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes de l'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des résultats.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ⁱ⁾
Impôt exigible		
Exercice considéré	1 012 \$	920 \$
Ajustements au titre de périodes antérieures	(6)	8
	1 006 \$	928 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	58 \$	(189) \$
Ajustements au titre de périodes antérieures	16	(8)
	74 \$	(197) \$
Impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	1 080 \$	731 \$

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le tableau suivant présente les (recouvrements) charges d'impôt sur le résultat comptabilisés dans les capitaux propres et les autres éléments du résultat global.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets au titre des régimes à prestations définies (note 24)	(16) \$	28 \$
Pertes latentes sur les couvertures de flux de trésorerie (note 28)	(2)	(3)
Charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	(4) \$	— \$
(Recouvrements) charges d'impôt sur le résultat comptabilisés dans les capitaux propres et autres éléments du résultat global, montant net	(22) \$	25 \$

Les taux d'impôt effectif de la société figurant aux états consolidés des résultats sont comptabilisés à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2025	2024 ⁱ⁾
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Éléments non déductibles et non imposables	(0,1) %	(0,4) %
Ajustement au titre de périodes antérieures	0,2 %	— %
Impôt différé au titre de l'écart externe	2,9 %	— %
Autres	(0,2) %	0,1 %
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	29,3 %	26,2 %

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Différences temporaires déductibles	20 \$	21 \$
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	194	199
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	214 \$	220 \$

Certains reports de pertes autres qu'en capital expirent entre 2029 et 2044. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Fournisseurs et autres passifs	38 \$	99 \$
Autres passifs	209	224
Obligations locatives	2 730	2 670
Immobilisations corporelles	(517)	(589)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 244)	(2 160)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 125)	(1 146)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2029 à 2044)	20	45
Écart externe	(107)	—
Autres	55	18
Passifs d'impôt différé, montant net	(941) \$	(839) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	66 \$	118 \$
Passifs d'impôt différé	(1 007)	(957)
Passifs d'impôt différé, montant net	(941) \$	(839) \$

Impôt minimum mondial (Pilier Deux) En décembre 2021, l'OCDE a publié des modèles de règles pour un nouveau cadre d'impôt minimum mondial. La loi relevant du Pilier Deux a été adoptée ou quasi adoptée dans certains territoires où la société exerce des activités, et elle était en vigueur pour l'exercice de la société clos le 3 janvier 2026.

La société applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications de l'IAS 12 publiées en mai 2023.

La société n'a comptabilisé aucun impôt sur le résultat découlant des règles du Pilier Deux dans les états consolidés des résultats en lien avec les activités poursuivies en 2025 ou 2024.

Note 9. Bénéfice de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024 ⁱ⁾
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	2 667 \$	2 171 \$
Moins : Bénéfice net lié aux activités abandonnées	(136)	(215)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	2 531	1 956
Dividendes sur les actions privilégiées dans les capitaux propres (note 22)	—	(12)
Incidence du rachat d'actions privilégiées (note 22)	—	(4)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires lié aux activités poursuivies	2 531 \$	1 940 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions) ⁱⁱ⁾ (note 22)	1 188,0	1 220,2
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ⁱⁱ⁾	9,6	11,8
Effet dilutif de certains autres passifs ⁱⁱ⁾	1,8	2,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions) ⁱⁱ⁾	1 199,4	1 234,1
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – de base ⁱⁱ⁾	2,24 \$	1,77 \$
Activités poursuivies	2,13	1,59
Activités abandonnées	0,11	0,18
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) – dilué ⁱⁱ⁾	2,22 \$	1,75 \$
Activités poursuivies	2,11	1,58
Activités abandonnées	0,11	0,17

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

ii) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Au 3 janvier 2026, aucun instrument potentiellement dilutif (aucun au 28 décembre 2024) n'a été exclu du calcul du bénéfice dilué par action ordinaire en raison de son effet antidilutif.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie et variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

Le tableau suivant présente les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Trésorerie	998 \$	1 240 \$
Équivalents de trésorerie	4	222
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 002 \$	1 462 \$

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Créances	130 \$	(170) \$
Charges payées d'avance et autres actifs	(126)	(52)
Stocks	(161)	(510)
Fournisseurs et autres passifs	(56)	839
Autres	81	(23)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement ⁱ⁾	(132) \$	84 \$

i) La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement est présentée sur la base du total des activités.

Note 11. Créances

Le tableau qui suit présente l'évolution des comptes de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Comptes de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(39) \$	(36) \$
Radiations (ajouts), montant net	3	(3)
Comptes de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(36) \$	(39) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 29, « Gestion des risques financiers ».

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 3 janvier 2026, la société a inscrit une provision de 29 millions de dollars (32 millions de dollars au 28 décembre 2024) liée à la dépréciation des stocks sous leur coût afin de parvenir à leur valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des ventes. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dépréciés au cours de 2025 et de 2024.

Note 13. Immobilisations corporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

2025						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	172 \$	1 492 \$	11 724 \$	5 009 \$	1 436 \$	19 833 \$
Entrées	—	—	363	79	1 310	1 752
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	—	1
Sorties	(35)	(184)	(98)	(15)	—	(332)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (note 5)	3	—	(44)	—	—	(41)
Transfert vers les immeubles de placement, montant net (note 14)	(5)	(1)	—	—	—	(6)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	16	699	843	314	(1 872)	—
Solde à la clôture de l'exercice	151 \$	2 006 \$	12 788 \$	5 388 \$	874 \$	21 207 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	865 \$	8 532 \$	3 333 \$	2 \$	12 735 \$
Amortissement	—	44	671	285	—	1 000
Pertes de valeur	—	4	19	17	—	40
Reprise de pertes de valeur	(1)	—	(2)	(5)	—	(8)
Sorties	—	(76)	(96)	(15)	—	(187)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (note 5)	—	—	(43)	—	—	(43)
Solde à la clôture de l'exercice	2 \$	837 \$	9 081 \$	3 615 \$	2 \$	13 537 \$
Valeur comptable au 3 janvier 2026	149 \$	1 169 \$	3 707 \$	1 773 \$	872 \$	7 670 \$
2024						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments et améliorations des bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Actifs en cours de construction	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	189 \$	1 700 \$	10 740 \$	4 728 \$	986 \$	18 343 \$
Entrées	10	—	126	74	1 658	1 868
Acquisitions d'entreprises	—	—	—	1	—	1
Sorties	(36)	(172)	(86)	(39)	—	(333)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	(18)	(2)	(12)	(14)	—	(46)
Transfert à partir des actifs en cours de construction	27	(34)	956	259	(1 208)	—
Solde à la clôture de l'exercice	172 \$	1 492 \$	11 724 \$	5 009 \$	1 436 \$	19 833 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	910 \$	8 001 \$	3 081 \$	2 \$	11 997 \$
Amortissement	—	41	609	286	—	936
Pertes de valeur	—	1	17	15	—	33
Reprise de pertes de valeur	—	(2)	(6)	—	—	(8)
Sorties	—	(85)	(81)	(39)	—	(205)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	—	(8)	(10)	—	(18)
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	865 \$	8 532 \$	3 333 \$	2 \$	12 735 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2024	169 \$	627 \$	3 192 \$	1 676 \$	1 434 \$	7 098 \$

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 3 janvier 2026, la société avait conclu des engagements de 679 millions de dollars (455 millions de dollars au 28 décembre 2024) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur et reprises liées aux immobilisations corporelles et aux actifs au titre de droits d'utilisation La direction a relevé des indices de dépréciation pour certaines UGT de magasins de détail et ces UGT ont donc fait l'objet d'un test de dépréciation. Pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 27 millions de dollars (30 millions de dollars en 2024) et des pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 27) de 19 millions de dollars (15 millions de dollars en 2024) liées à 18 UGT (18 UGT en 2024). La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de la vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée.

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2024) et des reprises de pertes de valeur des actifs au titre de droits d'utilisation (voir la note 27) de 5 millions de dollars (8 millions de dollars en 2024) se rapportant à 8 UGT (7 UGT en 2024) dont la valeur d'utilité était supérieure à la valeur comptable. Des reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin de détail excède leur valeur comptable. Une UGT (une en 2024) à l'égard de laquelle des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avait une juste valeur diminuée des coûts de la vente qui excédait sa valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT pour les emplacements détenus ou la durée restante du contrat de location de l'UGT pour les emplacements loués. Le chiffre d'affaires et le résultat prévisionnels établis pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 8,0 % à 9,8 % au 3 janvier 2026 (7,8 % à 9,2 % au 28 décembre 2024).

Des pertes de valeur des immobilisations corporelles supplémentaires de 13 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins de détail.

Note 14. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	56 \$	53 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(4)	6
Transfert à partir des immobilisations corporelles, montant net (note 13)	6	—
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (note 5)	(1)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	57 \$	56 \$

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de l'approche par le résultat tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 3 janvier 2026, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,5 % à 8,5 % (6,75 % à 8,5 % au 28 décembre 2024), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,5 % à 8,5 % (5,25 % à 7,5 % au 28 décembre 2024).

Note 15. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

2025				
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 757 \$	5 003 \$	6 239 \$	14 999 \$
Entrées	3	341	6	350
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (note 5)	—	(374)	—	(374)
Acquisitions d'entreprises	—	—	27	27
Sorties	—	(10)	—	(10)
Solde à la clôture de l'exercice	3 760 \$	4 960 \$	6 272 \$	14 992 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 977 \$	5 576 \$	9 553 \$
Amortissement	—	427	168	595
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net (note 5)	—	(306)	—	(306)
Sorties	—	(10)	—	(10)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	4 088 \$	5 744 \$	9 832 \$
Valeur comptable au 3 janvier 2026	3 760 \$	872 \$	528 \$	5 160 \$
2024				
(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée ⁱ⁾	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 756 \$	4 629 \$	6 221 \$	14 606 \$
Entrées	1	372	4	377
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente, montant net	—	3	—	3
Acquisitions d'entreprises	—	—	15	15
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	3 757 \$	5 003 \$	6 239 \$	14 999 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	3 552 \$	5 060 \$	8 612 \$
Amortissement	—	426	517	943
Sorties	—	(1)	(1)	(2)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	3 977 \$	5 576 \$	9 553 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2024	3 757 \$	1 026 \$	663 \$	5 446 \$

- i) Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent des dossiers d'ordonnances d'une valeur comptable nette de 104 millions de dollars liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») en 2014, qui étaient entièrement amortis à la fin de 2025.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se composent des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de Lifemark Health Group (« Lifemark ») et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, des quotas d'importation ainsi que des permis de vente d'alcool à chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée.

Logiciels Les logiciels comprennent les achats et les frais de développement de logiciels. En 2025 et en 2024, aucun coût d'emprunt n'a été inscrit à l'actif.

Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée Les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée se composent principalement des dossiers d'ordonnances, du programme de fidélisation de récompenses axé sur la fidélisation de la clientèle et des relations-clients.

Note 16. Goodwill

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des pertes de valeur du goodwill pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 366 \$	5 343 \$
Acquisitions d'entreprises	61	23
Solde à la clôture de l'exercice	5 427 \$	5 366 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	994 \$	994 \$
Solde à la clôture de l'exercice	994 \$	994 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 433 \$	4 372 \$

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau ci-dessous.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	3 012 \$	3 006 \$
Marché	139	139
Escompte	703	703
Lifemark	443	388
T&T Supermarket Inc.	129	129
Toutes les autres	7	7
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	4 433 \$	4 372 \$

Test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée La société soumet le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation.

Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente portent sur les prévisions à l'égard des produits et de la marge brute, les taux de croissance/d'attrition, les taux d'actualisation et les taux finaux. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'est situé entre 5,5 % et 9,3 % (entre 7,1 % et 9,8 % au 28 décembre 2024) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque liée aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière d'autres sociétés comparables cotées en bourse.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût du capital moyen pondéré après impôt.

La société a inclus une période minimale de trois ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de prévisions à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,2 % à 2,5 % (2,0 % à 2,5 % au 28 décembre 2024). La croissance du BAIIA budgétée était fondée sur le plan stratégique de la société approuvé par le Conseil d'administration.

La société a effectué son test de dépréciation du goodwill annuel et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et n'a détecté aucune perte de valeur.

Note 17. Autres actifs

Le tableau suivant présente les composantes des autres actifs.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Actif au titre des prestations constituées (note 24)	254 \$	356 \$
Placements	112	73
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	81	85
Créance liée aux contrats de location-financement	59	61
Placements divers et autres créances	9	26
Créance à long terme ⁱ⁾	—	133
Titres à long terme	—	120
Autres	190	149
Total des autres actifs	705 \$	1 003 \$

i) Le solde comprend le recouvrement relatif à la question en matière de taxes à la consommation liée à la Banque PC (voir la note 30).

Note 18. Accords de financement des fournisseurs

En 2024, la société a lancé un programme en partenariat avec une institution financière tierce qui propose du financement aux fournisseurs. En vertu de cette entente, les fournisseurs participants peuvent voir leurs factures réglées par l'institution financière dans un délai de paiement plus court que les 30 à 60 jours généralement prévus, moyennant un taux de remise. Les fournisseurs participants peuvent décider de céder une ou plusieurs des obligations de paiement de la société, à leur entière discrétion, sans que les droits et obligations de celle-ci à leur égard s'en trouvent modifiés. La société rembourse, à la date d'échéance prévue, l'intégralité du montant exigible à l'institution financière selon les modalités négociées avec le fournisseur. Le montant impayé au titre de ce programme, qui s'élevait à 242 millions de dollars au 3 janvier 2026 (52 millions de dollars au 28 décembre 2024), est pris en compte dans les fournisseurs et autres passifs. De ce montant, les fournisseurs avaient reçu des paiements de 187 millions de dollars (44 millions de dollars au 28 décembre 2024) de la part de l'institution financière dans le cadre du programme. Les activités liées à ce programme sont classées comme des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Note 19. Provisions

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	387 \$	238 \$
Entrées (note 30)	79	226
Paiements ⁱ⁾	(223)	(76)
Reprises	(3)	(1)
Transfert vers les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 5)	(21)	—
Solde à la clôture de l'exercice	219 \$	387 \$
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	85 \$	252 \$
Partie non courante des provisions	134 \$	135 \$

i) Comprend des paiements de 161 millions de dollars versés dans le cadre du règlement de poursuites en recours collectif relativement à l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie (voir la note 30).

Note 20. Dette à long terme

Le tableau suivant présente les composantes de la dette à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Débentures		
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée		
6,65 %, échéant en 2027	100 \$	100 \$
6,45 %, échéant en 2028	200	200
4,49 %, échéant en 2028	400	400
6,50 %, échéant en 2029	175	175
3,56 %, échéant en 2029	400	400
2,28 %, échéant en 2030	350	350
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	22	25
6,85 %, échéant en 2032	200	200
5,01 %, échéant en 2032	400	400
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
4,39 %, échéant en 2035	500	—
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
5,34 %, échéant en 2052	400	400
5,12 %, échéant en 2054	400	400
Certificats de placement garanti (0,60 % à 5,50 %, échéant de 2024 à 2029) (note 5)	—	1 477
Fiducie cartes de crédit Eagle (note 5)	—	1 450
Fiducies de financement indépendantes	704	590
Coûts de transaction et autres	(16)	(22)
Total de la dette à long terme	5 891 \$	8 201 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	—	631
Dette à long terme	5 891 \$	7 570 \$

Les opérations importantes touchant la dette à long terme sont décrites ci-dessous.

Débetures Le tableau qui suit présente un résumé des débetures émises en 2025 et en 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2025
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	4,39 %	16 juin 2035	500 \$
Total des débetures émises			500 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,56 %	12 décembre 2029	400 \$
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	5,12 %	4 mars 2054	400
Total des débetures émises			800 \$

Aucune débeture n'a été remboursée en 2025. Le tableau qui suit présente un résumé des débetures remboursées en 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Montant en capital 2024
Billets de Les Compagnies Loblaw Limitée	3,92 %	10 juin 2024	400 \$
Total des débetures remboursées			400 \$

Fiducies de financement indépendantes La société détient une facilité de crédit engagée renouvelable de 1 milliard de dollars qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes et arrive à échéance le 27 mars 2028.

Facilité de crédit engagée La société a une facilité de crédit engagée de 1,5 milliard de dollars accordée par un consortium de prêteurs dont la date d'échéance est le 27 mars 2030. Cette facilité de crédit engagée comporte certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 23). Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, aucun prélèvement n'avait été effectué sur cette facilité.

Calendrier de remboursement Le calendrier des remboursements sur la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026
2027	100 \$
2028	1 304
2029	575
2030	350
Par la suite	3 578
Total de la dette à long terme (déduction faite des coûts de transaction)	5 907 \$

Voir la note 28 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Rapprochement de la dette à long terme Le tableau qui suit présente le rapprochement des variations des entrées de trésorerie liées aux activités de financement avec la dette à long terme.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Dette à long terme à l'ouverture de l'exercice	8 201 \$	7 852 \$
Émissions de titres de créance à long terme ^{i), ii)}	1 059 \$	1 557 \$
Remboursements sur la dette à long terme ⁱⁱ⁾	(640)	(1 202)
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour la dette à long terme	419 \$	355 \$
Autres variations hors trésorerie ⁱⁱ⁾	(7) \$	(6) \$
Transfert vers les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 5)	(2 722)	—
Dette à long terme à la clôture de l'exercice	5 891 \$	8 201 \$

i) Comprend les variations nettes liées à la fiducie de financement indépendante, qui constituent des titres de créance renouvelables.

ii) Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour la dette à long terme et les autres variations hors trésorerie sont présentées sur la base du total des activités

Note 21. Autres passifs

Le tableau suivant présente les composantes des autres passifs.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 24)	217 \$	231 \$
Passifs financiers (note 27)	193	180
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	136	133
Passifs au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 25)	6	3
Autres	101	102
Total des autres passifs	653 \$	649 \$

Note 22. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (nombre autorisé – 1,0 million d'actions) Aucune action privilégiée de premier rang n'était en circulation au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024.

Actions privilégiées de deuxième rang (nombre illimité autorisé) Au quatrième trimestre de 2024, conformément aux modalités de l'entente liée aux actions privilégiées de série B, la société a annoncé son intention de racheter contre trésorerie la totalité de ses 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série B, sans droit de vote, à 5,3 %. Le rachat a eu lieu le 8 janvier 2025 et les actions ont été rachetées pour un montant total de 225 millions de dollars, majoré des dividendes cumulés et impayés (0,02944 \$ par action) jusqu'à la date de rachat, exclusivement, déduction faite de tout impôt devant être déduit et retenu par la société. Au 3 janvier 2026, aucune action privilégiée de deuxième rang n'était en circulation.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement libérées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation.

	3 janvier 2026 (53 semaines)		28 décembre 2024 (52 semaines)	
	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinairesⁱ⁾	Capital social ordinaire
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	1 206 944 212	6 215 \$	1 242 105 516	6 281 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions (note 25)	2 976 888	67	8 712 528	166
Rachetées et annulées	(34 774 899)	(192)	(43 873 832)	(232)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	1 175 146 201	6 090 \$	1 206 944 212	6 215 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(3 928 496)	(19) \$	(5 076 956)	(25) \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	(1 240 000)	(6)	(1 680 000)	(8)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 25)	1 957 068	10	2 828 460	14
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(3 211 428)	(15) \$	(3 928 496)	(19) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	1 171 934 773	6 075 \$	1 203 015 716	6 196 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie (note 9)	1 187 971 932		1 220 204 360	

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Au troisième trimestre de 2025, la société a réalisé un fractionnement d'actions, à raison de quatre pour une, de ses actions ordinaires en circulation. Le fractionnement d'actions a été réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel les actionnaires ont reçu trois actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025, pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025.

Dividendes La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires de la société ainsi que leur montant sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. À long terme, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour financer sa croissance future. Au deuxième trimestre de 2025, le Conseil a accru de 0,128250 \$ le dividende trimestriel, qui est passé à 0,141075 \$ par action ordinaire.

Les tableaux qui suivent résument les dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés pour les exercices indiqués.

	2025	2024
Dividendes déclarés par action (en dollars)		
Actions ordinaires ^{i), ii)}	0,551475 \$	0,496250 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	0,029440 \$	1,325000 \$

i) Les dividendes de 0,141075 \$ par action ordinaire déclarés au quatrième trimestre de 2025 étaient à payer le 30 décembre 2025.

ii) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Dividendes déclarés		
Actions ordinaires	654 \$	604 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série B	—	12
Total des dividendes déclarés	654 \$	616 \$

Après le 3 janvier 2026, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,141075 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2026 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2026.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente les activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025	2024
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions) ^{i), ii)}	34 774 899	43 873 832
Contrepartie en trésorerie payée ⁱⁱⁱ⁾	1 875 \$	1 754 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués ^{iv)}	1 889	1 661
Diminution du capital social ordinaire ^{v)}	192	232
Actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions) ⁱ⁾	1 240 000	1 680 000
Contrepartie en trésorerie payée	69 \$	72 \$
Prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués	65	64
Diminution du capital social ordinaire	6	8

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

ii) Les actions ordinaires rachetées et annulées au 3 janvier 2026 ne comprennent pas les actions qui pourraient être rachetées après la clôture du trimestre dans le cadre du régime de rachat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

iii) Une contrepartie en trésorerie de 3 millions de dollars liée aux actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au troisième trimestre de 2025 a été versée au quatrième trimestre de 2025.

iv) La prime comptabilisée en charges dans les résultats non distribués tient compte d'un montant de 351 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

v) Tient compte d'un montant de 32 millions de dollars lié au régime d'achat d'actions automatique, comme il est décrit ci-dessous.

Au deuxième trimestre de 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles, d'au plus 59 800 244 de ses actions ordinaires, soit environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Au 3 janvier 2026, la société avait racheté 21 899 071 actions ordinaires aux fins d'annulation dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en vigueur. La société est encore autorisée à racheter ses actions ordinaires de Weston dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, conformément à un régime de cession de titres automatique convenu entre le courtier de la société, la société et Weston, afin que Weston conserve sa quote-part dans la société. Le nombre d'actions ordinaires achetées auprès de Weston sera retranché du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être achetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

En 2025, 34 774 899 actions ordinaires (43 873 832 en 2024) ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour une contrepartie totale de 1 875 millions de dollars (1 754 millions de dollars en 2024), y compris 16 756 185 actions ordinaires (18 480 092 en 2024) rachetées auprès de Weston, pour une contrepartie totale de 906 millions de dollars (746 millions de dollars en 2024).

La société participe à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait normalement pas active sur le marché. Au 3 janvier 2026, une obligation de rachat d'actions de 375 millions de dollars au titre du RAAA était incluse dans les fournisseurs et autres passifs.

Note 23. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et ses plans stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme;
- offrir un remboursement de capital approprié aux actionnaires;
- cibler des niveaux d'endettement et une structure du capital appropriés pour la société.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Dépôts à vue de clients	— \$	353 \$
Dette à court terme	—	800
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	—	631
Dette à long terme	5 891	7 570
Certains autres passifs ⁱ⁾	315	294
Total de la dette, compte non tenu des obligations locatives et des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	6 206 \$	9 648 \$
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 584	1 648
Obligations locatives	8 830	8 535
Total de la dette, compte non tenu des passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	16 620 \$	19 831 \$
Total de la dette et des dépôts à vue de clients compris dans les passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (note 5)	4 158	—
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	11 028	11 091
Total du capital sous gestion	31 806 \$	30 922 \$

i) Au 3 janvier 2026, le poste « Certains autres passifs » incluait des passifs financiers de 204 millions de dollars liés à la cession-bail d'immeubles de commerce de détail (192 millions de dollars au 28 décembre 2024) (voir la note 27).

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit engagée existante, des débentures et des lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces clauses sont évaluées chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 3 janvier 2026 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Note 24. Avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes de retraite complémentaires offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

En janvier 2025, le comité de gouvernance, de gestion des talents et de rémunération (le « comité de gouvernance ») a pris en charge les responsabilités de supervision des régimes de retraite de la société, qui étaient auparavant assumées par le comité de retraite. Le comité de gouvernance aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à surveiller l'administration des régimes assurée par la direction, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens en carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur des évaluations réglementaires de la continuité de l'exploitation et de la solvabilité pour lesquelles les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détail dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies. Les employés nouvellement embauchés qui ne sont pas admissibles aux régimes de retraite à prestations définies et au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC ») peuvent participer à ce régime à cotisations définies. La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au RRECC, environ 52 000 employés y participant (53 000 en 2024). La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives (voir la note 26).

En 2026, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement.

	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 101) \$	— \$	(1 454) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(113)	(98)	(118)	(106)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(1 214) \$	(98) \$	(1 572) \$	(106) \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 470	—	1 817	—
Situation de capitalisation totale des surplus (obligations)	256 \$	(98) \$	245 \$	(106) \$
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	(121)	—	(14)	—
Total du surplus net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	135 \$	(98) \$	231 \$	(106) \$
Comptabilisés aux bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 17)	254 \$	— \$	356 \$	— \$
Autres passifs (note 21)	(119) \$	(98) \$	(125) \$	(106) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies.

	2025			2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 817 \$	— \$	1 817 \$	1 729 \$	— \$	1 729 \$
Cotisations de l'employeur, déduction faite de l'utilisation des surplus ⁱⁱ⁾	(2)	—	(2)	—	—	—
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Prestations versées	(59)	—	(59)	(49)	—	(49)
Produits d'intérêts	84	—	84	78	—	78
(Pertes actuarielles) gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	(11)	—	(11)	60	—	60
Règlement ⁱ⁾	(357)	—	(357)	—	—	—
Autres	(5)	—	(5)	(3)	—	(3)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 470 \$	— \$	1 470 \$	1 817 \$	— \$	1 817 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 572 \$	106 \$	1 678 \$	1 548 \$	114 \$	1 662 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42	2	44	43	2	45
Coût financier	73	5	78	71	5	76
Prestations versées	(66)	(5)	(71)	(57)	(5)	(62)
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	(49)	(10)	(59)	(35)	(10)	(45)
Règlement ⁱ⁾	(357)	—	(357)	—	—	—
Profit sur le règlement ⁱ⁾	(4)	—	(4)	—	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 214 \$	98 \$	1 312 \$	1 572 \$	106 \$	1 678 \$
Situation de capitalisation totale des excédents (obligations)	256 \$	(98) \$	158 \$	245 \$	(106) \$	139 \$
Variation des actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs						
Solde à l'ouverture de l'exercice	14 \$	— \$	14 \$	12 \$	— \$	12 \$
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs	106	—	106	1	—	1
Charges d'intérêts sur les actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	1	—	1	1	—	1
Solde à la clôture de l'exercice	121 \$	— \$	121 \$	14 \$	— \$	14 \$
Total de l'excédent net (de l'obligation nette) au titre des prestations définies	135 \$	(98) \$	37 \$	231 \$	(106) \$	125 \$

i) Le règlement se rapporte aux achats de rentes.

ii) Le montant net tient compte de cotisations de 4 millions de dollars versées au régime à prestations définies et d'actifs excédentaires de 6 millions de dollars utilisés pour financer les cotisations de l'employeur au régime à cotisations définies.

En 2025, le gain réel sur les actifs des régimes s'est établi à 73 millions de dollars (gain de 138 millions de dollars en 2024).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 61 % aux participants actifs aux régimes (49 % en 2024);
- 10 % aux participants aux régimes différés (13 % en 2024);
- 29 % aux retraités (38 % en 2024).

En 2026, la société prévoit verser des cotisations de montants négligeables (montants négligeables en 2025) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies en raison de la position excédentaire de la situation de capitalisation totale des régimes de retraite. En 2026, la société prévoit verser des cotisations de 43 millions de dollars (56 millions de dollars en 2025) aux régimes de retraite multi-employeurs. Le montant réel des cotisations pourrait différer de l'estimation en fonction de la situation de capitalisation des régimes, des évaluations actuarielles déposées, des nouvelles exigences réglementaires ou d'autres facteurs.

Le tableau qui suit présente le coût net comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société.

	2025			2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42 \$	2 \$	44 \$	43 \$	2 \$	45 \$
(Produit) coût financier net des actifs nets (obligations nettes) au titre des régimes à prestations définies	(10)	5	(5)	(6)	5	(1)
Profit sur le règlement ⁱ⁾	(4)	—	(4)	—	—	—
Autres	5	—	5	3	—	3
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	33 \$	7 \$	40 \$	40 \$	7 \$	47 \$

i) Le règlement se rapporte aux achats de rentes.

Le tableau qui suit présente les gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt, au titre des régimes à prestations définies.

	2025			2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
(Perte) rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(11) \$	— \$	(11) \$	60 \$	— \$	60 \$
Ajustements liés à l'expérience	(2)	8	6	5	2	7
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	—	—	—	—	7	7
Gains actuariels découlant des modifications apportées aux hypothèses financières ⁱ⁾	51	2	53	30	1	31
Variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs ⁱ⁾	(106)	—	(106)	(1)	—	(1)
Total des (pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	(68) \$	10 \$	(58) \$	94 \$	10 \$	104 \$
Recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat liés aux (pertes actuarielles) gains actuariels (note 8)	19	(3)	16	(25)	(3)	(28)
(Pertes actuarielles) gains actuariels, déduction faite des charges d'impôt sur le résultat	(49) \$	7 \$	(42) \$	69 \$	7 \$	76 \$

i) Les gains actuariels et la variation du passif résultant des modifications apportées au plafonnement des actifs sont principalement attribuables à une augmentation des taux d'actualisation.

Le tableau qui suit présente le cumul des gains actuariels avant impôt comptabilisés dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société.

	2025			2024		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	420 \$	152 \$	572 \$	326 \$	142 \$	468 \$
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets avant impôt sur le résultat comptabilisés au cours de l'exercice	(68)	10	(58)	94	10	104
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	352 \$	162 \$	514 \$	420 \$	152 \$	572 \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2025		2024	
Titres de capitaux propres				
Canadiens – fonds en gestion commune	22 \$	1 %	24 \$	1 %
Étrangers – fonds en gestion commune	628	43 %	839	46 %
Total des titres de capitaux propres	650 \$	44 %	863 \$	47 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe :				
- titres d'État	404 \$	27 %	554 \$	30 %
- titres de sociétés	85	6 %	162	9 %
Total des titres de créance	489 \$	33 %	716 \$	39 %
Autres placements	251	17 %	233	13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80	6 %	5	1 %
Total	1 470 \$	100 %	1 817 \$	100 %

Au 3 janvier 2026 et au 28 décembre 2024, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créance et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement, comme les prix, soit indirectement, comme les données dérivées de prix ou selon des ententes de rendement contractuel.

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées).

	2025		2024	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	5,00 %	4,90 %	4,70 %	4,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,70 %	4,70 %	4,60 %	4,60 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	s. o.	3,00 %	s. o.
Table de mortalité ⁱ⁾	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle

s. o. – sans objet

i) Une table de mortalité ajustée du secteur public ou du secteur privé est utilisée selon les données démographiques déterminantes et les données réelles de chaque régime.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies au 3 janvier 2026 était de 13,8 ans (13,9 ans au 28 décembre 2024).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 5,30 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 5,30 % d'ici la clôture de l'exercice 2026.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2025 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Obligations au titre des prestations définies	Obligations au titre des prestations définies
Taux d'actualisation	5,00 %	4,90 %
Incidence :		
d'une augmentation de 1 %	(144) \$	(10) \$
d'une diminution de 1 %	178 \$	13 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé		5,30 %
Incidence :		
d'une augmentation de 1 %	s. o.	8 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	(7) \$
Taux de mortalité		
Incidence :		
d'une augmentation d'un an de l'espérance de vie	23 \$	1 \$
d'une diminution d'un an de l'espérance de vie	(22) \$	(1) \$

s. o. – sans objet

Note 25. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, s'est établie à 69 millions de dollars en 2025 (63 millions de dollars en 2024) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD, a été inscrite aux bilans consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Autres passifs (note 21)	6 \$	3 \$
Surplus d'apport	130	115

Tous les nombres d'actions, montants et nombres relatifs aux attributions fondées sur les actions et montants par action présentés dans le présent document ont été ajustés de façon rétrospective afin de refléter le fractionnement d'actions à raison de quatre pour une (voir les notes 2 et 22). Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 112 548 648 actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société.

	2025 ⁱ⁾		2024 ⁱ⁾	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	14 368 752	23,96 \$	21 984 896	19,97 \$
Attribution	1 857 589	47,16 \$	2 022 140	36,92 \$
Exercice (note 22)	(2 976 888)	19,65 \$	(8 712 528)	16,92 \$
Renonciation/annulation	(463 140)	33,77 \$	(869 224)	24,39 \$
Expiration	(4 052)	29,34 \$	(56 532)	14,75 \$
Options en circulation à la clôture de l'exercice	12 782 261	27,98 \$	14 368 752	23,96 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	5 514 216	21,76 \$	4 817 084	19,65 \$

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

Le tableau qui suit présente la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée et le prix d'exercice des options sur actions en circulation et exerçables au 3 janvier 2026.

	Options en circulation en 2025			Options exerçables en 2025	
	Nombre d'options en circulation ⁱ⁾	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action ⁱ⁾	Nombre d'options exerçables ⁱ⁾	Prix d'exercice moyen pondéré par action ⁱ⁾
Fourchette des prix d'exercice					
15,67 \$-24,60 \$	3 978 298	1,6	16,63 \$	3 073 782	16,74 \$
24,61 \$-29,46 \$	4 692 418	3,6	26,90 \$	1 945 226	26,58 \$
29,47 \$-60,98 \$	4 111 545	5,4	40,20 \$	495 208	33,98 \$
	12 782 261		27,98 \$	5 514 216	21,76 \$

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

En 2025, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours moyen pondéré de 52,66 \$ (38,36 \$ en 2024) et a reçu une contrepartie en trésorerie de 59 millions de dollars (147 millions de dollars en 2024) en lien avec l'exercice de ces options.

La juste valeur des options sur actions attribuées en 2025 s'est élevée à 17 millions de dollars (15 millions de dollars en 2024). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées en 2025 et en 2024 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes.

	2025	2024
Taux de rendement en dividende attendu	1,0 %	1,2 %
Volatilité attendue du cours de l'action	17,6 % – 21,3 %	17,6 % – 22,0 %
Taux d'intérêt sans risque	2,6 % – 3,1 %	3,1 % – 3,8 %
Durée de vie attendue des options	3,8 – 6,3 ans	3,8 – 6,2 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée au régime d'options sur actions. Un taux de renonciation de 10,0 % a été appliqué au 3 janvier 2026 (10,0 % au 28 décembre 2024).

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles Le tableau suivant résume l'activité du régime d'UATI de la société.

(Nombre d'attributions ⁱ⁾)	2025	2024
Unités d'actions temporairement incessibles à l'ouverture de l'exercice	2 349 588	3 011 392
Attribution	502 909	639 760
Réinvestissement	26 672	22 712
Règlement	(843 201)	(1 166 964)
Renonciation	(94 084)	(157 312)
Unités d'actions temporairement incessibles à la clôture de l'exercice	1 941 884	2 349 588

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

La juste valeur des UATI attribuées en 2025 s'est établie à 25 millions de dollars (25 millions de dollars en 2024).

Régime d'unités d'actions au rendement Le tableau suivant résume l'activité du régime d'UAR de la société.

(Nombre d'attributions ⁹⁾)	2025	2024
Unités d'actions au rendement à l'ouverture de l'exercice	1 756 676	2 304 300
Attribution	850 895	1 219 888
Réinvestissement	19 609	17 380
Règlement	(1 114 196)	(1 661 496)
Renonciation	(75 814)	(123 396)
Unités d'actions au rendement à la clôture de l'exercice	1 437 170	1 756 676

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

La juste valeur des UAR attribuées en 2025 s'est établie à 22 millions de dollars (18 millions de dollars en 2024).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2025, la société a procédé au règlement de 1 957 068 UATI et UAR (2 828 460 en 2024), dont la totalité ont été réglées par l'intermédiaire des fiducies établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 22). Les règlements ont donné lieu à une hausse de 10 millions de dollars (14 millions de dollars en 2024) du capital social et à une hausse nette de 39 millions de dollars (34 millions de dollars en 2024) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs Le tableau suivant résume l'activité du régime d'UAD de la société.

(Nombre d'attributions ⁹⁾)	2025	2024
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à l'ouverture de l'exercice	1 302 676	1 406 544
Attribution	63 647	72 692
Réinvestissement	17 003	12 596
Règlement	—	(189 156)
Unités d'actions différées à l'intention des administrateurs à la clôture de l'exercice	1 383 326	1 302 676

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

La juste valeur des UAD attribuées en 2025 s'est établie à 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2024).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants Le tableau suivant résume l'activité du régime d'UADD de la société.

(Nombre d'attributions ⁹⁾)	2025	2024
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à l'ouverture de l'exercice	158 764	153 360
Attribution	6 252	10 684
Réinvestissement	2 042	1 428
Règlement	(6 500)	(6 708)
Unités d'actions différées à l'intention des dirigeants à la clôture de l'exercice	160 558	158 764

i) Ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une qui a pris effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025.

La juste valeur des UADD attribuées en 2025 était négligeable (négligeable en 2024).

Note 26. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel suivantes :

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024 ⁱ⁾
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	8 282 \$	7 844 \$
Avantages postérieurs à l'emploi ⁱⁱ⁾ , ⁱⁱⁱ⁾ (note 24)	140	154
Autres avantages du personnel à long terme (note 24)	33	30
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	63	60
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles et incorporelles	(137)	(128)
Total des charges au titre des avantages du personnel liées aux activités poursuivies	8 381 \$	7 960 \$

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

ii) Inclut un montant de 39 millions de dollars (37 millions de dollars en 2024) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite à cotisations définies.

iii) Inclut un montant de 56 millions de dollars (69 millions de dollars en 2024) au titre des cotisations versées par la société à des régimes de retraite multi-employeurs, dont un montant de 55 millions de dollars (68 millions de dollars en 2024) est lié au RRECC.

Note 27. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, de ses centres de distribution, de ses locaux à bureaux, de ses véhicules à passagers, de ses remorques et de son matériel informatique. Les contrats de location de magasins de vente au détail constituent une part importante du portefeuille de contrats de location de la société. En général, ces contrats ont une durée contractuelle initiale se situant entre 10 ans et 15 ans, des options de renouvellement supplémentaires étant disponibles par la suite.

Actifs au titre de droits d'utilisation Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025			2024		
	Immeubles	Autres	Total	Immeubles	Autres	Total
Coût						
Solde à l'ouverture de l'exercice	14 045 \$	195 \$	14 240 \$	12 438 \$	181 \$	12 619 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	506	23	529	612	17	629
Prorogations de contrats de location et autres éléments	918	27	945	1 056	(3)	1 053
Baux résiliés	(40)	—	(40)	(49)	—	(49)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	—	—	—	(12)	—	(12)
Solde à la clôture de l'exercice	15 429 \$	245 \$	15 674 \$	14 045 \$	195 \$	14 240 \$
Cumul de l'amortissement						
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 873 \$	128 \$	6 001 \$	4 852 \$	105 \$	4 957 \$
Amortissement	1 113	28	1 141	1 063	23	1 086
Pertes de valeur, déduction faite des reprises (note 13)	14	—	14	7	—	7
Baux résiliés	(40)	—	(40)	(49)	—	(49)
Solde à la clôture de l'exercice	6 960 \$	156 \$	7 116 \$	5 873 \$	128 \$	6 001 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	8 469 \$	89 \$	8 558 \$	8 172 \$	67 \$	8 239 \$

Obligations locatives Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations locatives pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 183 \$	9 458 \$
Entrées de contrats de location, déduction faite des résiliations de contrats	566	781
Prorogations de contrats de location et autres éléments	920	1 044
Paievements au titre de la location	(1 708)	(1 501)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 7)	453	415
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente (note 5)	—	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	10 414 \$	10 183 \$
Comptabilisées aux bilans consolidés comme suit :		
Tranche à moins d'un an des obligations locatives	1 584 \$	1 648 \$
Obligations locatives	8 830 \$	8 535 \$

Situation de trésorerie Le tableau qui suit présente les obligations découlant de contrats de location contractuelles non actualisées futures.

Montant exigible pour chaque exercice							Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total	Total
Obligations découlant de contrats de location	1 650 \$	1 560 \$	1 271 \$	1 181 \$	928 \$	3 429 \$	10 019 \$	9 920 \$

Au 3 janvier 2026, la société avait aussi des engagements de 1 212 millions de dollars (589 millions de dollars au 28 décembre 2024) liés à des contrats de location non encore en vigueur.

Contrats de location à court terme La société a conclu des contrats de location à court terme qui visent essentiellement des locations de remorques et certains immeubles. En 2025, un montant de 43 millions de dollars (44 millions de dollars en 2024) lié aux contrats de location à court terme a été comptabilisé dans le coût des ventes et dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Paievements variables au titre de la location La société effectue des paievements variables au titre de la location à l'égard de l'impôt foncier et des frais d'assurance visant les immeubles loués. La société a également conclu certains contrats de location de magasins dont des tranches des paievements au titre de la location varient selon un pourcentage des ventes au détail. En 2025, des paievements variables au titre de la location de 442 millions de dollars (417 millions de dollars en 2024) ont été comptabilisés dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Options de renouvellement La quasi-totalité des contrats de location relatifs à des magasins de détail sont assortis d'options de renouvellement. Au 3 janvier 2026, environ 25 % des obligations locatives (24 % au 28 décembre 2024) avaient trait à des options de renouvellement pour lesquelles il existait une certitude raisonnable qu'elles seraient exercées.

Au 3 janvier 2026, des paievements futurs non actualisés au titre de la location d'environ 16 milliards de dollars (16 milliards de dollars au 28 décembre 2024) se rapportaient à des options de renouvellement pour lesquelles il n'existait aucune certitude raisonnable qu'elles seraient exercées et qui n'étaient pas incluses dans les obligations locatives. Ces paievements futurs au titre de la location sont actualisés aux taux d'emprunt marginaux propres au profil d'obligations locatives actuel.

Transactions de cession-bail En 2025, la société a cédé puis reloué deux immeubles de commerce de détail et un centre de distribution (quatre immeubles de commerce de détail et deux centres de distribution en 2024) pour un produit de 219 millions de dollars (335 millions de dollars en 2024) et comptabilisé un profit de 30 millions de dollars (profit de 58 millions de dollars en 2024) dans les frais de vente et charges générales et administratives (voir la note 31).

Passifs financiers En 2025, la société a cédé un immeuble pour un produit de 11 millions de dollars. Cet immeuble a par la suite été reloué par la société et la cession ne répondait pas aux critères de vente aux termes de l'IFRS 15 (voir la note 21).

Au 3 janvier 2026, un montant de 11 millions de dollars (12 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs et un montant de 193 millions de dollars (180 millions de dollars au 28 décembre 2024) était comptabilisé dans les autres passifs pour tous les immeubles qui ont été vendus jusqu'à présent et qui ne répondaient pas aux critères de vente. En 2025, des charges d'intérêts de 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2024) ont été comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la note 7) et des remboursements de 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2024) ont été effectués sur les passifs financiers.

Note 28. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la juste valeur et la hiérarchie des justes valeurs des actifs et des passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme, et de certains autres actifs dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les valeurs comptables des instruments financiers de la société se rapprochent de leur juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance à long terme.

	Au 3 janvier 2026				Au 28 décembre 2024			
(en millions de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Titres à long terme	— \$	— \$	— \$	— \$	120 \$	— \$	— \$	120 \$
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	—	—	—	1	—	1
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Certains autres actifs ⁱ⁾	—	—	114	114	—	—	76	76
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	—	1	1	—	5	—	5
Passifs financiers								
Coût amorti :								
Dette à long terme	— \$	6 270 \$	— \$	6 270 \$	— \$	8 680 \$	— \$	8 680 \$
Participation des pharmaciens propriétaires	—	—	396	396	—	—	255	255
Certains autres passifs ⁱⁱ⁾	—	—	321	321	—	—	301	301
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	—	27	27	—	—	16	16
Juste valeur par le biais du résultat net :								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	2	1	—	3	—	—	6	6

i) Certains autres actifs se rapportent principalement aux fonds de capital de risque I et II (voir la note 32).

ii) Certains autres passifs se rapportent principalement aux passifs financiers liés aux immeubles qui ne répondaient pas aux critères de vente (voir la note 13).

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des périodes présentées.

La société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, une perte de 5 millions de dollars en 2025 (profit de 8 millions de dollars en 2024) sur les instruments financiers désignés comme étant au coût amorti. De plus, la société a comptabilisé, dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, un profit net de 13 millions de dollars en 2025 (profit net de 37 millions de dollars en 2024) au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Autres dérivés La société a recours à des contrats à terme sur obligations et à des contrats de change à terme pour gérer le risque prévu lié aux taux de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes et de ses achats prévus d'immobilisations. Elle a également recours à des swaps, à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré pour gérer le risque prévu lié aux fluctuations des prix des marchandises et des cours de change dans le cadre de ses activités sous-jacentes. Les tableaux qui suivent présentent un résumé des justes valeurs comptabilisées aux bilans consolidés et des profits (pertes) nets réalisés et latents, avant l'impôt sur le résultat, liés aux autres dérivés de la société.

3 janvier 2026

(en millions de dollars canadiens)	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme	— \$	(1) \$	(2) \$
Contrats à terme sur obligations ⁱ⁾	—	3	(3)
Couverture des prix de l'énergie ⁱⁱ⁾	(27)	(11)	(7)
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(27) \$	(9) \$	(12) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	(1) \$	— \$	(14) \$
Autres dérivés non financiers	(2)	—	5
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	(3) \$	— \$	(9) \$
Total des dérivés liés aux activités poursuivies	(30) \$	(9) \$	(21) \$

i) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance.

ii) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres passifs.

28 décembre 2024ⁱ⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Actif (passif) net lié à la juste valeur	Profit (perte) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	Profit (perte) comptabilisé(e) dans le résultat d'exploitation
Dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie			
Contrats de change à terme	1 \$	(1) \$	— \$
Contrats à terme sur obligations ⁱⁱ⁾	—	3	(3)
Couverture des prix de l'énergie ⁱⁱⁱ⁾	(15)	(12)	—
Total des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(14) \$	(10) \$	(3) \$
Dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle			
Contrats de change et autres contrats à terme	5 \$	— \$	26 \$
Autres dérivés non financiers	—	—	2
Total des dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture officielle	5 \$	— \$	28 \$
Total des dérivés liés aux activités poursuivies	(9) \$	(10) \$	25 \$

i) Ajusté pour tenir compte des activités abandonnées. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

ii) La société a recours à des contrats à terme sur obligations pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux émissions futures de titres de créance.

iii) En 2023, la société a conclu un accord de 20 ans afin de couvrir les prix de l'énergie sur ses achats en Alberta à compter du 1^{er} janvier 2025. La couverture a une valeur notionnelle de 223 millions de dollars. La juste valeur des dérivés est prise en compte dans les autres passifs.

Note 29. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont ils sont gérés est présentée ci-après.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités avantageuses pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment les facilités de crédit engagées de la société, ainsi que l'échelonnement des échéances des emprunts et des obligations en matière de capital.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants (à l'exclusion des obligations locatives — voir la note 27) au 3 janvier 2026.

	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	336 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	336 \$
Passifs financiers non dérivés							
Fournisseurs et autres passifs	7 127	—	—	—	—	—	7 127
Participation des pharmaciens propriétaires	396	—	—	—	—	—	396
Passifs financiers (note 27)	—	13	12	13	13	142	193
Dette à long terme, y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾	291	390	1 577	818	573	5 998	9 647
Total	8 150 \$	403 \$	1 589 \$	831 \$	586 \$	6 140 \$	17 699 \$

i) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 3 janvier 2026.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle, notamment en ce qui a trait aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme, aux dépôts de garantie, aux créances liées à des contrats de location-financement, aux actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société et aux autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants et de fournisseurs. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note « A- » à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des contrats de location-financement et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de régimes d'assurance gouvernementaux ou privés découlant de la vente de médicaments sur ordonnance, de comptes indépendants, de fournisseurs et de locataires, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable et du refinancement des instruments financiers existants. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire aux activités et à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés, afin que la majorité de ses emprunts portent intérêt à taux fixe. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par (une diminution) une augmentation de 1 million de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans ses comptes fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire. La société gère une partie de ce risque en concluant des instruments dérivés sous forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré visant à atténuer la volatilité liée aux cours de change.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses des prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement et des instruments dérivés sous la forme de contrats à terme normalisés et de contrats à terme de gré à gré négociés en bourse visant à atténuer la volatilité des prix des marchandises. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 3 janvier 2026, une diminution de 10 % des prix des marchandises en vigueur, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte de 2 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 30. Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie et éventuellement assujettie à des actions et à des procédures en justice. De plus, la société est régulièrement assujettie à des vérifications de la part de diverses autorités fiscales. Par conséquent, il peut arriver à l'occasion que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus, ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation.

Il existe un certain nombre d'incertitudes entourant ces questions, prises isolément ou dans leur ensemble, et, par conséquent, il est possible que l'issue ultime de ces questions puisse nuire considérablement à la réputation de la société, à ses activités, à sa situation financière et à sa performance au cours de périodes futures. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec certitude l'issue des actions et des procédures en justice de la société. La direction évalue régulièrement sa position quant au caractère adéquat des charges à payer et des provisions liées à ces questions et elle effectue les ajustements nécessaires, le cas échéant.

Ce qui suit décrit les actions en justice importantes de la société :

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier par le passé une déclaration modifiée relative à un recours collectif, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « Cour supérieure ») par des pharmaciens propriétaires, qui réclament des dommages-intérêts fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avec les pharmaciens propriétaires. Le recours collectif englobe l'ensemble des pharmaciens propriétaires titulaires d'une licence, actuels et anciens, résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui étaient parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait conclus avec ses pharmaciens propriétaires au moyen de formulaires en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Un procès de jugement sommaire de l'affaire a eu lieu en décembre 2022 et, le 17 février 2023, la Cour supérieure a rendu sa décision concernant ces requêtes de jugement sommaire (la « décision »). La Cour supérieure a rejeté les demandes des parties demanderesse à l'égard de la majorité des questions, y compris une demande de dommages-intérêts à ce stade de la procédure. La Cour supérieure a également statué que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avait violé l'accord conclu avec ses pharmaciens propriétaires en 2002 en ne leur remettant pas certains montants reçus des fabricants de médicaments génériques. Le 20 mars 2023, les parties demanderesse ont déposé un avis d'appel et, le 4 avril 2023, la société a déposé un avis d'appel incident. Une audience pour les appels a eu lieu les 14 et 15 février 2024. Le 29 août 2024, la Cour d'appel a rejeté l'appel et l'appel incident, à ceci près que l'appel du demandeur a été accepté relativement à la correction du montant que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a reçu en guise d'indemnités professionnelles au cours de la période visée par le recours collectif. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucun montant au titre du passif éventuel associé à cette poursuite. La société n'estime pas que la résolution ultime de cette affaire aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière ou ses perspectives financières.

En 2017, la société et Weston ont annoncé avoir pris des mesures en raison de leur rôle dans l'arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. L'arrangement portait sur la coordination des prix de détail et de gros de certains produits de boulangerie emballés sur une période allant de la fin de 2001 à mars 2015. Aux termes de cet arrangement, les participants augmentaient régulièrement les prix de manière coordonnée. Des poursuites en recours collectif ont été entreprises contre la société et Weston ainsi qu'un certain nombre d'autres grands détaillants en alimentation et un autre grossiste de boulangerie. Le 24 juillet 2024, la société et Weston ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Weston ont conclu un accord de règlement de 500 millions de dollars avec les avocats représentant les consommateurs afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif. La société et Weston paieront chacune une part du règlement; Loblaw paiera 253 millions de dollars et Weston, 247 millions de dollars. La société recevra un crédit au titre des 96 millions de dollars qu'elle a déjà versés aux consommateurs sous forme de cartes Loblaw, ce qui signifie qu'elle devra verser 157 millions de dollars en trésorerie dans le cadre du règlement. Le 3 mars 2025, les fonds du règlement ont été versés dans un compte en fiducie. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et par la Cour supérieure du Québec en juillet 2025. Du fait de l'admission de leur participation à l'arrangement et de leur coopération à l'enquête du Bureau de la concurrence, la société et Weston ne feront pas l'objet d'accusations criminelles ou de sanctions pénales. En réponse à ces poursuites en recours collectif, certains grands détaillants en alimentation ont introduit des demandes entre défendeurs contre la société et Weston, et la société et Weston jugent ces demandes entre défendeurs sans fondement.

En août 2018, la province de la Colombie-Britannique a déposé un recours collectif contre de nombreux fabricants et distributeurs d'opioïdes, dont la société et ses filiales, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. Le recours porte sur des allégations d'infractions à la *Loi sur la concurrence*, d'assertions frauduleuses et inexactes ainsi que de tromperie et négligence. Il réclame un montant indéterminé de dommages-intérêts au titre des charges engagées par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires du Canada dans le paiement d'ordonnances d'opioïdes et d'autres coûts de soins de santé liés à la dépendance aux opioïdes au Canada. Le recours contre Les Compagnies Loblaw Limitée a été abandonné au cours du deuxième trimestre de 2021. En mai 2019, deux autres recours collectifs liés aux opioïdes ont été intentés en Ontario et au Québec contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc. En février 2022, le demandeur et Sanis Health Inc. ont convenu de régler le recours intenté au Québec pour un montant symbolique, sans admission de responsabilité et dans le but exprès d'éviter les retards, les perturbations et les dépenses associés au litige. Le règlement a été approuvé par le tribunal et est maintenant définitif. Le 12 décembre 2024, l'action intentée en Ontario contre Sanis Health Inc. a été rejetée, avec dépens. En décembre 2019, un autre recours collectif lié aux opioïdes a été intenté en Colombie-Britannique contre un important groupe de défendeurs, dont Sanis Health Inc., Shoppers Drug Mart Inc. et la société. Les allégations formulées dans le recours collectif de la Colombie-Britannique sont similaires aux allégations contre

des défendeurs fabricants d'opioïdes formulées dans le recours collectif de la province de la Colombie-Britannique, à la différence que la réclamation datée de décembre 2019 vise le recouvrement de dommages-intérêts au nom des usagers d'opioïdes directement. En avril 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un autre recours collectif lié aux opioïdes intenté en Alberta contre plusieurs défendeurs.

En février 2025, Loblaws Inc. et Weston se sont également vu signifier ce recours collectif. La demande vise à obtenir des dommages-intérêts au nom des municipalités et des gouvernements locaux en ce qui concerne les coûts de sécurité publique, de services sociaux et de justice pénale prétendument engagés en raison de la crise des opioïdes. En septembre 2021, la société, Shoppers Drug Mart Inc. et Sanis Health Inc. ont été notifiées d'un recours collectif intenté en Saskatchewan par la Nation crie de Peter Ballantyne et la bande indienne de Lac La Ronge au nom de l'ensemble des communautés et des gouvernements autochtones, Métis, Premières Nations et Inuits du Canada visant à recouvrer les coûts engagés par ceux-ci en raison de la crise des opioïdes, notamment les coûts de soins de santé, les coûts des services policiers et les coûts sociétaux. En octobre 2024, le recours contre Shoppers Drug Mart Inc. a été abandonné. En janvier 2024, Shoppers Drug Mart Inc. s'est vu signifier un deuxième recours collectif en Saskatchewan, intenté par la bande indienne de Lac La Ronge. L'action est intentée au nom des membres de la bande et vise la réclamation des dommages-intérêts liés aux coûts de réduction de la pollution, au détournement de ressources financières et d'autres ressources, à la réduction de la valeur des terres de réserve et des intérêts dans celles-ci, ainsi qu'à la perte de recettes fiscales. Shoppers Drug Mart Inc. est poursuivie en tant que représentante d'un sous-groupe de défendeurs internationaux constitué de distributeurs d'opioïdes, et Sanis Health Inc. fait partie des fournisseurs visés par le recours collectif. La société estime que ces recours sont sans fondement et elle se défend vigoureusement. Aucune charge à payer ni aucune provision importantes au titre de ces recours ne sont comptabilisées dans les états financiers consolidés.

En 2022, la Cour de l'impôt du Canada (la « Cour de l'impôt ») a rendu une décision concernant la Banque PC, une filiale de la société. La Cour de l'impôt a statué que la Banque PC n'a pas le droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants théoriques à l'égard de certains paiements qu'elle a versés à Loblaws Inc. relativement à des rachats de points de fidélisation. La Banque PC a ensuite déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale et, en mars 2024, la Cour d'appel fédérale a entendu la cause. Au troisième trimestre de 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu sa décision et a annulé la décision de la Cour de l'impôt. Par conséquent, la Banque PC a déduit des charges de 155 millions de dollars, dont une tranche de 111 millions de dollars qui avait été comptabilisée initialement en 2022. De plus, un montant de 10 millions de dollars a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôts en trésorerie. Certaines années d'imposition postérieures aux périodes visées par la décision de la Cour d'appel fédérale font toujours l'objet d'un examen par les autorités fiscales.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs, et d'autres types d'ententes commerciales. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclarations ou de garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. De plus, les modalités de ces dispositions d'indemnisation comportent des montants variés, et certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant d'indemnisation maximal éventuel. Les montants d'indemnisation dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par conséquent, la société n'est pas en mesure d'estimer de façon raisonnable le total de son passif éventuel maximal relativement aux dispositions d'indemnisation. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 31. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties et dont le passif brut éventuel se chiffrait à environ 356 millions de dollars au 3 janvier 2026 (324 millions de dollars au 28 décembre 2024). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des pharmaciens propriétaires La société a pris des dispositions pour que ses pharmaciens propriétaires obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des pharmaciens propriétaires. Au 3 janvier 2026, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 580 millions de dollars (580 millions de dollars au 28 décembre 2024) et un montant total de 32 millions de dollars (476 millions de dollars au 28 décembre 2024) était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux pharmaciens propriétaires par diverses banques. Au 3 janvier 2026, les pharmaciens propriétaires avaient prélevé un montant négligeable (montant négligeable au 28 décembre 2024) sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les pharmaciens propriétaires est inclus dans la dette bancaire figurant aux bilans consolidés de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des pharmaciens propriétaires, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé aux bilans de la société (voir la note 20). Au 3 janvier 2026, la société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 80 millions de dollars (64 millions de dollars au 28 décembre 2024) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (au moins 10 % au 28 décembre 2024) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'accorder du financement aux franchisés de la société. De plus, chaque franchisé fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre des cessions, par le passé, de certains de ses actifs et de Wellwise (voir la note 6), la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure responsable des obligations découlant de ces contrats jusqu'en 2033 dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations. Au 3 janvier 2026, la société avait garanti des obligations découlant de contrats de location de 9 millions de dollars (2 millions de dollars au 28 décembre 2024).

Garantie sous forme de trésorerie Au 3 janvier 2026, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées jusqu'à concurrence de 93 millions de dollars (94 millions de dollars au 28 décembre 2024). Au 3 janvier 2026, aucun montant en trésorerie (aucun montant au 28 décembre 2024) n'était déposé auprès de grandes institutions financières et classé à titre de dépôts de garantie.

Services financiers La société a fourni, en faveur de Mastercard International Incorporated (« Mastercard »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque Mastercard. Au 3 janvier 2026, la garantie en faveur de Mastercard au nom de la Banque PC se chiffrait à 190 millions de dollars américains (190 millions de dollars américains au 28 décembre 2024).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, ce qui représente environ 9 % (9 % au 28 décembre 2024) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 59 millions de dollars (72 millions de dollars au 28 décembre 2024) (voir la note 5).

Note 32. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 618 657 687 actions ordinaires de la société, soit environ 52,6 % des actions ordinaires en circulation de la société. Galen G. Weston est propriétaire véritable ou détient le contrôle, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de Wittington, de 225 794 884 actions ordinaires de Weston au total, soit environ 59,5 % des actions ordinaires en circulation de Weston. Galen G. Weston est également le propriétaire véritable de 2 362 544 actions ordinaires de la société, soit environ 0,2 % des actions ordinaires en circulation de la société.

Weston est l'actionnaire détenant le contrôle de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Par conséquent, Propriétés de Choix est une partie liée en raison du contrôle commun. Au 3 janvier 2026, Weston détenait une participation véritable d'environ 61,7 % dans Propriétés de Choix (61,7 % au 28 décembre 2024). La société est le plus important locataire de Propriétés de Choix, représentant environ 57,7 % des produits locatifs de Propriétés de Choix au 3 janvier 2026 (57,7 % au 28 décembre 2024).

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2025	2024
Résultat d'exploitation		
Transactions avec Weston et Wittington		
Entente de partage des coûts avec Weston ⁱ⁾	57 \$	56 \$
Prestation de services administratifs fournis par Weston ⁱⁱ⁾ , montant net	21	23
Paiements au titre de la location versés à Wittington	1	1
Transactions avec Propriétés de Choix		
Paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ⁱⁱⁱ⁾	836 \$	797 \$
Paiements au titre de la densification des sites reçus de Propriétés de Choix	(5)	(4)
Transactions avec Weston portant sur les capitaux propres		
Dividendes versés sur les actions ordinaires	345 \$	319 \$

- i) La société et Weston ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- ii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie, à certaines fonctions de comptabilité et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts.
- iii) En 2025, les paiements au titre de la location versés à Propriétés de Choix ont compris des loyers de base de 575 millions de dollars (548 millions de dollars en 2024) et des charges d'exploitation de 261 millions de dollars (249 millions de dollars en 2024).

Les soldes nets à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
Weston ⁱ⁾	11 \$	97 \$
Propriétés de Choix	(11)	(16)

- i) Les soldes se rapportent à des fournisseurs et autres passifs à payer à Weston, y compris les dividendes déclarés sur les actions ordinaires, déduction faite des sommes à recevoir de Weston.

Autres ententes et transactions conclues avec Propriétés de Choix

Accord d'alliance stratégique L'accord d'alliance stratégique conclu dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix crée une série de droits et d'obligations entre Propriétés de Choix et la société en vue d'établir une relation commerciale et d'exploitation privilégiée et mutuellement profitable. L'accord d'alliance stratégique expirera à la première des deux dates suivantes : le 5 juillet 2033 ou la date à laquelle Weston et ses sociétés affiliées détiennent une participation effective de moins de 50 % dans Propriétés de Choix (sur une base entièrement diluée).

Engagements Le tableau qui suit présente un sommaire des paiements contractuels non actualisés futurs au titre de la location que doit verser la société à Propriétés de Choix.

Paiements à effectuer pour chaque exercice							Au 3 janvier 2026	Au 28 décembre 2024
(en millions de dollars canadiens)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total	Total
Paiements au titre de la location	607 \$	589 \$	487 \$	447 \$	338 \$	1 245 \$	3 713 \$	3 838 \$

Transactions de vente et de cession-bail avec Propriétés de Choix En 2025, la société a vendu deux immeubles (un immeuble en 2024) à Propriétés de Choix pour un produit de 215 millions de dollars (38 millions de dollars en 2024) et a comptabilisé un profit de 29 millions de dollars (profit de 14 millions de dollars en 2024). En 2024, la société a également vendu quatre immeubles à un partenariat entre une tierce partie et Propriétés de Choix pour un produit de 278 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 40 millions de dollars. Tous ces immeubles (tous les immeubles en 2024) ont été reloués par la société (voir la note 27).

Autres transactions

Fonds de capital de risque En 2020, Loblaw, Weston et une filiale entièrement détenue de Wittington sont devenues les commanditaires d'une société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque I »). Le commandité du fonds de capital de risque I est une filiale entièrement détenue de Wittington, qui a retenu les services d'un gestionnaire de fonds externe pour veiller sur le fonds de capital de risque I. Le fonds de capital de risque I a pour objectif de réaliser des investissements de capital de risque dans des entreprises novatrices nord-américaines axées sur les technologies des secteurs du commerce, des soins de santé et de l'alimentation, à chaque étape du cycle de démarrage. Chacun des trois commanditaires détient une participation de 33 % dans le fonds de capital de risque I. Le montant en capital engagé par la société s'élève à 33 millions de dollars sur une période de 10 ans.

En 2022, Loblaw est devenue le commanditaire d'une autre société en commandite constituée par Wittington (le « fonds de capital de risque II »). Une filiale entièrement détenue de Wittington est également le commandité du fonds de capital de risque II, dont l'objectif est le même que celui du fonds de capital de risque I. La société détient une participation de 50 % dans le fonds de capital de risque II et un montant en capital engagé totalisant 60 millions de dollars sur une période de 10 ans.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans la note 24, « Avantages postérieurs à l'emploi ».

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société.

(en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	10 \$	10 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	13	8
Rémunération totale	23 \$	18 \$

Les autres transactions entre parties liées, au sens défini par les normes IFRS de comptabilité, conclues au cours de l'exercice ont été négligeables.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats des activités poursuivies (Vente au détail) de la société.

Au 3 janvier 2026, au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024	2023
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	63 903 \$	60 123 \$	58 681 \$
Augmentation des produits	6,3 %	2,5 %	5,4 %
Résultat d'exploitation	4 424 \$	3 474 \$	3 515 \$
Marge brute ²⁾	20 032	18 835	18 189
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	31,3 %	31,3 %	31,0 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	7 156 \$	6 673 \$	6 378 \$
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	11,2 %	11,1 %	10,9 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 692 \$	2 918 \$	2 850 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	742	683	660
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	742	683	660
Bénéfice net	2 738	2 275	2 187
Activités poursuivies	2 602	2 060	2 138
Activités abandonnées	136	215	49
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	2 667	2 155	2 088
Activités poursuivies	2 531	1 940	2 039
Activités abandonnées	136	215	49
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ²⁾	2 913	2 637	2 480
Activités poursuivies	2 777	2 524	2 414
Activités abandonnées	136	113	66
Résultat consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net dilué	2,22 \$	1,75 \$	1,63 \$
Activités poursuivies	2,11 \$	1,58 \$	1,59 \$
Activités abandonnées	0,11 \$	0,17 \$	0,04 \$
Montant ajusté du bénéfice net dilué ²⁾	2,43 \$	2,14 \$	1,94 \$
Activités poursuivies	2,32 \$	2,05 \$	1,89 \$
Activités abandonnées	0,11 \$	0,09 \$	0,05 \$
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme ⁱⁱⁱ⁾	2 095 \$	2 110 \$	1 952 \$
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation ^{iv)}	6 264	5 802	5 654
Dépenses d'investissement ^{iii), iv)}	2 062	2 200	2 109
Flux de trésorerie disponibles ^{2), iv)}	2 049	1 671	1 700
Mesures financières			
Ratio de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	2,3 x	2,4 x	2,3 x
Montant ajusté du rendement des capitaux propres ²⁾	26,3 %	23,6 %	22,2 %
Montant ajusté du rendement du capital ²⁾	12,4 %	11,8 %	11,5 %

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 3 janvier 2026, au 28 décembre 2024 et au 30 décembre 2023 ou pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2025	2024	2023
Statistiques d'exploitation			
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail ³⁾	2,3 %	1,5 %	3,9 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail ³⁾	3,9 %	2,4 %	5,4 %
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé du secteur des pharmacies au détail ³⁾	6,0 %	6,3 %	6,8 %
(Augmentation) diminution du chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des articles de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail ³⁾	1,7 %	(1,3) %	4,2 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	73,3	72,0	71,2
Nombre de magasins détenus par la société	566	603	569
Nombre de magasins franchisés	562	528	535
Nombre de pharmacies détenues par des pharmaciens propriétaires	1 376	1 361	1 351

- i) Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série B, et de l'incidence du rachat de ces actions.
- ii) Les dépenses d'investissement correspondent à la somme des acquisitions d'immobilisations corporelles et des entrées d'immobilisations incorporelles qui sont présentées dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la société, et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice. Aucun paiement anticipé n'a été transféré aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2026 et le 28 décembre 2024.
- iii) La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme comprennent des montants classés comme étant détenus en vue de la vente. Voir la note 5, « Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées », des états financiers consolidés de la société.
- iv) Ces mesures relatives aux flux de trésorerie sont présentées sur la base du total de la société, compte tenu des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Notes de fin de la rétrospective des trois derniers exercices

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire du Rapport annuel de 2025 de la société.
- 2) Voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
- 3) Les résultats sont présentés en fonction d'un nombre comparable de semaines. Un nombre comparable de semaines serait de 12 semaines contre 12 semaines ou de 52 semaines contre 52 semaines.

Glossaire

Terme	Définition
Achalandage en magasin	Nombre de clients se présentant dans les magasins de l'ensemble des bannières.
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte de l'incidence des éléments dilutifs.
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées.
Capital sous gestion	Total de la dette et total des titres de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires des magasins comparables correspondant au chiffre d'affaires du secteur Vente au détail tiré des magasins exploités pendant les deux périodes comparables, y compris les magasins ayant subi une relocalisation, une conversion, une expansion, une réduction ou une rénovation.
Chiffre d'affaires tiré du commerce électronique	Produits du secteur Vente au détail découlant des ventes en ligne.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société, puis converti en une autre bannière de la société.
Dépenses d'investissement	Somme des acquisitions d'immobilisations corporelles, des entrées d'immobilisations incorporelles et des paiements anticipés transférés aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice à l'étude (voir les notes 12 et 14 afférentes aux états financiers consolidés de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement, les intérêts versés et les paiements nets au titre de la location (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Marge brute	Produits, diminués du coût des ventes.
Marge brute exprimée en pourcentage	Marge brute, divisée par les produits.
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Marge brute du secteur Vente au détail, ajustée pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA divisé par les produits (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs des coûts de financement nets courants de la société (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires, compte tenu de l'incidence des instruments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution, au cours de la période (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société, diminué des dividendes sur les actions privilégiées et compte tenu de l'incidence du rachat d'actions privilégiées (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement des capitaux propres	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société, divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du rendement du capital	Montant ajusté du résultat d'exploitation après impôt, divisé par le capital moyen (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour tenir compte des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt	Impôt sur le résultat ajusté pour tenir compte de l'incidence fiscale des éléments inclus dans le résultat d'exploitation, diminué du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté du taux d'impôt effectif	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 16, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières », du rapport de gestion de la société).
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation compte tenu de l'effet de tous les instruments dilutifs.

Glossaire

Terme	Définition
Ratio de la dette du secteur Vente au détail sur le montant ajusté du BALIA du secteur Vente au détail	Total de la dette du secteur Vente au détail (voir la rubrique 6.2, « Situation de trésorerie et structure du capital » du rapport de gestion de la société), divisé par le montant ajusté du BALIA du secteur Vente au détail.
Redimensionnement	Dépenses d'investissement dans un magasin qui entraîne une diminution de la superficie du magasin.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Résultat d'exploitation	Bénéfice net avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail totale, en pieds carrés	Superficie totale en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés et des pharmacies des pharmaciens propriétaires.
Taille du panier d'épicerie	Valeur en dollars des produits vendus dans le cadre d'une seule transaction de vente au détail.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour divisé par le nombre de jours de l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des participations ne donnant pas le contrôle.
Total des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires de la société	Total des capitaux propres, diminué des actions privilégiées en circulation et des participations ne donnant pas le contrôle.
Valeur moyenne des ordonnances	Total du chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance, divisé par le total du nombre d'ordonnances.

Profil de la société

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw Limitée
1, President's Choice Circle
Brampton, Canada L6Y 5S5

Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : loblaw.ca

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent le symbole « L ». Les actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient inscrites à la Bourse de Toronto et portaient le symbole « L.PR.B » jusqu'au 8 janvier 2025, date à laquelle elles ont été rachetées en totalité et radiées de la cote.

Actions ordinaires

À la clôture de l'exercice 2025, Galen G. Weston détenait, directement et indirectement, y compris par l'intermédiaire de sa participation majoritaire dans Weston, environ 52,6 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2025, 1 175 146 201 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2025 s'est établi à 1 484 223.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2026 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société, ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions à raison de deux pour une (qui a pris effet le 16 mai 1986), du fractionnement d'actions à raison de trois pour une (qui a pris effet le 10 mai 1996) et du fractionnement d'actions à raison de quatre pour une (qui a pris effet le 18 août 2025), était de 0,240 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 1,92 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto, Canada M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à diverses autorités de réglementation en valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+ et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 de Les Compagnies Loblaw Limitée aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 10 h (HE) au Massey Hall, au 178 Victoria Street, Toronto (Ontario) Canada, et virtuellement via une webdiffusion en direct.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après la publication de ses résultats trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw Limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw Limitée, de ses filiales ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles sont accompagnées des symboles ^{MC} ou ^{MD}, ou elles figurent en italique.

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé^{MC}

Pharmaprix^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

loblawadvance.ca



Nourrir un million d'avenirs

En 2025, la Fondation pour les enfants le Choix du Président a franchi une étape importante : rejoindre 1 million d'enfants partout au pays grâce à ses programmes en milieu scolaire. Étant donné qu'un tiers des personnes qui ont recours aux banques alimentaires au pays sont des enfants, le besoin est pressant. En tant que plus important programme caritatif alimentaire en milieu scolaire au pays, la Fondation atteint maintenant plus de 2 100 écoles, aidant à éliminer la faim comme un obstacle à l'apprentissage. Grâce à des initiatives comme Enfants FORTSmidables^{MC} | Bien manger et Futurs cultivateurs, y compris des programmes de ferme en conteneurs dans les communautés autochtones qui permettent aux élèves de faire pousser des produits frais pour leurs écoles, la Fondation développe des compétences alimentaires durables et de la résilience. Cet impact est rendu possible grâce à un soutien collectif, des collectes de fonds « Un achat. Un don.^{MC} » en magasin à la participation des collègues et de la communauté, aidant à ce que davantage d'enfants soient nourris, soutenus et prêts à s'épanouir.



Les Compagnies Loblaw Limitée

Applis

PC Express^{MC}

PC Optimum^{MC}

PC Santé^{MC}

Pharmaprix^{MD}

PC Finance^{MD}

Joe Fresh^{MD}

T&T^{MD}

loblaw.ca

pcexpress.ca

shoppersdrugmart.ca

pharmaprix.ca

pcfinancial.ca

lechoixdupresident.ca

pcoptimum.ca

joefresh.com

sansnom.ca

tntsupermarket.com

loblawadvance.ca